



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Département
de l'ESSONNE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 31

absents excusés représentés : 7

absents : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 01 FEVRIER 2024

L'an 2024, le 1^{er} février à 20H00, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué en salle des mariages de la mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de monsieur Alexis TEILLET, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER (arrivé à partir du point 3), Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joelle EUGÈNE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Nicolas FROGER, Roxane NÉE, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Olivier VAGNEUX, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Léocadie PAUL

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Marie-Lucie CHOISNARD donne pouvoir à Charles DARMON, Frédéric DELAMAERE donne pouvoir à Alexis TEILLET, Stéphane TARAGON donne pouvoir à Catherine CHEVALIER, Angélique DE OLIVEIRA PINTO donne pouvoir à Anne-Marie GERARD, Corinne CAMELOT GARDELLA donne pouvoir à Jacques SENICOURT, Eric HUIBAN donne pouvoir à Georges DURAND, Nathalie COËTMEUR donne pouvoir à Bruno GUILLAUMOT

ABSENTS NON EXCUSES NON REPRESENTES :

Christophe-Reynald MICHEL

Secrétaire de séance : Madame Léocadie PAUL

N° 1/322 à 17/338

Le maire atteste que la liste des délibérations examinées lors de la séance a été affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

Ordre du jour

AFFAIRES JURIDIQUES

- 1 – Remplacement d'un membre démissionnaire représenté dans les différentes commissions municipales
- 2 – Désignation d'un représentant du Conseil municipal au groupement d'intérêt public ayant pour objectif d'administrer le fonds de solidarité pour le logement de l'Essonne
- 3 – Convention de partenariat du projet PROX E BUS entre les villes de Morangis, Wissous et Savigny-sur-Orge
- 4 – Création d'un comité consultatif pour le climat : "Climat et adaptations aux changements"

TRAVAUX

- 5 – Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un pôle culturel sur le site de l'ancien cinéma Excelsior

URBANISME

- 6 – Conventions régionales d'aide au redressement pour les copropriétés l'OPAH-CD de Grand-Vaux
- 7 – Avis de la commune sur le projet arrêté de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France environnemental (SDRIF-e)
- 8 – Adhésion au programme Centres-Villes Vivants proposé par la Métropole du Grand Paris

RENOUVELLEMENT URBAIN

- 9 – Convention départementale de renouvellement urbain Quartier Grand Vaux à Savigny sur Orge

FINANCES

- 10 – Débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport sur les orientations budgétaires de la Ville et de la régie de Transport pour l'exercice 2024

RESTAURATION

- 11 – Rapports annuels d'exploitation 2021/2022 - service public de restauration collective – Sodexo

PETITE ENFANCE

- 12 – Rapport annuel d'exploitation La Maison Bleue - Délégation de service public - Multi-accueil les Petits Fripons - Année 2022
- 13 – Délégation de Service Public relative à la gestion et l'exploitation de la structure d'accueil Les Petits Fripons - avenant n° 2 : prolongation de la durée de la DSP
- 14 – Nouvelle délégation de service public - Les Petits Fripons

JEUNESSE

- 15 – Demande de renouvellement de la labellisation pour la structure information jeunesse

ENFANCE – VIE SCOLAIRE

- 16 – Modification du règlement des temps autour de l'école
- 17 – Versement de subventions aux coopératives des écoles élémentaires Saint Exupéry, Aristide Briand et Louise Michel pour cinq séjours en classe de découverte

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 01 FEVRIER 2024

(Article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Le maire ouvre la séance, installe Léocadie PAUL dans ses fonctions de conseillère municipale et propose de la désigner comme secrétaire de séance.

Le maire fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023.

Interventions :

M. le maire :

« Je rappelle que seules les corrections de fond seront prises en compte. Les corrections de forme doivent être envoyées au secrétariat général par mail pour faciliter le travail de l'administration. Y a-t-il des observations ? »

M. Vagneux :

« Je vous remercie. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Maires-adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux délégués, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur du public, Chers Collègues, et peut-être pour la dernière fois avant une inéligibilité, je vous salue. Tout d'abord, je voudrais une suspension de séance pour pouvoir prendre connaissance des documents qui viennent de m'être remis. Parce que donc il y a quand même une bonne trentaine de pages. »

M. le maire :

« Sur le procès-verbal, monsieur Vagneux. »

M. Vagneux :

« Alors sur le procès-verbal, donc contrairement à ce que vous avez dit, le règlement intérieur ne prévoit pas de distinction entre correction de forme et correction de fond que vous n'êtes toujours pas capable... »

M. le maire :

« C'est toujours le même cinéma. Sur les modifications de fond s'il vous plaît monsieur Vagneux. »

M. Vagneux :

« Alors, sur l'ensemble des modifications. Donc je commence et je conteste le fait qu'il y ait eu 7 absents excusés représentés le 14 décembre 2023 en tant que je soutiens que le pouvoir de madame De Oliveira Pinto n'est pas valable. »

M. le maire :

« La justice vous a dit exactement le contraire. »

M. Vagneux :

« Non, elle n'a rien statué la justice encore. »

M. le maire :

« La justice vous a dit exactement le contraire. »

M. Vagneux :

« Non non. »

M. le maire :

« Sur les corrections de fond s'il vous plaît monsieur Vagneux. »

M. Vagneux :

« Sur l'ensemble des corrections. Donc j'y vais. Alors page 2 de l'ordre du jour, le 3, autorisations et programmes, avec une minuscule. Point 4... »

M. le maire :

« Très bien. D'autres observations ? »

M. Kouama :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, très chers collègues, au dernier conseil, j'avais posé une question et je n'ai pas

encore eu ma réponse. Alors je vais la retrouver oui. Alors ça portait sur le certificat de Certibiocide. Vous vous souvenez. Vous ne m'avez pas apporté de réponse et vous m'avez dit que vous alliez m'apporter une nouvelle réponse. ».

M. le maire :

« Très bien. Je prends bonne note. »

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité

M. Vagneux ne prend pas part au vote

Le maire rend compte de la liste des décisions et demande si cette dernière fait l'objet d'observations.

Interventions :

M. Vagneux :

« Préalablement, avez-vous noté que je n'ai pas pris part au vote de l'approbation du procès-verbal dans la mesure où vous ne respectez pas votre règlement intérieur et où en plus quand vous me proposez a posteriori de pouvoir porter... »

M. le maire :

« Il sera noté que monsieur Vagneux n'a pas pris part au vote. Et donc il y a quand même unanimité. Monsieur Vagneux sur la liste des décisions. »

M. Vagneux :

« Je vais laisser la parole à monsieur Defrémont le temps de retrouver mes observations. »

M. Defrémont :

« Merci, j'en ai de la chance. Bonsoir à tous, et à toutes, évidemment. Alors les questions vont porter sur les numéros 814, 833, 843 et 845 à 850. Le premier, c'est le 814. À chaque conseil, nous voyons apparaître de nouvelles dépenses liées à la sécurité. Nous n'avons rien contre par principe, mais toute dépense, quelle qu'elle soit, doit être utile et justifiée. Nous avons demandé pourquoi l'achat de caméras de vidéosurveillance est imputé à la commune alors que la compétence est transférée. Nous attendons pour l'instant la réponse. Nous redemandons, puisque la commune ne dispose pas d'une vraie comptabilité analytique, à disposer d'un compte précis de toutes les dépenses allouées à la sécurité et de leur évolution dans le temps. Si vous refusez à nouveau de l'établir, nous le ferons et nous le publierons. L'insécurité s'aggrave, 11,4 % d'augmentation des faits de délinquance dans la commune en 2022. Parallèlement, les dépenses ne cessent de s'accumuler. Il faut donc faire un bilan et réévaluer la stratégie appliquée s'il y en avait une. Si vous voulez bien répondre à chaque question parce que parfois on en oublie. »

M. le maire :

« Sur l'utilité de la formation ? Parce que la 814 c'est le stand de tir, je l'ai devant moi. »

M. Defrémont :

« Oui »

M. le maire :

« C'est des obligations. Monsieur Muller pourra vous répondre. Je vais juste répondre sur les caméras et puis après, je laisserai monsieur Muller poursuivre. Sur les caméras, vous l'avez très justement signalé, c'est une compétence du Grand-Orly Seine Bièvre et au regard de l'avancée de cet EPT concernant le CISPD et le développement des caméras dans les communes membres, nous avons décidé de prendre des caméras branchées à un CSU municipal et financer ces caméras avec un budget municipal et subventionné et par le FIPD, par la région et le département, à hauteur de 60 %. C'est un choix que nous faisons. Il y avait des demandes particulières. Et actuellement, on est en discussion avec le Grand-Orly Seine Bièvre sur le développement de 26 caméras supplémentaires dans les deux années qui arrivent, 2024 et 2025. Ce qui est acté. Nous attendons que le Grand-Orly Seine Bièvre change ses habitudes et aille demander des subventions, pour que le reste à charge, parce qu'au final, c'est de la compétence Grand-Orly Seine Bièvre, mais c'est bien la ville qui paie, je pense qu'on aura ce débat lors du rapport budgétaire et lors du vote du budget, mais nous attendons aussi qu'il joue un rôle plus actif dans la recherche de subventions. Ensuite se posera la question de savoir si les caméras, la surveillance urbaine reste de la compétence agglomération ou si nous reprenons, toutes les communes, quelle que soit d'ailleurs leur famille politique puisqu'Athis Mons n'est pas de notre famille politique, en charge ensemble, parce que je crois que ça ne peut se faire individuellement, ou pas d'ailleurs. Mais voilà, pour l'instant les discussions sont en cours. Ils ont changé leur bureau d'étude. On attend encore plus d'éléments. Si je pouvais répondre sur ces trois caméras municipales

qui sont, vous l'avez rappelé, alors vous dites 11,4 %, c'est une question orale aussi, sans donner de source, c'est toujours très aisé, mais je suis ravi que vous preniez part au développement de la sécurité à Savigny. »

M. Defrémont :

« C'est pas d'hier. »

M. le maire :

« Et concernant les différentes décisions, si vous pouvez vraiment poser la question parce que, à part demander l'utilité de louer un stand de tir, puisque c'est une réglementation, je ne saurais pas vous en dire plus. »

M. Muller :

« Bonsoir, la convention concernant le stand de tir, c'est qu'on n'a pas de stand de tir à Savigny, ça, vous le savez. Et il y a l'obligation légale de faire deux séances de tir par an. Donc on n'a pas le choix que de passer par une convention. »

M. Defrémont :

« Ok. Ma question portait sur la globalité des dépenses de sécurité qui sont importantes, qui sont en progression. Encore une fois, je ne le conteste pas. Ce que j'aimerais savoir c'est ce qu'on met en face. Quelle évaluation et quelle stratégie ? »

M. le maire :

« Et bien on pourra vous faire un bilan si vous voulez, chiffré, détaillé lors de la commission. Pas de souci. »

M. Defrémont :

« Ok. Je passe à la question suivante ? »

M. le maire :

« Oui. »

M. Defrémont :

« Alors la question suivante est la 833. La décision n° 803 concernait un contrat de blanchisserie. C'est la 833 sur laquelle, mais en fait elle annule la 803. Pourquoi elle a été abrogée ? On ne le sait pas. Nous étions intervenus sur cette décision 803 car la blanchisserie se situait à plus de 20 kilomètres de la ville et pénalisait le commerce local, vous vous souvenez. Nous ne sommes pas déçus du changement. Vous choisissez cette fois une blanchisserie, certes à vocation sociale, mais située à plus de 250 kilomètres de Savigny. Sainte Sévère est certes connue pour avoir été le lieu de tournage du film le plus célèbre de Jacques Tati, mais pour autant, ça ne justifie pas une telle aberration. Quand allons-nous enfin prendre en compte la distance dans nos marchés et nous saisir des clauses qui nous le permettent désormais dans le Code des marchés publics ? »

M. le maire :

« Alors vous aviez eu, vous m'aviez déjà interpellé, le 14 décembre, vous m'aviez déjà interpellé sur le sujet. Si monsieur Darmon veut rentrer plus en détail, mais c'est que la personne qui est arrivée, enfin l'entreprise qui est arrivée en premier dans le classement n'a pas fourni les documents attendus et du coup a été évincée au profit du second. Concernant la géographie, malheureusement, nous ne pouvons faire de favoritisme géographique. Je l'ai dit aussi. Je crois que c'est monsieur Guillaumot qui était présent lors de la commission d'appel d'offres. Ça me paraissait aberrant qu'on aille, et surtout pour les chauffeurs, aussi loin pour avoir cette offre de blanchisserie. Après, on le voit, il y a des tarifs maximums, mais la plupart des agents lavent leurs EPI chez eux et n'utilisent pas ce service. Mais on est dans l'obligation de l'offrir. Ça a été d'ailleurs une question de monsieur Guillaumot sur le réalisé et finalement les montants qui étaient prévus dans le marché. »

M. Defrémont :

« Je vous ai répondu à l'avance en fait il y a deux mois lorsque le précédent marché avait été signé. Il est possible d'utiliser des clauses maintenant qui nous permettent de favoriser le commerce local. Vous ne l'avez pas fait. C'est simplement ça. C'est l'écriture du marché qui pose problème. »

M. le maire :

« Là-dessus je ne suis pas sûr d'avoir trop de leçons à recevoir de vous. »

M. Defrémont :

« Relisez mon intervention, vous l'avez dans le PV qu'on a approuvé tout à l'heure. Et puis, relisez les textes. Vous regarderez de plus près, vous verrez que c'est possible. Ma question suivante, c'est la 843. À

notre départ en octobre 2021, une refonte du site internet était en cours de déploiement, que vous avez stoppée, faisant perdre à la Ville une somme conséquente. Deux ans plus tard, vous revenez enfin sur le sujet en amenant comme d'habitude de nouvelles dépenses. Quelle explication avez-vous ? Quel est le cahier des charges de ce nouveau site internet ? »

M. le maire :

« Alors ça n'a pas coûté grand-chose à la Ville puisqu'on a cessé la mission avant que ça coûte. Et pour mémoire, c'était 30 000 euros. Voilà le cahier des charges, c'est de refondre le site internet pour en faire un site beaucoup plus accessible et inclusif. »

M. Defrémont :

« C'est tout ? »

M. le maire :

« Bah oui. »

M. Darmon :

« Alors je peux peut-être compléter, si vous voulez bien. Bonsoir à tous. Donc il s'agit d'une mise en conformité d'accessibilité du site internet et de sa refonte géographique. Donc un site web accessible est un site dont les contenus sont consultables par tous les internautes, personnes valides, seniors, personnes en situation de handicap, déficients visuels, déficients auditifs, mobilité réduite, troubles cognitifs. En France, 12 millions de personnes sont touchées par un handicap, soit 24 % de la population active et 18 % de la population totale. Ça c'est pour la source INSEE. Donc le référentiel général d'accessibilité pour les administrations a pour but d'encadrer l'accessibilité des contenus numériques et se base sur les normes internationales d'accessibilité, les web content accessibility guidelines, WCAG pour les intimes, 2.0, qui prévoient que les contenus web doivent être perceptibles, utilisables, compréhensibles et robustes. »

M. Defrémont :

« C'est tout ? Je ne peux que vous rappeler que le site qui était en cours de déploiement en 2021 prévoyait évidemment l'accessibilité. Vous l'avez stoppé pendant deux ans. J'ai une dernière question qui concerne les points 845 à 850. Vous parlez de modifications apportées à ces régies d'avance, l'ensemble des régies d'avance, mais on ne sait pas quelles sont ces modifications. Est-ce que vous pouvez nous les préciser ? »

M. Darmon :

« Il s'agit de compléter le mode de paiement pour les usagers : prélèvement et carte bancaire essentiellement. »

M. Defrémont :

« Merci »

M. le maire :

« Une amélioration. »

M. Kouama :

« Alors mes questions portent sur les 838, 859 et 860. Alors sur la 838, pourquoi n'avez-vous pas conventionné avec le gestionnaire des centres sociaux, à savoir Léo Lagrange, qui eux aussi sont compétents dans le domaine ? Merci »

M. le maire :

« Bien sûr, l'IFAC, c'était parce que c'était gratuit et qu'en contrepartie de la fourniture de salles, ils viennent chez nous faire les formations et je crois que Léo Lagrange ou les maisons de quartier n'ont pas proposé ou n'avaient pas ce service. »

M. Kouama :

« D'accord. 859 et 860. Quels sont les critères d'attribution et où peut-on trouver l'information pour obtention des places ? Merci. »

M. le maire :

« Mme Auffret. Sur la 859 et la 860. Sur Compiègne, organisation de sorties touristiques. »

Mme Auffret :

« Bonsoir. Au CCAS, ils prennent toutes les...là les inscriptions étaient déjà faites. Non pas encore ? Pas encore ? »

Mme Guéguen :

« Puisque c'est moi qui m'en suis occupée avant l'arrivée de madame Auffret. Ce sont les sorties estivales que nous mettons en place tous les étés. Les inscriptions se feront auprès du CCAS. Ça paraîtra dans le bulletin municipal du mois de mai et les inscriptions se feront à ce moment pour juin et août. »

M. Guillaumot :

« Bonsoir à toutes et tous. Donc, moi aussi, je voulais revenir sur la 838. Donc j'ai eu un certain nombre d'éléments. Pour autant, je voudrais rappeler ici les difficultés qu'a eues la Ville avec l'IFAC. Sa capacité à ne pas répondre aux demandes qui étaient formulées par la mairie. Et c'est vrai qu'on sera tout à fait attentif si d'aventure on voyait l'IFAC revenir dans une situation de gestion d'équipement. En sachant que même monsieur Mehlhorn avait eu les plus grosses difficultés avec cet organisme. »

M. le maire :

« Là, il s'agit juste de convention de formation. Il ne s'agit pas de gérer les maisons de quartier. J'en ai suffisamment parlé à monsieur Kouama pour dire que ce soit A, B ou C, il y avait beaucoup de problématiques, que ce soit à l'IFAC ou Léo Lagrange, et que nous sommes en train de travailler sur plusieurs options (DSP, marché, reprise en régie). De voir les pour, les contre, à chaque procédure. Mais il est hors de question de favoriser untel ou untel. Il y a eu des difficultés avec l'un comme il y en a avec l'autre. Je le dis et c'est noté dans le PV. L'avantage, c'est qu'on a connu les deux. »

M. Guillaumot :

« Oui, si vous êtes en réflexion, est-ce que je peux me permettre de vous indiquer que la fédération des centres sociaux est juste à côté, à Morsang, et que ça pourrait être utile de les contacter ? »

M. Senicourt :

« Oui merci. Bonsoir monsieur le maire, bonsoir chers collègues. La 813 et la 840. Sur la 813, quelles sont les fonctionnalités les plus importantes de ce logiciel et quel logiciel remplace-t-il ? »

M. le maire :

« Alors Maarch, c'est un renouvellement. Enfin, c'est une reconduction. Je crois que vous avez connu aussi Maarch. M. Darmon, vous voulez compléter ? C'est tout ce qui centralise les courriers arrivés et qui les renvoie vers les différents services. C'est une reconduction. Donc il ne remplace pas un autre logiciel ou alors il se remplace lui-même. »

M. Darmon :

« Tout à fait. Juste pour ajouter qu'une maintenance technique permet d'assurer la continuité d'usage et l'assistance fonctionnelle de ce logiciel. C'est à prévoir également. »

M. Senicourt :

« Oui c'est une acquisition de logiciel. Ce n'est pas la maintenance. »

M. le maire :

« C'est une reconduction. Il y a marqué reconduction. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. le maire :

« Oui pardon. C'est renouvelable par reconduction mais en fait c'est un renouvellement. C'est pas un logiciel qui s'achète. »

M. Senicourt :

« Alors sur la 840. Il s'agit de la sollicitation d'une subvention pour des travaux de sécurisation des établissements scolaires de la Ville auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance. La question est simple : quels travaux seront réalisés, pour quelles écoles ou établissements ? »

M. le maire :

« Il y a 11 établissements scolaires concernés, donc maternels et élémentaires. Installation d'alarmes PPMS, dispositif composé de sirènes multi tons et avec flash lumineux, déclencheur manuel et télécommande dans les écoles maternelles Jean Mermoz, Saint-Exupéry, Jules Ferry et dans l'école élémentaire Kennedy. Fourniture et pose de visiophones y compris un ou plusieurs combinés, remplacement des digicodes ou interphones existants dans les écoles maternelles Aristide Briand, Jules Ferry, Chateaubriand et Jean Mermoz et dans les écoles élémentaires Kennedy, Briand, Jules Ferry I et Jules Ferry II. Création d'une issue de secours dans le cadre du PPMS dans l'école maternelle Chateaubriand. Installation de panneaux métalliques perforés sur la clôture existante le long de la promenade de l'Orge à l'école maternelle Kennedy

et le long du parking du collège et de l'espace public à l'école maternelle Jean Mermoz. Rehaussement de la clôture existante à l'école maternelle Louise Michel. »

M. Senicourt :

« Merci monsieur le maire. »

M. le maire :

« Il n'y a pas de quoi. Il y avait d'autres interventions ? Monsieur Vagneux, vous avez retrouvé vos questions ? »

M. Vagneux :

« J'ai retrouvé mes 11 interventions. Sur la numéro 814, j'aurais voulu avoir la réponse que je vous avais également posée la dernière fois et à laquelle vous n'avez pas répondu. En application de l'article R 511-12 du Code de la sécurité intérieure, pouvez-vous me communiquer, j'imagine anonymisé, les arrêtés d'autorisation d'utilisation, délivrés par la préfecture, d'autorisation du matériel de tir par les policiers municipaux de Savigny. Sachant que j'ai pris attache avec le responsable de la formation initiale au sein du CNFPT qui se charge donc de tout ce qui est formation pour la police municipale et qui m'a confirmé qu'il fallait bien une demande d'agrément préalable afin de permettre de pouvoir commencer les entraînements et ensuite d'avoir, d'obtenir l'agrément définitif. Donc est-ce que vous pouvez me dire où est-ce que vous en êtes à ce niveau-là ? »

M. Muller :

« Monsieur Vagneux, toutes les autorisations pour les ports d'armes, que ce soit pour le flash, le Glock 17 ou les choses comme ça, c'est des choses qui ont été faites et demandées. On ne va pas avoir une non autorisation de la commune sinon on ne serait pas complètement dans les clous et pas légal. »

M. le maire :

« Et tout est inscrit aussi dans la convention police nationale/police municipale. »

M. Vagneux :

« C'était pas ça ma question et je vous demande donc de bien vouloir me communiquer ces différents arrêtés. Sur la décision n° 827, vous avez un problème de compétence donc voilà, elle remplace la 755, mais j'aurais voulu savoir à quel moment le Conseil municipal vous avait autorisé. La question de compétence, elle se pose également pour la 840, la 843, la 859 et la 860. C'est-à-dire que j'aimerais bien savoir à quel moment est-ce que le Conseil municipal a décidé, et c'est aussi valable pour ce qui est au niveau de la formation des, enfin de l'utilisation des armes de la police municipale. La politique sécurité de la Ville ne ressort pas uniquement des mains du maire et donc elle découle aussi de la volonté du Conseil municipal. Et il ne me semble pas que le Conseil municipal se soit prononcé en faveur de l'utilisation d'armes telles que les PIE ou les LBD. Alors sur la 834. Alors le 833, je voulais aller dans le sens de Jean-Marc Defrémont, à savoir qu'on peut bien modifier les contrats en cours de passation. Sur la 834, ça, on en reparlera quand on parlera des travaux du cinéma, mais enfin bon les indemnités elles sont dues de droit, mais j'avais quand même attaqué le marché d'architecture qui n'était pas passé au Conseil municipal. Donc, voilà, enfin je ne sais pas si ça sera annulé par voie de conséquence. A priori non, mais, je voulais attirer votre attention dessus. Sur la 841, elle est absente. Vous ne nous rendez pas compte. Je ne sais pas si c'est normal. C'est un marché de travaux pour les tribunes de rugby. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Vagneux :

« Donc est-ce qu'on est d'accord que vous nous en rendez quand même compte ? »

M. le maire :

« Non c'est parce que la décision a été abrogée. »

M. Vagneux :

« Sur la 832, nous allons avoir le même problème que l'année dernière à savoir, donc ce sont les cartes-cadeaux pour les agents. D'après le tableau des emplois permanents dont nous disposons, il y a actuellement 480... »

M. le maire :

« Vous aviez déjà posé, pardon je vous coupe, vous aviez déjà posé la question l'année dernière et sont pris en compte les agents du CCAS également. »

M. Vagneux :

« Alors c'est intéressant parce que je vous avais posé une question écrite à ce sujet et vous m'aviez répondu, il s'agit d'une erreur matérielle et vous aviez corrigé le document. D'ailleurs en me transmettant la facture, et ça, ça fait l'objet puisque vous l'aviez anonymisée d'un recours CADA, donc non c'était pas ça l'année dernière. Mais enfin je veux bien le comprendre dans ce sens-là. Ok. Sur la n° 862, la convention de formation pour la formation initiale MCSP. Ben c'est un petit peu, enfin on peut redire déjà que le chien de la police municipale je l'ai toujours jamais vu. Et ensuite, pareil, qui vous a autorisé à passer cette formation pour aller dans ce sens-là ? Dernière intervention sur la 861, vous avez dû recevoir mon recours au tribunal administratif lundi matin ou enfin dans la journée sinon ou mardi, dans la mesure où, et je l'avais déjà dit l'année dernière et je l'avais déjà attaquée, l'adhésion à l'Union des maires de l'Essonne, elle est personnelle. Elle a été faite par Jean-Marc Defrémont. Cette adhésion est devenue caduque quand Jean-Marc a perdu son mandat et tant que vous ne repasserez pas en Conseil municipal de délibération d'adhésion, vous n'êtes pas compétent pour adhérer à l'UME et à l'AMF. Je vous remercie. »

Mme Kadri :

« Bonsoir, alors moi c'était la 827, par rapport au voyage à Menton. Mes questions c'est : quel coût pour les retraités ? Et pourquoi la décision 755 a été abrogée ? »

M. le maire :

« Alors quel coût pour les retraités je crois que c'est selon les quotients. Et pourquoi elle a été abrogée c'est que la précédente décision, ce n'était pas la bonne destination. C'était la destination de l'année précédente. Mais ça ne change rien au coût. »

Mme Kadri :

« Sinon c'était la 840 mais en fait vous avez répondu à mon collègue Jacques Senicourt donc ça va. Merci. »

Prend acte de la liste des décisions.

M. le maire :

« J'ai reçu alors je ne sais plus combien, mais comme d'habitude, oui 17 vœux, mais il y a 13 propositions de motions et 4 propositions de vœux de la part de la liste « Vivons Savigny autrement avec Olivier Vagneux ». Je vais vous demander si vous voulez l'inscrire à l'ordre du jour. »

Proposition de vœu de la liste « Vivons Savigny autrement avec Olivier Vagneux »

Vœu de désapprobation des pratiques de déconventionnement des hôtels sociaux de la commune à l'occasion des JO 2024

A l'approche des Jeux olympiques et paralympiques d'été 2024 à Paris, de nombreux hôtels franciliens, espérant profiter des retombées économiques du tourisme, rompent leurs conventions d'hôtel social, passées avec la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (Drihl), permettant l'action des missions du Samu social (115), pour l'hébergement d'urgence et l'hébergement temporaire.

Le 8 janvier 2024, un premier hôtel social savinien a ainsi rompu sa convention, avec pour conséquences 1°) que les associations ne peuvent plus y orienter de familles à héberger et 2°) que les actuels occupants sont invités à quitter les lieux sous un certain délai.

Au moins un autre hôtel savinien a annoncé son intention de déconventionner dans les toutes prochaines semaines. A terme, tous les hôtels sociaux de la commune pourraient faire de même d'ici à cet été.

Alors que la commune manque déjà cruellement de lieux et de places d'hébergement d'urgence ou temporaire, cette situation n'est pas tenable. Elle fragilise encore plus ceux qui ont besoin de ces hébergements et elle intervient au plus mauvais moment de la période hivernale au cours de laquelle les demandes sont augmentées.

Par ces motifs, le conseil municipal exprime sa désapprobation de la pratique de déconventionnement des hôtels sociaux de la commune, et s'engage à réfléchir en vue de proposer des solutions d'hébergement d'urgence ou temporaire, comme par exemple la réouverture des bains-douches.

Propos inaudibles (micro éteint)

M. le maire :

« Il faudrait poser une question orale. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. le maire :

« Eclairiez votre vote alors. Si c'est une explication de vote ça va. »

M. Defrémont :

« Ma question c'est est-ce que vous confirmez qu'effectivement les hôtels sociaux se déconventionnent ? C'est un point important. »

M. le maire :

« Je ne confirme rien puisqu'on a demandé justement au CCAS de demander. Auquel cas nous agirons. »

M. Defrémont :

« Donc vous ne le savez pas. »

M. le maire :

« Bah non. »

Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

La proposition de vœu n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Proposition de vœu de la liste « Vivons Savigny autrement avec Olivier Vagneux »

Vœu contre les attermolements et la récupération politique des élus locaux sur les conséquences de la mise en service du T12, alors qu'elles sont connues depuis au moins 2011 !

Le 9 décembre 2023, le T12 était inauguré en grande pompe par des élus essonniers de tous bords, à l'exception évidente des oppositions municipales que les cabinets des maires avaient parfois malencontreusement oublié d'inscrire (mais peut-être cela ne serait-il pas arrivé pour Savigny si la directrice était un peu plus présente en mairie et un peu moins à l'Assemblée pour exercer son deuxième métier ?).

Ce jour-là, rien ne devait « gâcher la fête », et surtout pas la mention des conséquences de la mise en service de ce tram, qu'il s'agisse de la suppression des trains de la boucle Versailles Chantiers <> Viroflay Rive Gauche, de la diminution de l'offre des RER à destination de la vallée de l'Orge et de la rupture de charge à Massy, désynchronisée entre le T12 et le RER C.

Ce n'est donc que quelques jours plus tard que les usagers ont compris leur douleur, pour un supplice qui était connu et annoncé depuis 2011. Ainsi, on peut aisément retrouver sur internet des interventions et des avis défavorables émis en 2013 tant par l'association Elan Savigny environnement que par un certain Olivier VAGNEUX, qui alertaient il y a déjà plus de dix ans, sur la dégradation programmée du service public ferroviaire induite par la réalisation du TTME.

Or, voilà que les rapaces politiques, qui n'ont rien vu venir et qui ont tout laissé faire, se jettent maintenant sur ces proies faciles pour récupérer et capitaliser sur leurs mécontentements. Entre une gauche, qui parce que devenue minoritaire, désavoue son projet, dont l'échec était prévisible, et une droite qui fait semblant de découvrir ce qu'elle dénonçait lorsqu'elle siégeait dans l'opposition régionale et départementale...

Par ces motifs, le Conseil municipal appelle les élus locaux à arrêter leurs discours larmoyants et à se mettre enfin à gouverner. Car gouverner c'est prévoir ; et que tous ceux qui se sont un tant soit peu réellement intéressés au projet, connaissaient à l'avance ce que nous subissons aujourd'hui.

Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

La proposition de vœu n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Motion contre l'application sélective du règlement intérieur du Conseil municipal par le maire

Dans un courrier du 2 décembre 2023, le maire a indiqué au président de la Commission d'accès aux documents administratifs, ne pas procéder systématiquement aux enregistrements des commissions municipales, ce qui méconnaît les dispositions de l'article 28-4 alinéa 5 du règlement intérieur.



Après les sujets du format texte des tribunes dans le magazine municipal, de la présentation des vœux et des motions en conseil qui devraient parvenir avant la commission, ou du droit à copie des documents qui interdirait de disposer d'un deuxième exemplaire du dossier de séance, pour ne citer qu'eux, voilà que le maire fait une nouvelle interprétation personnelle, postérieure et parfaitement subjective des dispositions du règlement.

Par la présente motion, le Conseil municipal appelle le maire à respecter l'intégralité des dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal.

Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Motion pour la reprise de la retransmission des séances du Conseil municipal

La démocratie gagnerait à ce que le conseil puisse de nouveau être diffusé.

Par un courrier du 27 avril 2023, le maire a admis auprès du conseiller municipal VAGNEUX continuer de procéder à une captation audiovisuelle des séances du Conseil municipal depuis le 15 décembre 2022.

Par un avis n°20232512 du 1^{er} juin 2023, la Commission d'accès aux documents administratifs a rappelé au maire qu'il ne pouvait pas détruire les enregistrements des séances, et qu'il devait, tant les communiquer que les publier sur le site internet de la Commune, s'il lui était demandé de le faire, sitôt l'adoption du procès-verbal.

Ainsi, puisque le maire ne pourra pas échapper à la publication des enregistrements du conseil, autant qu'il les retransmette en simultanément.

Par la présente motion, le Conseil municipal demande de plus fort au maire de recommencer à transmettre les captations audiovisuelles des séances du Conseil municipal.

Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Motion pour enfin obtenir des réponses sincères du maire

Non content de ne plus répondre, ni aux questions orales, ni aux questions écrites d'un certain élu, le maire répond de toute façon sinon à peu près à côté sur toutes les autres questions qu'on peut lui poser, quand il ne ment pas franchement pour faire passer ses projets de délibérations en force ou pour se soustraire à l'autorité de la chose jugée.

C'est ainsi par exemple que M. VAGNEUX a pu découvrir depuis le dernier conseil, qu'il n'y avait eu qu'un seul permis de construire annulé en 2022, là où le maire invoquait plusieurs permis annulés pour justifier la forte baisse des produits de la taxe d'aménagement dans le compte administratif ; qu'il n'y avait jamais eu d'autres signalements de termites que dans la rue Boileau, contrairement à ce qui avait été dit aux élus par Olivier CARETTE, responsable de l'urbanisme ; ou encore que des documents administratifs prétendument disparus étaient en fait mystérieusement réapparues, retrouvés par l'avocate sur le serveur de la commune.

Par la présente motion, le Conseil municipal demande au maire de bien vouloir cesser d'utiliser l'esquive et le mensonge pour se soustraire aux questions qui le dérangent, et de répondre de manière générale, le plus honnêtement possible.

Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Motion pour l'octroi d'une protection fonctionnelle à Mme Julie PLAZA, adjointe au maire à la culture

Madame Julie PLAZA, maire-adjointe à la culture, fait l'objet depuis plusieurs mois de propos litigieux, relativement à l'exercice de son mandat, de la part de l'administré, conseiller municipal, monsieur Olivier VAGNEUX, en commission municipale, en Conseil municipal et sur le site internet personnel de ce dernier.

Ces menaces, pour ne pas écrire ce harcèlement continu, ont pris une tournure plus inquiétante, lorsque M. VAGNEUX, qui se fantasme lanceur d'alerte, s'est récemment permis d'atteindre à la vie privée de Mme PLAZA et de révéler son embauche au cabinet du maire de Wissous, sous-entendant certainement une pratique de recrutement de complaisance donc une soustraction de bien public et une prise illégale d'intérêts.

De manière proactive, et au demeurant fort courageuse, Mme PLAZA a choisi de s'attaquer elle-même à la « bête immonde », en déposant une plainte simple au commissariat.

Mais peu habituée au formalisme très spécifique du droit de la presse, et certainement très émue de se retrouver en pareil endroit, Mme PLAZA a quand même un peu dit n'importe quoi dans sa plainte, se trompant dans les dates, confondant les délits et n'explicitant pas ses reproches à l'encontre des propos litigieux.

Il n'en fallait pas plus pour que cet odieux connard de VAGNEUX, demande l'ouverture d'une nouvelle procédure pour des faits de dénonciation calomnieuse.

Par ces motifs, le Conseil municipal :

1°) apporte son plein et entier soutien à Mme PLAZA et désapprouve publiquement le comportement de M. VAGNEUX ;

2°) demande au maire de solliciter le Conseil municipal, lors de la prochaine séance, afin d'octroyer le bénéfice de la protection fonctionnelle à Mme PLAZA aux fins de poursuivre et de relancer ses actions en harcèlement moral, et menaces à l'encontre de M. VAGNEUX, pour ce qui concerne le mandat.

3°) demande au maire de solliciter le Conseil municipal, lors de la prochaine séance, afin d'octroyer le bénéfice de la protection fonctionnelle à Mme PLAZA, aux fins d'assurer sa défense dans l'affaire de dénonciation calomnieuse, initiée par M. VAGNEUX.

Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Motion pour l'information systématique des élus de l'opposition des événements organisés dans la Ville

Soirée des bénévoles, fête de fin d'année du centre Simone-Dussart, remise des diplômes du PRE, fêtes des maisons de quartiers, fête des agents, fête de l'école municipale des sports, fête de fin d'année du CLAS, cérémonie de ravivage de la flamme sous l'Arc de triomphe, accueil de la délégation des citoyens d'Auerstaedt, lancement des espaces sans tabac, remise des médailles de la Ville, l'inauguration de la nouvelle entrée du centre social...

On ne compte plus les évènements, dont les élus des oppositions découvrent a posteriori, l'organisation, via Facebook, et pendant lesquelles seule la majorité se donne à voir auprès de la population.

Etant précisé que participent également à ces évènements des élus sans délégation, voire des conjoints d'élus, qui se sont par exemple accaparés les places limitées pour l'inauguration de la plaque en souvenir du maréchal DAVOUT dans le lycée Corot...

Par la présente motion, le Conseil municipal demande au maire d'informer systématiquement les 39 élus de chacun des événements organisés sur le territoire de la commune, aux fins de leur permettre éventuellement d'y participer.

Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Motion pour l'octroi d'une protection fonctionnelle au maire

A l'ouverture de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2023, le maire s'est permis un propos liminaire, plus que malheureux, en tout état de cause parfaitement inapproprié, qui lui vaut aujourd'hui d'être visé par une plainte avec constitution de partie civile pour des faits de diffamation publique envers un citoyen chargé d'un mandat public.

Cette plainte est notamment motivée par le fait que l'ordonnance critiquée n'était pas devenue définitive, M. VAGNEUX s'étant pourvu en cassation (le pourvoi a été enregistré au secrétariat du contentieux sous la référence SC n°475239) ; que le maire dans son commentaire de cette décision, a employé des termes peu prudents, pour ne pas écrire peu amènes ; que cette ordonnance a été imprimée et distribuée aux élus, sans leur laisser préalablement le temps de la lire, avec certains passages volontairement surlignés en vert, lesquels prit isolément, en ont quelque peu dénaturé le sens ; enfin, que le maire a expressément interdit à M. VAGNEUX de pouvoir répondre à cette mascarade de réprobation publique.

Quel dommage que les marches d'expiation ne soient pas autorisées en France comme dans Games Of Thrones, sans quoi ce dernier aurait pu y avoir droit.

Ainsi, parce que les études de droit de notre maire, mais visiblement aussi celles des membres du service juridique et du cabinet, ne semblent pas avoir été très poussées, en tout cas pas suffisamment, pour qu'il ait pu exister un petit génie (le mot est épïcène) qui se dise : « Oh oui, humiliions VAGNEUX en publiant une ordonnance non définitive et commentons-là de manière subjective comme si elle était devenue définitive ! », il conviendra donc que la défense de notre maire soit assurée par des vrais professionnels du droit pénal spécial de la presse ; et en tout état de cause, pas par les tocards de la mairie...

Pour sa part, la partie civile n'aura pas besoin de protection fonctionnelle, car elle est capable de monter, puis de gagner ses propres procédures, et surtout de les financer sans avoir recours à l'argent public, quand bien même elle ne touche aucune indemnité.

Par ces motifs, le Conseil municipal en appelle au maire, dans l'intérêt public, de bien vouloir solliciter, lors d'une prochaine séance, l'octroi du bénéfice d'une protection fonctionnelle, d'un montant évidemment illimité, aux fins d'être correctement défendu dans le cadre de cette affaire. Peut-être dès le stade de la mise en examen, quasi-automatique en matière de presse, pour obtenir une démise en examen aux termes d'une requête en nullité ?

Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Motion pour le respect de l'intégrité des procès-verbaux du Conseil municipal

S'il était déjà possible de reprocher aux procès-verbaux des séances du Conseil municipal de ne pas être totalement sincères, en ne reprenant pas la présentation mot-à-mot des projets de délibérations, voilà désormais que l'administration se permet, postérieurement à l'adoption souveraine de ces PV par le Conseil municipal, tantôt d'en modifier les propos hors des corrections demandées lors de la séance, tantôt de les commenter !

Par la présente motion, le Conseil municipal s'insurge contre la pratique de l'administration qui consiste à commenter les propos des élus, et il réclame de l'administration l'élaboration d'un procès-verbal honnête qui se borne à reprendre le seul prononcé qui fait foi.

Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Motion pour la responsabilisation du maire

Lors de la commission municipale de l'administration générale du vendredi 28 avril 2023, le maire a répondu au conseiller municipal Jacques SENICOURT qu'il n'avait jamais écrit le contenu d'un courrier qu'il lui avait pourtant adressé ; relatif à la communication d'un avis des Domaines sur la situation du bien de l'école maternelle Paul Bert.

Poussé dans ses retranchements par le doyen de notre assemblée, le maire a piteusement fini par reconnaître qu'il n'avait pas lu le courrier en question avant de le signer. Rejetant alors les affirmations contenues dedans, il proposait finalement une solution alternative à l'élu.

Cette situation n'est vraisemblablement pas inédite, au vu de nombre incalculable de bêtises écrites par le maire dans ses courriers, sinon du trop grand nombre de fois que l'édile prétend oublier quelque chose qu'il a pourtant écrit à un élu.

Par la présente motion, le Conseil municipal invite le maire à se préoccuper un peu plus sérieusement de son mandat, sans s'arrêter aux seuls avantages de celui-ci.

Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Motion pour l'organisation d'un débat de politique générale

Le droit permet l'organisation annuelle d'un débat de politique générale.

Ce débat pourrait être utile pour comprendre où le maire veut aller, et davantage, comment il veut y aller.

Par la présente motion, le Conseil municipal appelle le maire à organiser un débat de politique générale.

Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Motion pour le respect de la souveraineté du Conseil municipal

Depuis son élection, le maire oublie un peu trop souvent que nombre de ses décisions sont soumises à l'approbation préalable de la représentation municipale, et notamment pour les projets de création d'un centre culturel, de lancement d'une procédure de modification du plan local d'urbanisme, de développement d'une application, de signature d'une convention de site à Grand-Vaux, d'élaboration du projet éducatif territorial, de déploiement de trottinettes électriques en libre-service, de lancement d'un plan de circulation et de stationnement, de réaménagement du parc des sports, de création d'oasis dans la cour des écoles...

Par la présente motion, le Conseil municipal interpelle le maire pour lui demander de solliciter systématiquement l'avis de l'organe délibérant avant chaque décision engageant la Commune, dont la compétence n'a pas été déléguée à l'édile, sous peine de voir chacun de ces sujets déferés au Tribunal administratif.

Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Motion pour une application résolue de la charte de la promotion immobilière durable et de lutte contre les nuisances de chantier

Plus les mois passent et plus la charte de la promotion immobilière durable et de lutte contre les nuisances de chantier témoigne de sa criante inutilité.

D'une part, les promoteurs continuent de ne pas informer les riverains des projets qu'ils déposent (ce dont plusieurs riverains, proches de projets, se sont encore plaints pendant les comités de quartier).

D'autre part, des déchets identifiés comme provenant d'un des chantiers en cours sur la commune ont été retrouvés en début d'année en plusieurs endroits du territoire...

Par la présente motion, le Conseil municipal invite le maire à ne pas trembler pour faire appliquer sa charte.

Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Motion pour la responsabilisation de la commune dans son rôle de personne publique associée aux évolutions des PLU des communes voisines

Le droit permet aux communes voisines de celles qui engagent des réformes de leurs documents d'urbanisme, notamment de leur plan local d'urbanisme, de donner leur avis sur les évolutions envisagées, en tant que personnes publiques associées.

Depuis le début de son mandat, le maire de Savigny a scrupuleusement bloqué toute intervention sur les PLU des communes voisines.

Par exemple, la commune n'est pas intervenue sur les projets de modification des PLU de Morsang en octobre 2022 et de Morangis en décembre 2022.

Par la présente motion, il est proposé au Conseil municipal que la Commune, 4^e ville de l'Essonne, assume son rôle de personne publique associée aux procédures de réforme des documents d'urbanisme de ses voisins, et qu'elle participe systématiquement à celles-ci, y compris pour faire valoir son absence d'observations.

Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane

TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Proposition de motion de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Motion pour une application résolue du règlement local de publicité intercommunal

La police de la publicité reste de la compétence des maires.

Or, malgré l'approbation du règlement local de publicité intercommunal, des affichages publicitaires illégaux continuent de se multiplier sur le mobilier urbain, tandis que certains commerces continuent d'allumer leurs vitrines toute la nuit, par exemple dans la ZAC des Gâtines.

Par la présente motion, le Conseil municipal demande au maire de se saisir de tous les dispositifs prévus par la loi pour assurer le respect des dispositions du RLPI et partant, la garantie du cadre de vie des habitants de la Commune.

Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Proposition de vœu de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Vœu de soutien aux Saviniens qui refusent l'installation des compteurs communicants Linky et Gazpar

Par le présent vœu,

laquelle contrairement à ce que le maire affirme, ne peut pas être annulée par le tribunal administratif, en tant qu'il s'agit d'un acte non décisoire,

le Conseil municipal,

qui rappelle qu'il est possible de communiquer ses consommations réelles à son fournisseur, sans se voir imposer de frais, conformément à la délibération CRE du 17 mars 2022,

apporte son soutien aux courageux saviniens qui continuent inlassablement de refuser l'installation forcée des compteurs Linky et Gazpar.

Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Proposition de vœu de la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Vœu d'appel à la démission collective de la majorité municipale fraudeuse

Par le présent vœu, le Conseil municipal,

réaffirmant son attachement aux grands principes démocratiques de la République,

qu'ils soient le respect de la légalité républicaine, l'égalité entre les candidats ou la sincérité du scrutin,

dit réprover les fraudes commises par la liste « Rassemblons Savigny ! » pendant la campagne de l'élection municipale partielle des 5 et 12 décembre 2021, notamment celles concernant le financement de la campagne,

et appelle à la démission collective des élus de « Rassemblons Savigny ! », s'ils leur reste un tant soit peu d'honneur et de respect pour nos institutions, et pour les citoyens.

Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

La proposition de vœu n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

M. le maire :

« Cette gymnastique devenue traditionnelle, nous pouvons passer au véritable ordre du jour. Par deux points concernant le remplacement de monsieur Duez. Tout d'abord dans les différentes, par madame Léocadie Paul, donc poste pour poste dans les différentes commissions tout d'abord et dans le GIP FSL mais nous y reviendrons. »

AFFAIRES JURIDIQUES

- **1/322 – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DEMISSIONNAIRE REPRESENTE DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Rapporteur : M. le maire

Préambule :

Suite à la démission de monsieur Jérôme DUEZ en date du 11 janvier 2024, il convient de procéder au remplacement de ce conseiller municipal dans les commissions :

- Cadre de vie, urbanisme et déplacements (Suppléant)
- Santé, social, logement et devoir de mémoire (Titulaire)
- Economie locale et sécurité (Titulaire)

Il est donc demandé au Conseil municipal de procéder au remplacement du membre appartenant à la liste « Rassemblons Savigny ! » au sein des commissions susvisées.

Interventions :

M. Kouama :

« Le groupe BVS ne prendra pas part au vote. »

M. le maire :

« C'est juste les commissions. Si on ne prenait pas part au vote quand vous vous êtes remplacés, vous ne pourriez pas être remplacés. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. le maire :

« C'est juste... Bon, très bien, je note, je note. »

M. Vagneux :

« Alors j'ai un amendement. Amendement qui consiste à vous demander à ce qu'il soit procédé à trois votes distincts soit un par commission. »

M. le maire :

« Alors c'est toujours le même sujet monsieur Vagneux, et la préfecture nous donne raison donc nous restons sur ce point. Mais si vous voulez faire perdre du temps à la ville, au Conseil municipal, il n'y a pas de souci. »

M. Vagneux :

« Dans ce cas je demande un vote à bulletin secret. »

M. le maire :

« Très bien. On s'y attendait. Merci bien. Merci à l'administration de préparer les bulletins. »

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

Demande qu'il soit procédé à trois votes distincts, soit un par commission

Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ

REJETTE l'amendement

M. le maire :

« Je demanderai à monsieur Senicourt et madame Née de faire le dépouillement. Ils sont heureux. Je vous propose une petite suspension de séance de 5 minutes le temps que les bulletins soient distribués. »

Vote au scrutin secret :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrage exprimés : 31

Nombre de bulletins liste « Rassemblons Savigny ! » : 31

Le Conseil municipal,

DECLARE :

EST élue Léocadie PAUL, membre :

- Suppléante de la commission cadre de vie, urbanisme et déplacements
- Titulaire de la commission santé, social, logement et devoir de mémoire
- Titulaire de la commission économie locale et sécurité

- **2/323 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC AYANT POUR OBJECTIF D'ADMINISTRER LE FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT DE L'ESSONNE**

Rapporteur : M. le maire

Préambule :

Suite à la démission de monsieur Jérôme DUEZ en date du 11 janvier 2024, il convient de procéder à son remplacement et de désigner un nouveau représentant du conseil municipal au groupement d'intérêt public ayant pour objet d'administrer le fonds de solidarité pour le logement de l'Essonne.

Interventions :

M. Kouama :

« Nous ne prenons pas part au vote. »

M. Senicourt :

« Le vote précédent était seulement une application du règlement intérieur. Je me demande pourquoi on vote d'ailleurs, mais enfin bon, c'est les textes et la démocratie. Autant pour celui-là, c'est le choix de la majorité donc on ne prend pas part au vote. »

M. Vagneux :

« Je vais vous demander s'il vous plait qu'on procède à un vote au scrutin secret dans la mesure où en plus ça va me laisser le temps de pouvoir lire les documents que vous m'avez remis au tout début du Conseil. Je vous remercie. »

M. le maire :

« Eh bien, on va redistribuer des bulletins de vote en prenant en compte que le groupe Bien vivre à Savigny et Bien vivre à Savigny, Ecologique et Solidaire ne prennent pas part au vote. Et je vous repropose une suspension de deux minutes. Non, c'est bon, on distribue très rapidement. Pas besoin de suspension de séance. Merci monsieur Vagneux. Très bien. Même si vous n'avez pas pris part au vote, monsieur Senicourt, je vais vous demander et madame Née, de venir dépouiller. Merci à vous. »

Vote au scrutin secret :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrage exprimés : 28

Nombre de bulletins liste « Rassemblons Savigny ! » : 28

Le Conseil municipal

DESIGNE en qualité de représentant du Conseil municipal au Groupement d'intérêt public ayant pour objet d'administrer le fonds de solidarité pour le logement de l'Essonne :

- Madame Dominique LABORIALLE

ABROGE la délibération n° 27/034 du Conseil municipal, séance du 13 janvier 2022, portant désignation de monsieur Jérôme DUEZ en qualité de représentant du Conseil municipal au Groupement d'intérêt public ayant pour objet d'administrer le fonds de solidarité pour le logement de l'Essonne

- **3/324 – CONVENTION DE PARTENARIAT DU PROJET PROX E BUS ENTRE LES VILLES DE MORANGIS, WISSOUS ET SAVIGNY-SUR-ORGE**

Rapporteur : M. le maire

Préambule :

Les problématiques autour de l'accès aux droits qui se conjuguent avec la numérisation de l'ensemble des services publics et la question de la mobilité conduisent à proposer un dispositif itinérant pour un meilleur accès aux services administratifs permettant une égalité de traitement.

Le projet « Prox e Bus »

La ville de Morangis à l'initiative de ce projet propose un dispositif innovant sous la forme d'un véhicule type Van aménagé avec un équipement numérique connecté, pouvant recevoir les usagers en toute confidentialité.

Ce véhicule labellisé comme Espace itinérant France Service, permettra aux habitants des quartiers de Grand Vaux et des Prés Saint-Martin, d'être accompagnés pour les démarches administratives.

La convention entre les 3 villes permet la mutualisation des équipements, l'obtention de subventions et la labellisation du dispositif.

La ville de Savigny-sur-Orge pourra proposer une journée de service Prox E bus par semaine. Deux agents de la Ville seront formés par les « acteurs partenaires » afin de pouvoir répondre aux diverses sollicitations. (Allocations familiales, Assurance Maladie et retraite, Pôle emploi, Point-justice, services communaux, etc...)

Les coûts d'investissement et de fonctionnement de ce dispositif seront répartis au prorata de l'utilisation du véhicule. Pour la ville de Savigny-sur-Orge et pour une utilisation d'une journée par semaine. Le coût est estimé en investissement la première année à 13.000 € et en fonctionnement pour chaque année à 9.700 € déduction faite des subventions.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Morangis, de Wissous et de Savigny-sur-Orge et d'autoriser le maire à signer la convention.

Interventions :

M. le maire :

« Il y a des problématiques, vous n'êtes pas sans le savoir, autour de l'accès aux droits qui sont renforcés par la numérisation de tous les services, enfin de l'ensemble des services publics. Et des questions de mobilité qui ont conduit les différents maires cités à s'interroger sur un dispositif itinérant de ce qu'on appelle les maisons France Service. Là, c'est un bus France Service. La ville de Morangis est à l'initiative de ce projet qui propose ce dispositif et cette convention financée par l'Etat à hauteur de 80 %. Le coût d'investissement pour la Ville, c'est 13 000 euros qui correspondent à l'achat du bus et l'aménagement, notamment. D'où l'investissement en première année. Et en fonctionnement pour chaque année de 9 700 euros. »

M. Kouama :

« Chers collègues. Même si on doit toujours se réjouir d'un dispositif qui puisse accompagner ceux qui font face aux difficultés de la dématérialisation des démarches administratives, plusieurs questions et interrogations concernent ce dispositif. Tout d'abord, dans le cadre de leurs prérogatives les centres sociaux de Grand-Vaux et des Prés-Saint-Martin accompagnent les personnes seules, les familles et les jeunes qui en font la demande. Ensuite, le PIJ, Alliance Prévention et la Mission Locale portent aussi une aide aux jeunes qui font face à la difficulté de la dématérialisation des démarches administratives. Qu'ils viennent des quartiers ou non d'ailleurs. Il est bon de rappeler aussi le projet de la maison France Service sur Grand-Vaux que l'ancienne équipe municipale, dont je faisais partie, avait lancé en obtenant les subventions de fonctionnement auprès des services de l'Etat. Maison France Service qui aurait été utile au public visé. Mais malheureusement nous connaissons la suite funeste que vous avez donnée à ce projet. Par voie de presse en date du 29 janvier 2024, sur le site Actu Essonne, nous apprenons que le dispositif que nous sommes censés voter ce soir est déjà conclu et acté avec les villes de Morangis et de Wissous. En plus de cela, le bus est déjà inauguré en présence du député macroniste du coin, de la sénatrice LR Macron-compatible et des maires des différentes villes signataires, sans même que nous soyons avertis. Ce n'est pas la première fois qu'une telle chose se produit. Monsieur le maire, sommes-nous en république de Corée du Nord ou en république française pour que vous ayez un tel mépris envers l'assemblée de ce Conseil ? Ou peut-être que c'est une nouvelle façon de gouverner dans la France de Macron. Cette convention n'est qu'un enfumage politique au vu des images qui circulent sur les réseaux sociaux. La vraie réponse à apporter aurait été d'activer le projet de la maison France Service laissé par l'équipe Defrémont. Mais pour des raisons politiques, vous n'avez pas eu le cran de le faire. D'ailleurs, une de vos premières mesures, c'est justement de ne rien faire venant de l'ancienne équipe. Merci. »

M. Guillaumot :

« Merci monsieur le maire. Alors comme ça a été rappelé par mon camarade, lorsqu'on était aux affaires, on avait construit, instruit un dossier France Service pour une implantation dans le quartier de Grand-Vaux. Ça vous a été dit donc... Tout ça pour dire qu'on n'est pas opposé à ce type de service. Toutefois, vous avez cru bon de mettre un terme à notre projet, comme à d'autres d'ailleurs, et nous voyons réapparaître dans une formule étriquée, où il faut bien le reconnaître, Savigny se retrouve être sur un strapontin dans le dispositif proposé. Lorsque mon collègue Jacques Senicourt, lors de la commission, a fait valoir que les habitants du Plateau pourraient eux-aussi avoir recours à ce dispositif, comme celui de Grand-Vaux et des Prés-Saint-Martin, il lui a été répondu que le Plateau n'était pas, à la différence des quartiers précités, classé en politique de la ville. Pour vraiment apprécier la saveur de cette réponse, il faut savoir que ni Wissous ni Morangis n'ont de QPV sur leur territoire. Alors que ce bus s'y déplacera la grande majorité du temps. Pour répondre à la demande des habitants qui sont souvent perdus face à la digitalisation de nos administrations et la disparition des guichets où on peut vraiment parler à une vraie personne. Oui, nous souhaitons un tel dispositif France Service sur la ville. Et pourquoi pas en capacité de se déplacer d'un quartier à l'autre. Mais non, nous n'en voulons pas un ersatz. Une fois de plus, comme nous l'avons déjà vu, nous le verrons dans d'autres dossiers ce soir, votre majorité manque d'ambition. Cela conduit à ce que Savigny soit la remorque des initiatives des autres communes et ne crée pas les services nécessaires. Je vous remercie. »

M. Defrémont :

« Oui, ce sera juste une explication de vote. Je crois que mes collègues ont déjà largement démontré l'intérêt de votre proposition. Pour de nombreuses raisons, ce dispositif est le moins efficace et le plus cher parmi tous ceux qui étaient possibles. Mais c'est malgré tout une solution. Même si elle est très imparfaite pour les habitants des deux quartiers les plus mal desservis de la commune. C'est pour cette raison qu'on va malgré tout le voter. En se pinçant le nez. Parce qu'effectivement les faiblesses de ce dossier sont... Comment les qualifier ? Comment parler de tout ce qu'on voit depuis le début de cette soirée ? C'est terrible, c'est accablant. Vraiment c'est accablant. Voilà, c'est tout ce que je peux vous dire. On va quand même voter pour vous montrer qu'on est gentil. »

M. Vagneux :

« Alors j'écoutais mon collègue Patrice Kouama et je me disais qu'il aurait pu voter ma proposition de motion enfin en tout cas l'inscription à l'ordre du jour de ma proposition de motion pour que les élus des oppositions soient également informés des différentes inaugurations réalisées par le maire. Donc ça m'intéresserait effectivement de savoir dans la poursuite de la question enfin ou de l'intervention de monsieur Kouama, de savoir est-ce que ça a déjà été inauguré. Auquel cas ça pose peut-être la question juridique de savoir, est-ce qu'on peut signer la convention en l'état ? Je fais remarquer que je n'ai pas eu les procès-verbaux des commissions municipales. Je ne sais pas si c'est normal mais ça aurait pu être intéressant qu'on puisse travailler avec. Alors, c'est bizarre parce que vous m'apportez en début de séance un certain nombre de documents parmi lesquels ne figurent pas les procès-verbaux. »

M. le maire :

« Monsieur Vagneux, vous avez envoyé un courrier à la direction générale ou au secrétariat général, un courrier nous interdisant de vous remettre les documents en mains propres. On vous les envoie par la Poste. »

M. Vagneux :

« C'est votre courrier du 21 mars 2022. »

M. le maire :

« Donc on vous les envoie par la Poste, assumez les conséquences. Sur le fond s'il vous plaît. »

M. Vagneux :

« Vous savez que la jurisprudence a déduit un principe »

M. le maire :

« Sur le fond s'il vous plaît »

M. Vagneux :

« Non je vous demande de m'imprimer, de m'imprimer maintenant s'il vous plaît, les procès-verbaux. »

M. le maire :

« Sur le fond s'il vous plaît. »

M. Vagneux :

« Non non non. Vous ne pouvez pas refuser. Donc je vous demande s'il vous plait de bien vouloir m'imprimer les procès-verbaux des commissions. »

M. le maire :

« Sur le fond s'il vous plait. »

M. Vagneux :

« Je demande l'impression des procès-verbaux. »

M. le maire :

« Alors je vais répondre à monsieur Kouama. Dans les macronistes, et je ne suis pas sûr qu'il le soit, vous avez oublié de citer la présence du sous-préfet Sinagoga qui est en charge des France Services. Je reviens sur le dispositif de France Services que vous vouliez mettre en place à Grand-Vaux. Ça n'est pas une volonté de ma part de renoncer à ce qui a été fait parce que c'était vous. Et je crois que j'ai été dans une certaine continuité républicaine sur d'autres sujets. Mais il était question d'installer la maison France Services et un tiers-lieu dans les, et je m'en suis déjà expliqué, je l'avais déjà abordé avec vous, dans les anciennes maisons, enfin, dans les maisons Toulouse-Lautrec, qui nécessitaient, et c'est le dossier que j'ai reçu, qui nécessitaient un investissement très conséquent de réhabilitation, de mise en accessibilité et d'ascenseur. Et nous arrivions, avant même de penser au projet à un investissement à hauteur de près d'un million d'euros. Ensuite, nous avons décidé de mettre en place, comme vous l'avez dit, et c'était aussi quelque chose qui était fléché par vous, une maison du service public, mais avec pas que France Services, avec tous les services. 1001 Vies habitat, les services de la ville, de l'EPT, du logement, etc. C'est un choix. Ensuite sur l'inauguration. J'entends que l'inauguration qui est parue dans la presse puisse vous choquer mais sachez que la date n'a pas été choisie par les élus mais par la préfecture. Et que nous devons passer cette convention au Conseil municipal de décembre. Les documents étant arrivés trop tard, je ne pouvais pas les mettre sur table, ils auraient été rejetés. Ensuite, vous me faites des leçons de démocratie monsieur Kouama, en comparant Savigny à la Corée du Nord. Mais la démocratie, monsieur Kouama, c'est aussi accepter, même si c'est difficile, le résultat des élections. Ça aussi, c'est de la démocratie. J'en suis désolé. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. le maire :

« Très bien monsieur Vagneux, allez, on est fraudeurs. Tout ça tout ça. Ensuite vous parlez, j'arrive monsieur Senicourt, vous parlez des centres sociaux, du PIJ qui font bien sur un accompagnement, mais l'avantage de France Services, c'est qu'il y a des habilitations sur certains logiciels que n'ont pas ces structures. Voilà. »

M. Senicourt :

« Non. Faire voter un conseil municipal sur quelque chose qui est déjà en place, c'est un scandale intolérable. »

M. le maire :

« Merci monsieur Senicourt »

M. Senicourt :

« Je termine monsieur le maire. Respecter la démocratie c'est déjà respecter le droit. Donc, il fallait faire un conseil municipal extraordinaire. Il pouvait être convoqué très rapidement. Mais c'est inadmissible. A quoi on sert ici ? A quoi vous servez ? On va voter quelque chose qui est déjà décidé. C'est vraiment scandaleux. »

M. le maire :

« Monsieur Senicourt, ne vous énervez pas. Ne vous énervez pas. Merci de me permettre de compléter mon propos parce que je l'avais noté. Certes, le bus a été inauguré mais le service n'est pas encore mis en place à Savigny puisque nous attendions le vote du Conseil municipal. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. le maire :

« Oui. Merci de me permettre de compléter le propos. Nous attendions le vote du conseil municipal. Vous avez dû regarder les photos dans la presse. J'étais debout, je n'ai pas signé la convention. Il sera mis en place après les vacances de février si le Conseil municipal nous autorise à signer cette convention. Donc il n'y a pas d'irrespect de l'opposition. »

M. Vagneux :

« Alors peut-être juste quand même sur cette convention, revenir sur le fait, parce que ce n'est pas la première fois que vous nous faites le coup. J'avais attaqué notamment la convention de mutualisation des polices municipales de Savigny et de Juvisy. Et donc effectivement l'avocat de Savigny a plaidé comme vous, c'est-à-dire a repris votre argument, à savoir que c'était pas grave la date de l'inauguration, l'important c'est la date de la mise en service. Sauf que l'avocat de Juvisy qui vraisemblablement ne travaille pas avec l'avocat de Savigny, en tout cas pourtant ils défendaient un texte commun, et bien dit le contraire dans son mémoire. Donc voilà, on verra. »

M. le maire :

« Sur Prox e bus. »

M. Vagneux :

« Donc sur Prox e bus, je continue mais c'était un petit peu ce qu'on avait dit au moment des commissions municipales dont nous n'avons pas les procès-verbaux, je reprends la remarque de mes collègues, à savoir que c'est dommage qu'il n'aille qu'à Grand-Vaux et aux Prés-Saint-Martin et qu'il n'aille pas dans le reste de Savigny. Parce que les besoins sont aussi également présents. Qu'au niveau des coûts, et là Jacques Senicourt l'a aussi rappelé mais c'est quand même très cher pour ce que c'est. Alors je ne sais pas si on atteindra les 13 000 euros et les 9 700 qui sont mentionnés dans le projet de note de synthèse, mais dans tous les cas ça reste bien plus cher et ça n'empêcherait pas qu'il y ait une structure physique qui permette de rendre le même service voir sinon pourquoi pas des mairies annexes et notamment pourquoi pas une mairie annexe sur le Plateau. Dernière chose, alors là, c'est vraiment par rapport au Prox e bus, j'espère, je ne sais pas exactement comment il fonctionne, mais qu'il n'ambitionne pas de vouloir tout traiter et que ça n'est pas réellement une sorte de guichet unique parce que le guichet unique, nous voyons bien que ça ne fonctionne pas. Ça a d'ailleurs été critiqué encore récemment dans un rapport du Sénat de 2022 sur la démocratie participative, je ne sais plus quel est l'autre terme, et les maisons France Services étaient incluses dedans. Et donc voilà les guichets uniques parfois ça fait même faire des bêtises. Et donc j'espère que le Prox e bus n'hésitera pas à renvoyer les personnes qui viennent les solliciter vers les services compétents pour éviter certains problèmes qu'on peut croiser au niveau du guichet unique et typiquement par exemple pour faire un parallèle un petit peu douteux, mais par rapport à la demande d'information que j'ai faite, et bien si les services directement m'avaient répondu peut-être que j'aurais eu de meilleures réponses que celles que vous m'apportez, qui probablement parce qu'elles sont produites par une personne qui n'était pas au moment des commissions, répond en fait à côté sur un certain nombre de mes questions. Je vous remercie. »

M. le maire :

« Concernant les lieux choisis, monsieur Guillaumot l'a très bien rappelé, on installe les France Services lorsqu'il y a des QPV. C'est un dispositif qui débute, qui va débiter à Savigny, qui n'a débuté qu'à Morangis pour l'instant. On va lui laisser le temps au temps. Et s'il y a besoin de renforcer et d'obtenir des demi-journées supplémentaires et bien on négociera avec les deux autres communes pour faire une demi-journée en moins dans une commune et une demi-journée en plus à Savigny. Si le besoin, sur le Plateau notamment, se fait sentir. Sachant qu'il y a d'autres dispositifs notamment sur le Plateau, les résidences autonomie, etc. Le SAM par exemple qui amène les personnes vers les services municipaux. »

M. Defrémont

« Merci, je souhaite juste réagir brièvement à vos propos. Premièrement, vous nous parlez de la maison France Services que nous aurions prévue dans les anciens locaux, dans les anciennes maisons du 18^e siècle. C'est totalement faux. La prévision était de les installer dans l'ancienne Poste. Le coût de remise en état, nous l'avons effectué. Et il était très loin du montant que vous indiquez ici. Quant aux maisons du 18^e siècle, on souhaitait s'en servir de base pour remplacer la maison de quartier qui apparemment, vous avez fait passer à la trappe, on en parlera tout à l'heure. Voilà donc c'était ça en fait le propos. Ensuite, vous nous parlez de respecter la démocratie, de respecter le résultat des votes. Que je sache, nous sommes ici et nous assistons au Conseil, nous y participons et nous assistons au spectacle parfois un peu désolant que vous nous donnez. Vous n'allez pas en plus nous donner des leçons de démocratie. Le résultat des votes, effectivement, on l'a respecté voilà et on est là. Maintenant, vous avez terminé en tenant des propos sur le fait que c'est pas inauguré. Alors si je comprends bien, ce qui était important pour vous, finalement c'était d'être sur la photo. C'était de venir inaugurer. Et c'est pas la réalité de ce qui se décide. Voilà c'est ça le problème de respect de l'institution qu'est notre Conseil municipal et qui vous fait défaut. Vous avez vraiment un problème avec cette institution. Et c'est pas la première fois qu'on le constate malheureusement. »

M. le maire :

« Alors je crois que soit vous avez écouté ma réponse à moitié, mais je vous ai dit que la date d'inauguration avait été choisie et désignée par la préfecture. Organisée à Morangis. Et je m'y suis rendu. Par contre,

inauguré, très bien, mais le service sera mis en place à Savigny après les vacances de février. Monsieur Vagneux, allez vite. »

M. Vagneux :

« Dans la convention, non non pas vite, je prends le temps que je veux. Dans la convention, il est écrit que le service commence à la labellisation. Là, pour le coup j'ai une réponse dans la demande d'information que j'ai faite. La labellisation a eu lieu mi-décembre 2023. Donc le service a déjà commencé. Donc votre argument est parfaitement inopérant. »

M. le maire :

« A Morangis. C'est bien ce que je dis. »

M. Vagneux :

« Il a commencé de fait. Votre argument est inopérant. »

M. le maire :

« A Morangis. Pas à Savigny. »

A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Éric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ
Abstention : Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal

APPROUVE la convention de partenariat entre les villes de Morangis, Wissous et Savigny-sur-Orge,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent,

CHARGE le maire ou son représentant d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

– **4/325 – CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF POUR LE CLIMAT : "CLIMAT ET ADAPTATIONS AUX CHANGEMENTS"**

Rapporteur : M. le maire

Préambule :

La synthèse de huit ans de travaux des 93 scientifiques du GIEC publiée le 20 mars dernier confirme que le réchauffement de notre atmosphère lié aux émissions de gaz à effet de serre, produites par nos sociétés humaines, va se poursuivre quoi qu'il arrive à court terme, de sorte que la limite de 1,5°C de plus devrait être franchie au début des années 2030. C'est bien l'ensemble de la biosphère qui est menacé.

Les effets de cette hausse de la température moyenne sont déjà apparents en Ile-de-France : canicules plus fréquentes, sécheresse, épisodes orageux violents, etc.

En conséquence, il est de la responsabilité des élus de se mobiliser en relation avec toutes les parties prenantes de la Ville : collectivités territoriales de notre périmètre, Etat, mais aussi entreprises et associations, citoyennes et citoyens, etc.

Notre responsabilité et nos actions doivent en conséquence se focaliser sur, d'une part, notre participation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et, d'autre part, sur l'adaptation de notre ville aux conséquences désormais inévitables de la crise climatique, sans oublier la protection de nos ressources naturelles et de la biodiversité.

De plus, l'Etat, au travers le Secrétariat général à la planification écologique souhaite travailler avec les collectivités pour décliner territorialement son plan d'actions pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030, puis 2050.

Conscients de tous ces enjeux et pour y répondre, la Ville décide de constituer un comité consultatif pour le climat intitulé : « Climat et adaptations aux changements », présidé par Monsieur le Maire, composé de 7 membres du Conseil municipal et de tous les habitants qui souhaiteraient s'investir sur la question.

Interventions :

M. Vagneux :

« Alors je vais vous faire la lecture de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales. « Le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du Conseil municipal désigné par le maire. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité et peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lesquels ils ont été institués. » Alinéa 2, alinéa 3. La composition elle est fixée par le maire. Alinéa 3, la présidence du comité est décidée par le maire. Ce que vous êtes en train de nous proposer, d'ailleurs, je n'ai pas très bien compris, parce qu'en fait un coup vous nous dites donc que le comité est ouvert à tous sauf que là le Conseil municipal il doit décider qui en est membre. Et en fait là, on s'apprête à ne décider que n'en soient membres que des élus du Conseil municipal. 7 personnes. Donc j'ai un petit peu de mal à comprendre. Je ne suis pas certain que le maire puisse être président de ce comité et je crois que justement s'il y a une précision d'une part du fait que la composition de la commission elle est fixée par arrêté et ensuite que le comité est présidé par un membre qui est désigné par le maire, ce qui veut dire que le maire ne peut pas s'auto désigner pour éviter un certain nombre de conflits d'intérêt. Voilà, je suis un petit peu septique là-dessus. Et puis bon il y a une coquille, 3 membres représentants, pourquoi un s à un participe présent ? Et je finirai par un petit mot d'humour, je sais que vous aimez bien ça. En cas de démission ou de décès d'un membre du comité, mais si c'est moi qui suis choisi pour être dans le comité, vous ne parlez pas des peines d'inéligibilité pour les élus qui ont voulu transformer leur maire en apéricube. Je vous remercie. »

M. le maire :

« Je ne vois pas ce qui est marrant dans vos propos. On a un humour chacun différent. »

M. Defrémont :

« J'avoue ne pas avoir saisi la totalité des derniers propos, mais, c'est pas grave. Alors quelques remarques sur ce comité qu'on va approuver évidemment. Ce comité ne doit pas être un gadget ni servir d'outil de propagande. Ça ne doit pas non plus être un lieu pour débiter des banalités que l'on trouve partout dans les médias à coup de chiffres sur la hausse des températures ou la fréquence des ouragans à l'autre bout de la planète. Pour que cette instance soit utile, elle doit à notre avis remplir trois conditions. Tout d'abord, elle doit être un lieu de dialogue entièrement ouvert. Elle doit par exemple pouvoir se saisir elle-même de son ordre du jour et le rôle des élus dans cette instance n'est pas de piloter et au final de confisquer la parole, mais seulement d'ouvrir et initier les réflexions. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions enrichir nos propres idées et nos pratiques sur ce sujet. Ensuite elle doit se pencher sur des sujets locaux, concrets, qui permettent de trouver des solutions aux problèmes que pose aux habitants la crise climatique que nous traversons. Enfin, elle doit formaliser ses travaux sous la forme de restitutions qui ne soient pas pilotées par les élus ni par les services. Ces restitutions pourront le cas échéant être présentées au Conseil ou faire l'objet de propositions ou de concertations locales. Le modèle le plus proche, je l'ai dit en commission, de ce type d'instance est à notre avis le conseil de développement, installé par les EPCI et qui garantit ces trois conditions. Nous proposons donc de nous en inspirer pour créer cette nouvelle instance. Je vous remercie. »

M. le maire :

« Normalement les amendements, monsieur Senicourt, vont répondre à quasiment l'intégralité de vos questions. »

M. Senicourt :

« Merci monsieur le maire. Bien qu'elle ait un peu tardé, nous nous félicitons de la mise en œuvre de notre demande de constitution de ce comité. Nous vous en remercions. Nous avons opté pour un comité élargi aux associations environnementales et à des citoyens recrutés sur motivation pour en suivre régulièrement les travaux. Ce qui n'empêchait en rien des rencontres avec tous les Saviniens. Vous nous proposez un autre modèle de fonctionnement, inspiré de la démocratie directe athénienne. Un comité élargi aux

participants de chaque réunion qui de notre point de vue risque d'être un peu compliqué au niveau de sa gestion en particulier dans la durée. Nous sommes volontaires pour tenter l'expérience et donc nous voterons pour. Toutefois, nous présentons deux amendements. Le premier pour que soit bien pris en compte le volet réduction des gaz à effet de serre et le second à propos des propositions d'ordre du jour. »

M. Defrémont :

« Je pense que cet amendement n'apporte pas vraiment de supplément en fait à la proposition qui a été faite initialement. Effectivement, si on prend toute la question climatique, on aurait effectivement les gaz à effet de serre mais on a de multiples autres effets comme la biodiversité, comme l'augmentation de la température. Il y a énormément de sujets et donc les réduire à deux sujets ne me semble pas opportun. »

Amendement présenté par le groupe « Bien Vivre à Savigny, Ecologique et Solidaire » :

Ajouter le considérant suivant :

CONSIDERANT la nécessité de se focaliser sur, d'une part la diminution des émissions de gaz à effet de serre, et d'autre part l'adaptation aux conséquences désormais inévitables de la crise climatique ».

Par 34 voix Pour, 3 voix Contre, Abstention 1

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Éric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Aude HERNANDEZ

Contre : Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONTE, Fatima KADRI

Abstention : Olivier VAGNEUX

ADOPTE l'amendement

Amendement présenté par le groupe « Bien Vivre à Savigny, Ecologique et Solidaire » :

Paragraphe « Détermine » après le premier alinéa concernant « l'invitation » ajouter l'alinéa suivant :

« La proposition d'ordre du jour prévisionnel est élaborée par les 6 conseillers municipaux membres du comité et validée par Monsieur le Maire. »

Par 37 voix Pour, 0 voix Contre, Abstention 1

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Éric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONTE, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ

Abstention : Olivier VAGNEUX

ADOPTE l'amendement

A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Éric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONTE, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ

Abstention : Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal,

DECIDE la création d'un comité consultatif avec pour intitulé : « Climat et adaptations aux changements »

FIXE comme suit la composition du comité consultatif « Climat et adaptations aux changements » :

- 7 membres du conseil municipal répartis de la manière suivante :
 - Le Maire, Président de ce comité
 - 3 membres de la majorité municipale
 - 3 membres représentant l'opposition municipale

Ce comité est ouvert à tous : les habitants et associations de la Ville sont également invités à participer à ce comité.

DETERMINE le mode fonctionnement dudit comité consultatif ainsi :

L'invitation au Comité est transmise de manière dématérialisée. L'invitation indique la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi qu'un ordre du jour prévisionnel.

La proposition d'ordre du jour prévisionnel est élaborée par les 6 conseillers municipaux membres du comité et validée par Monsieur le Maire.

Les services de la Ville, peuvent, à titre exceptionnel, être présents lors des réunions du Comité.

Les membres du comité sont désignés, par le maire, pour une période ne pouvant excéder la limite de la durée du mandat des conseillers municipaux.

En cas de démission ou de décès d'un membre du comité, il est procédé à son remplacement dans les meilleurs délais.

Le compte-rendu des débats et de la réunion sera rédigé par un membre du Comité et transmis, après validation par Monsieur le Maire, aux membres présents lors de la réunion.

Les travaux du Comité sont rendus publics.

TRAVAUX

- **5/326 – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'UN POLE CULTUREL SUR LE SITE DE L'ANCIEN CINEMA EXCELSIOR**

Rapporteur : M. le maire

Préambule :

La ville a défini un projet culturel destiné à mettre en place une nouvelle offre à destination des habitants de Savigny. Le thème principal est le cinéma qui concerne les sorties nationales tout autant que les séances d'Art et Essai. Autour se construira un environnement riche marqué par une action culturelle et une médiation très présente tant pour les enfants, jeunes et notamment les scolaires que pour les adultes. Elle prendra la forme de projections thématiques, d'ateliers, de rencontres, d'événements spécifiques notamment.

La municipalité s'engage dans la réalisation d'un pôle culturel axé principalement sur le cinéma. Il prendra place en centre-ville sur le site de l'Excelsior, dernier cinéma dont l'activité s'est arrêtée en 2008.

Afin de permettre la réalisation de ce projet et au vu de la complexité de ce dernier, la Ville a besoin de s'adjoindre les services d'un maître d'œuvre qui aura pour missions :

- Esquisse (ESQ) ;
- Avant-projet sommaire (APS) ;
- Avant-projet définitif (APD) ;
- Études de projet (PRO) ;
- Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;

- Études de supervision de la phase exécution (VISA);
- Direction d'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) ;
- Dossier des ouvrages exécutés (DOE)

Ainsi que les missions complémentaires suivantes :

- Acoustique (mesure du bruit résiduel et de réception et contrôle du bruit phase travaux)
- Coordination système de sécurité incendie (CSSI)
- Signalétique
- Conseil pour le choix des mobiliers
- Étude de faisabilité des approvisionnements en énergie
- Analyse du cycle de vie (ACV)
- Ordonnancement pilotage et coordination (OPC)
- Synthèse architecturale

Le délai prévisionnel d'exécution de la mission attendue dans le cadre de ce marché sera identique à la durée des travaux.

Le démarrage des travaux est envisagé pour début 2025.

Le montant de ce marché est de 1 489 297,24 H.T.

Afin de sélectionner ce maître d'œuvre, la Ville a lancé en 2023 un concours d'architecte.

Le concours restreint est soumis aux dispositions des articles L. 2125-1,2° et R. 2122-6, R. 2172-1 à R. 2172-6 et R. 2162-15 à R. 2162-21 du Code de la commande publique.

A la suite de la phase candidature du concours, trois candidats ont été autorisés à participer à la phase projet par les membres du jury lors de la séance du jury du 15 juin 2023.

Lors de la phase projet et conformément à l'article R. 2162-18, les dossiers projets ainsi que les esquisses ont été rendus anonymes par un huissier, avant la réunion du jury de concours.

Le niveau de conception des prestations demandées était « l'esquisse + ».

Les projets ont été étudiés par les membres de la commission lors du jury du 20 octobre 2023. Le jury a consigné dans un procès-verbal, signé par tous ses membres, le classement des projets ainsi que ses observations et, le cas échéant, tout point nécessitant des éclaircissements et les questions qu'il envisage en conséquence de poser aux candidats concernés.

Au vu des critères d'évaluation des offres et du procès-verbal mentionné, la Ville a désigné la société NZI lauréate du concours en raison de :

- L'insertion du projet dans le tissu urbain et son caractère respectueux vis à vis des pavillons des parcelles mitoyennes,
- La dimension mémorielle du projet avec notamment une référence à l'ancien cinéma,
- La réponse adaptée au programme architectural et technique avec une organisation fonctionnelle des différents espaces,
- Une identité architecturale forte en adéquation avec les attentes de la Ville et de ses habitants,
- L'aménagement à l'arrière du projet, à proximité du café de l'équipement, d'un parc intégrant un cinéma en plein air créant ainsi un véritable espace public extérieur à destination des habitants et indépendant du pôle culturel.

Conformément aux articles R. 2122-6 et R. 2172-2 du Code de la commande publique, le concours est suivi d'un marché négocié sans publicité, ni mise en concurrence avec le lauréat.

Une réunion de négociation a eu lieu le 1^{er} décembre 2023 avec le lauréat, NZI afin de déterminer précisément les prestations attendues du maître d'œuvre pour mener à bien le projet.

Pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage collectivités territoriales, l'attribution du marché relève de l'assemblée délibérante.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le marché à la société NZI et d'autoriser Monsieur le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tous les documents émanant de l'exécution de ce marché.

Interventions :

M. le maire :

« Au regard du dossier, il me semble opportun de nous faire accompagner. Vous voulez que je rentre dans les détails de ce que va faire SODAGO ? Non je ne pense pas, on a déjà eu des débats en commission. Y-a-t-il des observations ? »

M. Defrémont :

« Comme c'est le Conseil, je vais reprendre pour le Conseil les observations que j'avais formulées en commission. Nous avons bien du mal à trouver, dans ce que vous avez fait, le projet de reprise du cinéma Excelsior que nous avons initié. Les points faibles du cahier des charges que vous avez établi ont déjà été évoqués. Un projet coûteux et qui ne respecte pas l'attachement des habitants à leur cinéma, le plus ancien de l'Essonne. Un projet dédié uniquement au cinéma alors qu'il était possible, y compris en rénovation, de prévoir une place pour le spectacle vivant, en changeant les profondeurs de scène et de préserver une structure d'accueil alternative lorsque le moment sera venu de rénover la salle des Fêtes. Un projet qui démolit et reconstruit, ce qui représente une dépense en matières premières comme en énergie bien plus importante qu'une rénovation. Pour rappel, une part importante de cet établissement avait été rénovée. Une partie était à reprendre avec des équipements neufs et encore présents aujourd'hui dans les lieux. Il reste à espérer que les dépassements de budget ne seront pas au rendez-vous et qu'il sera possible plus tard de corriger les erreurs de cahier des charges commises par la majorité actuelle. Notamment pour diversifier les usages. Nous ne pouvons bien sûr pas voter contre un projet qui nous tient à cœur et le travail de l'architecte n'est pas en cause. C'est bien votre proposition qui pose problème et l'occasion manquée de mieux satisfaire les besoins de la ville tout en conservant le patrimoine historique local et en limitant les ressources financières dont nous avons tant besoin. Mais vous nous avez déjà largement prouvé votre peu d'intérêt pour le patrimoine historique de la commune tout comme votre fâcheuse tendance à dilapider l'argent public. »

M. Vagneux :

« Je vais vous raconter une petite histoire qui se passe dans la commune de Vélizy-Villacoublay dans les Yvelines. Mais si vous allez aimer. Donc c'est en 2006 et c'est le Conseil municipal qui, par une délibération, autorise le maire à passer un marché public pour l'aménagement du terrain de sport du casernement des compagnies républicaines de sécurité, des CRS. Coucou Christophe-Reynald Michel. Et donc ce qui se passe en fait et bien le maire avait tout seul décidé préalablement de décider des marchés, de passer des marchés pour notamment voir ce qu'ils allaient mettre sur ces terrains de sport du casernement des CRS. Et quelqu'un, un mauvais coucheur certainement comme moi, saisit le tribunal administratif et la cour administrative d'appel. Le tribunal administratif lui donne raison puis après la commune du coup saisit la cour administrative d'appel qui la désavoue. Et qui s'appuyant sur la jurisprudence du Conseil d'Etat, 7^e et 2^e sous-sections réunies du 13 octobre 2004 n° 254007 au recueil, et bien juge : Considérant d'autre part qu'au terme de l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Qu'au terme de l'article L. 2122-21 du même code, sous le contrôle du Conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé d'une manière générale d'exécuter les décisions du Conseil municipal et en particulier de souscrire les marchés, de passer les baux des biens et les adjudications des travaux communaux dans les formes établies par les lois et règlements, considérant qu'il résulte de ces dernières dispositions que le maire ne peut valablement souscrire un marché au nom de la commune sans y avoir été préalablement autorisé par une délibération expresse du Conseil municipal. Donc l'arrêt est du 5 janvier 2012 n° 09VE01887. Voilà et c'est un petit peu ce qu'il va se passer. C'est-à-dire que je vous avais prévenu que le marché d'aménagement, le marché d'architecture pardon, il fallait le passer en Conseil municipal. J'ai d'ailleurs correctement attaqué tous les actes, tous les contrats, toutes les décisions qui ont été passées relativement à ce marché. Et donc maintenant je vais attaquer le marché que vous vous apprêtez à voter si toutefois vous le votez. Et puis je soulèverai par voie d'exception d'illégalité le fait que le marché d'architecture n'était pas légal et en fait vous allez vous retrouver bloqué parce que vous n'allez pas pouvoir utiliser ce qui a été fait là, parce qu'il fallait passer par une autorisation, une habilitation du Conseil municipal, ce que vous n'avez pas voulu faire. Alors pourquoi je le fais ? Parce que je pense que, déjà ça me fait plaisir, et ensuite, votre projet est très mauvais. Donc dans le bulletin municipal, vous nous avez dit 13,9 millions d'euros hors taxes. Quand on est allé à vos vœux on a entendu 15 millions d'euros hors taxes, pardon 13,9 c'était aussi à vos vœux et c'était dans le bulletin municipal et là dans le marché de travaux donc finalement on se rend compte que c'est 15. Donc qu'est-ce que ça va donner à la fin ? Et puis moi ce qui me fait peur c'est que je continue d'entendre les Saviniens se dire chouette on va avoir un cinéma à Savigny. Donc on a appris assez récemment, pour ma part je l'ai appris il y a un ou deux mois, que finalement vous ne vouliez plus faire un

cinéma public municipal mais un cinéma privé. Et je ne comprends toujours pas comment vous pouvez, excusez-moi je vous vois... »

M. le maire :

« Oui ça nous fait rire puisqu'en commission vous nous disiez, citant un article, qu'on ne pouvait pas faire un cinéma public. Je vous ai répondu que le Calypso fonctionnait très... et vous avez balbutié. C'est pour ça que ça nous fait marrer. Aujourd'hui j'apprends que j'ai changé d'avis entre la commission et le Conseil municipal sur le projet d'établissement. Merci. Poursuivez monsieur Vagneux. »

M. Vagneux :

« Alors soyons clairs, c'est par rapport à la gestion du cinéma. Donc il y a deux possibilités. Il y a soit on le confie à quelqu'un qui est un privé, qui pourra faire globalement tout ce qu'il veut dans le respect des lois et des règlements. Sauf que cette personne sera, enfin devra avoir un cinéma qui est rentable pour pouvoir vivre et qu'avec deux salles il ne pourra clairement pas vivre donc vous n'aurez personne qui va se saisir de cette opportunité. La deuxième hypothèse, c'est le cinéma donc qu'on va dire grossièrement public, qui ne vous permet, comme ce qui est déjà fait actuellement, de ne diffuser que 6 films maximum différents par an et avec un délai de diffusion qui court entre 12 et 24 mois suivant la première diffusion, plutôt l'enregistrement, enfin la délivrance du visa. Les termes précis m'échappent. Donc dans tous les cas ce ne sera pas intéressant pour les Saviniens par rapport aux Saviniens et si c'est finalement faire une salle des Fêtes bis, même si j'entends que ça permettra de loger le service Culturel peut-être mieux que dans les conditions dans lesquelles il est actuellement. Voilà, je ne suis pas certain personnellement de la pertinence de ce projet. Il y a aussi la question du parking. C'est à dire que vous nous avez dit donc que ce sera le parking actuel de la mairie qui va passer de 48 à 97 places. Je suis content de l'avoir appris de la bouche de Saviniens, parce que vous n'informez pas le Conseil municipal. Et pareil, on ne vous a pas autorisé pour ça, donc bon j'avais aussi attaqué le marché mais ça va finir aussi au tribunal administratif. Et donc, l'ensemble, tout ce qui est cumulé fait que de toute façon vous êtes en train de faire quelque chose qui va plus ou moins ruiner la commune. Parce que 15 millions, quand on voit, on y reviendra au moment du débat d'orientation budgétaire, mais enfin on n'a pas tellement les moyens, on n'a pas les reins assez solides pour pouvoir se permettre ce projet. Projet qui a priori ne devrait pas servir à grand-chose ou à grand monde parce que tel qu'on le prépare, on va juste avoir une nouvelle grande salle des fêtes. A l'heure de l'intercommunalité, je pense que ça n'a pas beaucoup de sens d'avoir un centre culturel communal et qu'il faudrait peut-être aussi penser ça au niveau de l'intercommunalité. Voilà, pour l'ensemble de ces raisons, personnellement, non seulement je voterai contre ce marché, mais davantage, je le déférerai et ça rejoint un petit peu ce que mes collègues des listes Bien vivre à Savigny et BVSES avaient dit tout à l'heure. Vous ne respectez pas la souveraineté du Conseil municipal, c'est aussi l'objet d'une de mes propositions de motion. Et là, cette fois vous allez le payer réellement parce que vous allez vous retrouver bloqué par le fait de ne pas avoir voulu m'écouter depuis deux ans par rapport à tout ce que je vous ai dit sur le cinéma. Je vous remercie. »

M. le maire :

« Il y a aussi ce qui s'appelle traditionnellement dans les municipalités, le vote du budget qui permet... bien sûr. J'ai juste une question à votre question, monsieur Vagneux, puisque vous parlez d'intercommunalité. Vous parlez des reins assez solides de la collectivité. Les reins, les finances de la collectivité. Bien sûr, à chaque fois qu'on débat de coûts. On ne parle pas des subventions possibles et des aides possibles. Mais pouvez-vous m'expliquer comment est financée l'intercommunalité, s'il vous plaît monsieur Vagneux ? »

M. Vagneux :

« Par les impôts qui lui sont reversés, la part des impôts qui lui sont reversés par la Métropole du Grand Paris. »

M. le maire :

« Très bien. Vous pensez qu'il y a que ça qui finance l'intercommunalité ? »

M. Vagneux :

« Très essentiellement. Très majoritairement. »

M. le maire :

« Est-ce que le terme de FCCT vous dit quelque chose ? »

M. Vagneux :

« Oui mais c'est pour les compétences transférées. Fonds de compensation des charges territoriales. »

M. Vagneux :

« Quand on transfère un équipement culturel, on transfère une compétence, vous êtes bien d'accord avec moi ? »

M. Vagneux :

« Pas forcément. »

M. le maire :

« Ah. »

M. Vagneux :

« Bah justement sinon on transférerait la compétence, on ne transférerait pas les équipements culturels. »

M. le maire :

« Ah oui d'accord. Donc en fait, on transfère des choses et savez-vous comment est financé le FCCT ? Parce que ce n'est pas de l'investissement qu'on envoie, vous le savez ça ? C'est du fonctionnement. »

M. Vagneux :

« Oui. »

M. le maire :

« Voilà, on finance du fonctionnement. On finance l'EPT grâce à une enveloppe dans le fonctionnement de la collectivité et on récupère de quoi investir. C'est comme ça que ça fonctionne. Vous nous dites que la collectivité n'a pas les reins assez solides et vous nous dites il faut aller vers l'intercommunalité pour en fait augmenter la part de FCCT qu'on envoie et c'est-à-dire grever encore plus les finances de la collectivité. Ce qui pêche c'est plutôt le fonctionnement. C'est ce que vous êtes en train de me dire, c'est pour ça que je voulais des précisions sur le financement des intercommunalités. »

M. Guillaumot :

« Merci monsieur le maire. Donc ce dossier n'a jamais bénéficié d'un véritable débat en Conseil municipal. Notamment pour que nous soient présentés les objectifs de la majorité, les principales orientations du projet. A ce jour, il n'a été présenté aux membres du Conseil qu'un petit récapitulatif indiquant notamment, on n'a pas eu la surface détaillée des locaux, la jauge des salles, les équipements périphériques, etc. permettant un débat grâce à une connaissance partagée du dossier. Effectivement, il ne s'agit pas de remettre en cause le fait du scrutin qui vous a élu, mais de partager ensemble ce projet et de voir ce qu'on pourrait en tirer de meilleur. Nous n'avons pas été destinataires de cette esquisse + mentionnée dans la note de synthèse où d'un document synthétique qui permettrait de se faire une idée. Ce qui semble bien le minimum. De plus, ce n'est donc que maintenant que nous apprenons qu'il est prévu qu'aucune des salles ne permettra de spectacle vivant car le projet ne comporte ni scène ni loge. Pendant un moment, nous avons eu des indices du fait de l'apparition fugace d'un chiffrage du projet qui montait de plus en plus. 11, 14 millions. Là, je viens d'entendre 15 millions. Et ça nous a fait penser benoîtement à un programme ambitieux d'un véritable centre culturel où le cinéma aura sa part mais également d'autres spectacles. La ville de Savigny, on ne peut pas dire qu'elle ploie sous le poids des équipements, fruit d'une politique peu ambitieuse en la matière durant les 30 dernières années de gestion d'une droite plus occupée à maintenir un niveau d'imposition très faible plutôt que l'équipement de la ville. Ville qui est aujourd'hui fort démunie par rapport à d'autres villes qui nous entourent. Nous aurions pu débattre d'autres solutions permettant de diminuer l'effort de la Ville en liant logement et équipement culturel sur le site par exemple. Le parti-pris de tout détruire pour reconstruire est un choix, très onéreux. Et on aurait sans doute pu faire différemment. Pour ces raisons, nous nous abstenons sur ce point du fait d'un montant trop important des coûts par rapport à ce projet, somme toute bien sommaire, démontrant une fois de plus le manque de réalisme de la majorité ne sachant pas trancher entre ambition et allocation de moyens. »

M. le maire :

« Je ne vous ferai pas ma petite sortie sur la démocratie, mais nous en avons discuté des orientations que nous prenons pour la création de ce centre culturel. Il y a aussi pour ambition de rénover la salle des fêtes pour avoir une vraie salle de spectacle. Concernant la mixité entre logements et cinéma, c'est tout une modification du plan local d'urbanisme qu'il aurait fallu, qui est en cours d'ailleurs. Parce que c'est en équipement public dans le plan local d'urbanisme. Donc ce n'est pas forcément possible de faire et du logement, c'est même pas possible de faire et du logement et un équipement public. Concernant l'esquisse +, on peut vous la fournir. Il y a eu un jury de concours, monsieur Defrémont était là. Si vous allez sur le site d'NZI Architectes, vous allez pouvoir voir, il a mis lauréat à Savigny-sur-Orge, vous allez pouvoir avoir des indications sur ce centre culturel. Monsieur Defrémont, je parle sous son contrôle, mais il y a 800 m² d'espaces verts où nous pouvons, où nous pourrions mettre des spectacles vivants. Mais voilà. Et sachez que ce n'est pas sorti de notre esprit. C'est bien pour ça qu'il y a un peu plus d'un an maintenant, nous avons mis en place un questionnaire sur la volonté des Saviniens de l'offre culturelle. Et on a aussi et en

partie, pris les résultats de cette concertation pour agrémenter le cahier des charges et les orientations de la municipalité. »

M. Senicourt :

« Juste rajouter quand même que c'est quand même un projet structurant qui va effectivement, comment dire, en termes de financement, saturer les trois prochaines années. Vous organisez des concertations sur d'autres sujets, ce sujet-là principal qui est structurant, vous l'avez décidé tout seul. Même sans concertation au sein de ce Conseil municipal. Donc c'est un projet qui n'est vraiment pas démocratique, qui est très coûteux et qui n'est pas décidé de façon démocratique. Donc c'est difficile effectivement d'y adhérer totalement. »

A la majorité par 32 voix Pour et 1 voix Contre, Abstentions 5

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Éric HUIBAN, Léocadie PAUL, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ

Contre : Olivier VAGNEUX

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET

Le Conseil municipal

APPROUVE le projet de réalisation d'un pôle culturel sur le site de l'ancien cinéma Excelsior.

DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à la société NZI.

AUTORISE le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre découlant de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre ainsi que tous les documents émanant de l'exécution de ce marché.

URBANISME

- **6/327 – CONVENTIONS REGIONALES D'AIDE AU REDRESSEMENT POUR LES COPROPRIETES L'OPAH-CD DE GRAND-VAUX**

Rapporteur : M. le maire

Préambule :

Lors de sa dernière commission permanente, la Région Ile-de-France a décidé de soutenir les copropriétés de Grand-Vaux dans la mise en œuvre de leurs projets de travaux. Depuis le 23 décembre 2019, les 3 copropriétés bénéficiaires des aides de la Région sont situées dans un secteur d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Copropriétés Dégradées » (OPAH-CD) et plus généralement dans un quartier Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain « Grand Vaux ».

Dans le cadre de l'OPAH-CD, les copropriétés bénéficient de l'appui renforcé d'un opérateur désigné par l'EPT dans le cadre d'un marché public. Il participe, en lien avec les organes de gestion des copropriétés, à leur redressement, à la définition des projets de travaux et à la sollicitation des financements publics.

Les trois copropriétés concernées pourront bénéficier du soutien de la Région comme suit :

- Aides à la maîtrise d'œuvre,
- Aides aux travaux énergétiques,
- Aides aux travaux classiques y compris les travaux sur les espaces extérieurs,
- Aides à la gestion.

Les aides régionales estimées à ce jour s'élèvent à 6 150 432 € et sont cumulables avec les aides de l'Anah et du Département de l'Essonne.

Ce cumul permettra aux copropriétaires de bénéficier de 90 % de subventions publiques.

1°) Les projets de travaux dans les 3 copropriétés

Avancement des études et le vote des travaux :

Les projets de travaux ont été étudiés dans les 3 copropriétés par une équipe de maîtrise d'œuvre. Les appels d'offres sont en passe d'être lancés.

Les projets de travaux :

Les projets envisagés sont des projets globaux de réhabilitation, ils concernent des travaux :

- D'économies d'énergie : installation de chaudières gaz à condensation ou le raccordement à la géothermie, installation de VMC collectives, isolation thermique par l'extérieur des façades et des toitures, installation de portes et fenêtres en double vitrage et le remplacement des volets roulants,
- Des travaux « classiques » : mise aux normes de l'électricité, réfection des colonnes collectives d'évacuation des eaux usées, mise aux normes de la sécurité incendie et révision – mise aux normes des ascenseurs,
Pour Grand Val, la réouverture des loggias ou agrandissement des loggias fermées pour se conformer au CCH.

Le montant des projets de travaux :

La Région contribue à hauteur de 28 % du montant des travaux. Sa participation est indispensable pour garantir la faisabilité des projets de travaux.

Pour rendre le financement de la Région effectif, la signature d'une convention multipartite doit intervenir. Cette convention est signée par la Région, les syndicats de chacune des copropriétés, la ville de Savigny-sur-Orge et par l'EPT.

2°) Les engagements de l'EPT au travers de la convention multipartite

L'EPT, en tant que maître d'ouvrage, s'engage à :

- Assurer le bon pilotage et le bon déroulement du projet d'OPAH-CD,
- Contribuer au financement des travaux comme le prévoit le règlement d'attribution des aides de l'OPAH-CD.

Ces engagements ont d'ores et déjà été pris précédemment dans le cadre de la convention d'OPAH-CD Grand-Vaux et le règlement d'attribution des aides.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les trois projets de convention multipartite d'aide au redressement des copropriétés et d'autoriser le maire à les signer.

Interventions :

M. le maire :

« Monsieur Guillaumot, j'espère que vous avez eu vos précisions parce que j'avais fait des précisions à monsieur Senicourt lors de notre réunion de lundi. Mais si vous ne les avez pas, je vais vous les redonner. Vous vous interrogez sur l'absence de convention des Roches. Ils ont, pour l'instant, voté des travaux de structure. Travaux qui ne sont pas pris en charge par la Région. Cependant, en décembre, ils ont voté la désignation d'une maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre pardon, c'est la délibération précédente. Donc, là ils font des chiffrages des travaux nécessaires, etc. Donc une fois que tout sera finalisé, on repassera la convention avec la Région. J'espère avoir répondu. Sinon sur l'ensemble, il s'agit d'aller chercher des subventions de la Région dans la rénovation des copropriétés de Grand-Vaux. Enfin des trois autres. »

M. Guillaumot :

« Alors très satisfait de voir que ce dossier puisse aller à son terme et que la Région ait tenu l'engagement qu'elle avait pris devant nous. En effet, il est important que la remise sur les rails des copropriétés, donc, là on parle effectivement de ce financement sur le bâti mais il y a eu aussi tout ce qui a été fait pour que les copropriétés soient remises un peu sur pieds, que les problèmes, notamment, les problèmes juridiques, d'autres problèmes peut-être de qualité de travail des syndicats puissent être réglés. Toutefois, vous l'avez rappelé monsieur le maire lors de la commission, vous nous avez bien laissé entendre que le document concernant la copropriété des Roches était le fruit d'un oubli. Alors, vous vous êtes expliqué là-dessus, c'est très clair, il n'y a pas de doute. Moi, immédiatement après la commission, je me suis renseigné donc et j'étais heureux d'apprendre que c'était pas un oubli mais une demande de la Région de façon à ce que les désordres qui étaient liés aux mouvements de sols soient réglés. Pour autant ce qui est inquiétant c'est que ni vous, monsieur le maire, ni les élus présents n'étaient en capacité de me l'expliquer. Voilà. Ça en dit long

sur l'intérêt que votre équipe porte sur l'avenir de ce quartier. Autant, on est très satisfait que le dossier puisse être bouclé, que les financements obtenus permettent aux familles d'envisager les travaux et ainsi de renforcer ces copropriétés, pour autant, on est un peu perplexe par rapport au suivi qu'en fait la municipalité. On votera donc pour, mais on restera aussi vigilant pour que la résidence des Roches soit traitée de façon identique par la suite. Je vous remercie. »

M. Vagneux :

« Alors deux observations, parce qu'il y en a une que je veux voir inscrite au procès-verbal. Première observation, alors là, je vais faire le méchant, mais quand on lit les projets, ces travaux permettront de passer aujourd'hui d'un niveau d'efficacité énergétique F à un niveau d'efficacité énergétique D. Et ce n'est clairement pas satisfaisant. Ce sera mieux, mais ça n'est clairement pas satisfaisant. Et donc il y a un moment où je pense qu'il faut mettre les pieds dans le plat et interroger la pertinence de pratiquer plutôt des opérations de démolition/reconstruction davantage que des opérations de, comment est-ce qu'on va appeler ça pour être gentil, de renforcement des capacités énergétiques. Mais enfin qui ne sont pas pérennes, c'est-à-dire que de toute façon les problèmes continueront de se poser, les normes vont évoluer de telle sorte que ça posera de toute façon, ça pénalisera de toute façon les occupants. Donc voilà, j'appelle à la vigilance sur l'utilisation de l'argent public par rapport à ça. J'entends que ça rende énormément service aux habitants, mais je pense qu'il faut aussi se projeter dans une vision de long terme et qu'on sait que tout le bâti, le problème se pose de la même manière à Chateaubriand, mais tout le bâti des années 50-60 malheureusement ne pourra jamais être parfaitement isolé, parfaitement protégé et donc j'interroge de la pertinence de faire ça. J'ai ma deuxième remarque et puis je laisse la parole à Jean-Marc Defrémont. Je voudrais et donc que ce soit bien précisé, dans les conventions, ils indiquent la date de décembre 2024. Mais ils indiquent en même temps que les travaux vont durer environ deux ans. Est-ce que vous pouvez me confirmer que le fait de ne commencer des travaux que maintenant va garantir le versement de l'intégralité des subventions jusqu'à la fin des travaux et qu'on n'aura pas de problème en décembre 2024 si on voit que c'est pas fini et qu'on nous dit ah oui mais on peut plus verser parce que la période de l'OPH est échue. Je vous remercie. »

M. le maire :

« La réponse vous a déjà été apportée en commission monsieur Vagneux. »

M. Vagneux :

« Pour le procès-verbal. »

M. le maire :

« Donc je vous le reconferme, ici. »

M. Defrémont :

« Merci. Je veux juste rebondir à ce que je viens d'entendre. On n'a pas affaire là, à du parc locatif mais à des copropriétés. Les copropriétés, ce sont des appartements que des personnes physiques ont achetés. Certes, la performance énergétique est très importante, d'autant plus que la question du mode de chauffage se pose et de géothermie. Donc effectivement, c'est des questions importantes. Pour autant, je veux rappeler ce qui se passe lorsque parfois des bâtiments sont démolis et je veux rappeler la situation de Grigny 2 qui est absolument dramatique. Où des propriétaires ont économisé pendant des années, pendant des décennies et ont parfois tout perdu. Donc effectivement, c'est pas terrible d'arriver à un nouveau délai. On ne sait pas si on pourra peut-être améliorer ensuite. Il faut être très attentif à la qualité de l'isolation et de la performance énergétique que l'on obtiendra. Mais pour autant, il faut aussi penser aux copropriétaires qui parfois n'ont que ce bien-là. »

M. Vagneux :

« Très rapidement, c'est une sorte de réplique à Jean-Marc, mais ça reste de l'argent public qu'on est en train de décider d'utiliser. Donc j'entends que ça appartienne à du privé et qu'on ne puisse pas en plus décider à leur place de faire quoi que ce soit. Mais, c'est pas une raison pour ne rien dire parce que c'est de l'argent public. Et deuxième chose, c'est que si justement ces propriétaires ou copropriétaires veulent louer ou sous-louer, d'ici 2030 ils ne pourront plus s'ils sont en D. Et donc, c'est peut-être leur seul bien mais ils ne pourront même plus, enfin si c'est leur seul bien ils seront pénalisés eux mais s'ils veulent, s'ils espéraient en tirer des revenus locatifs, ils ne pourront plus. Donc vigilance aussi par rapport à ça. Je vous remercie. »

A l'unanimité par 38 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique

DE OLIVEIRA PINTO, Éric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONTE, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal

APPROUVE les projets de conventions régionales d'aide au redressement pour les 3 copropriétés annexées à la présente.

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions avec la Région Ile-de-France et tout document y afférent.

DIT que la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le préfet de l'Essonne,
- Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne,
- Monsieur le Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

– **7/328 – AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET ARRETE DE SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ENVIRONNEMENTAL (SDRIF-e)**

Rapporteur : M. le maire

Préambule :

Le 12 juillet 2023, le Conseil régional arrête son projet de révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) et son adaptation aux changements environnementaux par l'affirmation de son caractère environnemental (SDRIF-E). Le projet est issu d'un an d'études et de concertation avec les différentes collectivités locales d'Ile-de-France. Il fait l'objet d'une enquête publique du 1^{er} février au 16 mars 2024.

Le SDRIF(-E) occupe une place particulière dans le développement de la région capitale.

Longtemps à valeur de loi d'aménagement et d'urbanisme, il est élaboré conjointement avec l'Etat : à l'issue de l'enquête publique, la révision sera adoptée par le Conseil régional et approuvée par décret pris en Conseil d'Etat. Depuis la réforme territoriale ayant conduit à la création de la Métropole du Grand Paris et des Etablissements Publics Territoriaux, il n'est plus directement opposable aux documents d'urbanisme du bloc local (Plan Locaux d'Urbanisme et bientôt Plan Local d'Urbanisme intercommunal), mais oriente néanmoins fortement la destination générale des sols, les continuités écologiques, la planification des infrastructures de transports et de quelques grands équipements structurants.

La révision du SDRIF s'inscrit dans un contexte particulier pour la Région visant à prendre en compte les enjeux liés à la transition écologique et à la lutte contre le réchauffement climatique, le nouveau cadre législatif en matière de sobriété foncière (Zéro Artificialisation Nette) et la révision du Plan de Déplacement Urbain de l'Ile-de-France qui deviendra prochainement le plan des mobilités d'Ile-de-France (« Mobîdf »).

Lors de la concertation préalable, seuls les EPT ont été sollicités et c'est ainsi que la ville a transmis ses remarques sur l'avant-projet à l'EPT GOSB par un courrier du 22 mai. Les points soulevés, qui ont été repris dans la contribution globale de l'EPT concernent :

- l'Armature verte à sanctuariser (Orientation n°2), telle qu'elle est cartographiée sur la commune tend à limiter les possibilités d'extensions des équipements existants ou le développement d'activités de loisirs (plaine des sports, Vanne des Eaux, parc Champagne, notamment). Il conviendrait de modifier le classement de ces espaces afin de les faire correspondre à la réalité de leurs usages (plus proche de l'orientation n°27)
- Les liaisons entre espaces [...] continuités d'espaces ouverts (Orientation n°4) spécifient que les activités ou aménagements réalisés doivent être compatibles avec la fonction écologique et paysagère mais n'indiquent pas si ces continuités peuvent être ponctuellement interrompues du fait de la présence d'équipements de loisirs existants ou d'aménagements de liaisons douces (pistes cyclables).
- l'identification des trames noires et blanches (Orientation n°9) semble peu applicable en zone urbaine car au regard des autres orientations précédentes, celles-ci se positionnent en compléments des trames vertes et bleues limitant le développement et le maintien des équipements et activités existantes.
- Les compensations à hauteur de 150 % des surfaces nouvellement imperméabilisées seront difficilement applicables, sauf dans le cadre de projets d'ensembles (OAP, ZAC, lotissements, etc...)

- Dans le cadre de l'encadrement du développement urbain (Orientation n°92), la limitation du développement à 1 % dans un rayon de 2 km à proximité des gares est à préciser au regard du minimum de 15 % d'augmentation de logements indiqué dans les polarités (Orientation n°58).
- Point de vigilance sur le classement en « site d'activité d'intérêt régional » de la zone d'activité des Gâtines, dans le prolongement de celle de Morangis qui semble disproportionné au regard des activités s'y exerçant et les « sanctuarise » alors qu'une diversification ne serait pas inappropriée.

Le projet arrêté a tenu compte de certaines remarques :

- La cartographie n°3 n'identifie plus la zone des Gâtines comme « sanctuariser le site d'activité régionale » mais comme « requalifier/moderniser le site économique existant » ce qui ne figurera pas son évolution (cf OR101)
- La commune n'étant finalement pas intégrée à une « polarité », les contraintes spécifiques ne s'appliqueront pas au secteur gare
- Les compensations des surfaces nouvellement urbanisées ne sont plus quantifiées mais leurs modalités laissées à l'appréciation locale dans les PLUi

Cependant les autres remarques existantes perdurent et justifient une demande de modification de la part de la commune dans le cadre de l'enquête publique :

- Sur les cartes figurent une armature verte à sanctuariser avec des règles explicitées notamment dans l'OR2. A Savigny, les espaces ainsi repérés ont un usage qui ne justifie pas ce classement et en pénalisent le devenir :
 - Le parc des sports
 - Le cimetière Champagne
 - L'unité foncière de l'ancienne ferme Champagne comprenant notamment, l'école Aimée Leclerc, le gymnase Champagne et les locaux de la PJJ
 - Le lycée Corot,
 - Les bords de l'Orge, qui pourraient en partie justifier le classement mais aussi les écoles et le gymnase Kennedy
 - Les espaces verts du NPRU Grand Vaux
- L'aqueduc de la Vanne est matérialisé comme « renforcer la liaison » entre l'armature verte à sanctuariser au sens de l'OR3 et OR4. Si ce rôle de liaison est justifiable, elle ne permet que la présence de « circulation douces lorsqu'elles sont compatibles avec la fonction écologique ou paysagère de ces liaisons ». Or l'aqueduc comporte bien une liaison verte vélo-piéton mais aussi d'autres équipements de loisirs tels que les pistes de pétanques ou une aire de jeux. Il convient de demander que l'OR2 permette en zone d'urbaniser de supporter également des équipements de sports et de loisirs
- L'OR9 prévoit que « les documents d'urbanisme identifient une trame noire...en s'appuyant notamment sur les liaisons mentionnées à l'OR4... ». En milieu urbain, les trames noires vont inévitablement générer des sentiments d'insécurité dans la population vivant aux abords de ces liaisons. A Savigny, cela impliquerait de supprimer l'éclairage public sur et le long de l'aqueduc, ce qui ne semble pas judicieux ;
- L'OR 25 définit les espaces de loisirs et les espaces de loisirs et ceux supérieurs à 5ha sont identifiés dans la carte 1 comme « préserver l'espace vert et l'espace de loisir ». Le manque de précision de la carte ne permet pas de différencier de l'armature verte à sanctuariser » mais il conviendrait de demander le retrait de cette identification pour les espaces non concernés précités notamment le cimetière (<5ha) et les écoles Aimée Leclerc et Kennedy (non concernées)

Le Conseil Municipal est sollicité afin de rendre un avis favorable concernant le projet arrêté de SDRIF-e, assorti des réserves et demandes de prise en compte des éléments ci-dessus détaillés.

Interventions :

M. le maire :

« Comme je l'avais dit nous avons fait des remarques au Grand-Orly Seine Bièvre qui devait faire des remarques. Nous l'avons fait aussi au Département. Concernant Savigny, nous avons émis quelques réserves. Certaines qui sont en première page de la délibération ont été, certaines remarques ont été, la Région a tenu compte de certaines de nos remarques, pardon. Mais d'autres remarques perdurent. Et c'est l'idée de cette délibération, d'émettre un avis favorable avec réserves en remettant ces remarques. Ces remarques, en fait, on a l'impression que la Région a pris des photos panoramiques mais c'est en fonction de l'usage que l'on en fait à Savigny-sur-Orge que nous avons fait nos remarques. Notamment le classement en espaces verts de tout le parc des sports qui nous empêcherait de développer des infrastructures sportives. A titre d'exemple. »

M. Defrémont :

« Merci. C'est le premier travail pratique du comité que nous avons décidé de créer tout à l'heure. Dans bien des domaines, le projet de SDRIF-e présente des points faibles. Mais le projet porte aussi des points positifs. Hélas, c'est à ces points positifs que la délibération présentée ce soir s'oppose. La note de synthèse ne permet pas de visualiser dans le document les passages mis en cause, c'est bien dommage. Mais parmi les points proposés par la majorité on trouve l'armature verte que le SDRIF propose pour sanctuariser des zones qui sont justement à protéger. Vous souhaitez assouplir ce cadre pour permettre des constructions dans les secteurs Jean Moulin et Champagne notamment. Il faut au contraire conserver la protection proposée par la région. La modification que vous suggérez n'a donc pas lieu d'être. Les trames noires que la délibération conteste, permettent de limiter la pollution lumineuse, ce qui est nécessaire au maintien de la biodiversité. Elles sont donc nécessaires à la préservation de certaines espèces menacées. On peut citer par exemple les hérissons ou les oiseaux de nuit parmi bien d'autres. C'est bien dans les zones urbaines que les trames noires sont les plus nécessaires. Elles doivent donc être maintenues. Les compensations d'espaces nouvellement imperméabilisés sont utiles à Savigny encore plus qu'ailleurs. Les surfaces urbanisées occupant une proportion très importante de la surface de la commune, il faut freiner par tous les moyens possibles de nouvelles emprises sur les sols libres. Le site d'activité des Gâtines. Il faut maintenir le classement pour ne pas affaiblir cette trop petite poche d'activité économique qui par chance jouxte la zone bien plus développée de Morangis. Nous allons proposer ce soir la création d'un comité climat. Nous l'avons proposé, pardon, j'avais inversé tout à l'heure. Voilà du concret. Ne restons pas dans la parole sans suite et venons enfin aux actes. Nous vous proposons de supprimer purement et simplement les paragraphes correspondant aux sujets que j'ai évoqués dans votre projet de délibération. Faute de quoi, en l'état, nous serons contraints de voter contre. »

M. le maire :

« Eh bien je pense que vous voterez contre. »

M. Guillaumot :

« Merci monsieur le maire. C'est donc un dossier conséquent de plus de 500 pages qui égrène les orientations à prendre pour d'une part limiter la production de gaz à effet de serre, d'autre part s'adapter à l'inéluctable substantielle évolution du climat avec son lot d'épisodes violents. Ceci tout en prônant une amélioration du cadre de vie et la sauvegarde de la biodiversité. Cet exercice est nécessaire et nos politiques locales devront s'inscrire dans ce cadre. Nous avons noté avec intérêt par exemple la reprise de la notion de zéro artificialisation nette. Toutefois reportée en 2050. Ou du besoin de logements sociaux mais dont les objectifs de production affichés ne sont pas en ligne avec les besoins. Nous regrettons de voir que des objectifs pourraient être bien plus ambitieux compte tenu de l'urgence de la situation quand bien même elle n'est pas encore perçue par tous. C'est bien ici qu'on doit prendre ce type de décision. Au travers de vos réserves et du manque de souffle du document, nous identifions un manque de volonté de mettre en œuvre les changements pourtant nécessaires. On a l'impression que les paroles du Guépard auraient toute sa place ici. Il faut que tout change pour que rien ne change. Au contraire, vous nous proposez procrastinateurs, attendons demain. Le risque est que ce document ne soit vécu que comme une norme supplémentaire et non un outil de programmation vertueux. Il est donc impératif que ce dossier, malgré ses insuffisances, fasse l'objet d'une communication importante auprès de la population afin que le constat soit partagé et que les mesures à prendre soient comprises. La ville de Savigny a toute sa place à prendre dans un tel dispositif. Néanmoins nous ne pouvons pas voter cette délibération en l'état. »

M. Vagneux :

« Je vous remercie et j'aurai deux amendements. Donc je suis partagé parce que je suis à la fois d'accord avec des observations et des réserves de la majorité municipale et en même temps d'accord avec ce que dit le groupe de gauche. Et j'irai plutôt majoritairement vers ce que propose la majorité municipale parce que j'ai peur que ce que propose la gauche soit finalement assez contraignant et donc qu'on se prive de certaines opportunités. Ce ne serait pas le cas si on faisait autrement. Pour autant, c'est pas forcément parce qu'il y a les réserves de la majorité municipale qu'on est forcés de toutes les appliquer. Et donc je suis partagé selon les différents points, selon les différents sujets. Monsieur Guillaumot en commission avait posé un certain nombre de questions en demandant des précisions sur les engagements et en faisant remarquer qu'un certain nombre d'indicateurs étaient manquants et non documentés. Alors comme je n'ai pas le procès-verbal de la commission, je ne sais pas s'il a obtenu des réponses. Elles m'auraient intéressé pour pouvoir me prononcer. Quand Bruno Guillaumot a dit procrastinateurs attendons demain. Moi je le résumerai de manière autre et peut-être un peu plus trivial. C'est la Ville, la majorité municipale en fait n'est pas d'accord avec le contenu de ce SDRIF-e parce que quand on reprend, et c'est justement l'objet de mon premier amendement, quand on reprend toutes vos réserves, ben finalement il ne reste plus grand-chose de ce qui est voulu. Et en plus, on remarque, et c'est assez triste pour Savigny, que nous ne sommes, nous ne relevons d'aucune polarité. Donc Savigny est un petit peu oublié de ce SDRIF-e et c'est-à-dire qu'on va comme les autres, enfin comme toujours, comme souvent, payer pour les autres et subir ce dont les autres vont profiter. Donc mon premier amendement ça va être tout simplement tout en donnant les mêmes

réserves, mais qu'on rende un avis défavorable parce que dans le fond vous n'êtes pas d'accord. Mais, et Bruno Guillaumot disait procrastinateurs attendons demain, le vrai problème c'est que vous ne voulez pas vous fâcher avec Valérie Pécresse. Disons-le. Donc, vous vous forcez à rendre contre votre volonté, contre votre nature, un avis favorable à un document sur lequel vous êtes fondamentalement défavorable. Et moi je vais vous proposer qu'on ait le courage de rendre tous ensemble un avis défavorable en demandant absolument la prise en compte de vos réserves. Sinon on sait très bien comment ça va se passer et que ça ne sera pas pris en compte, que le document va être adopté et que vous finirez par le payer. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Vagneux :

« Bah non. On a, ce qu'on fait, a une valeur décisive. Donc ça pourra nous être opposé. Non mais réellement, sincèrement. Donc voilà, prenez la maîtrise de vos conséquences. Assumez vos conséquences. Assumez plutôt vos choix. Alors et j'en arrive à mon deuxième amendement qui est que, quand on lit le document, il y a quelque chose qui moi personnellement me hérisse, qui est que ça s'appelle document environnemental, mais ce qui revient assez régulièrement c'est densification, densification, densification. Alors je ne sais pas si personnellement vous êtes favorable à la densification, il ne vous aura pas échappé que personnellement je ne suis pas favorable. D'une part, par rapport à ce qui se fait sur Savigny mais surtout n'oublions pas que quand bien même Savigny aurait ses 25 % de logements sociaux, du fait du SDRIF nous sommes obligés de continuer, de poursuivre la densification et de faire 15 % de plus d'ici 2030 et 20 % de plus, par rapport à aujourd'hui d'ici 2040. Donc est-ce que c'est réellement ce que vous voulez alors qu'au dernier Conseil municipal vous étiez déjà avec le contrat de mixité sociale à nous dire qu'on essayait, on calculait au logement près pour répondre à nos obligations de logements sociaux, mais que nous n'irions pas plus loin. Et là en fait vous êtes en train de vous engager en disant que oui on veut aller plus loin, on veut densifier. Et donc je vais vous proposer de rajouter dans les réserves une demande de modification qui est la suivante : Demande à la Région de renoncer à ces objectifs de densification du territoire francilien. Et personnellement je ne comprends pas comment est-ce qu'on peut se dire alors écolo mais ce n'est pas tellement ce que Valérie Pécresse revendique mais en tout cas comment est-ce qu'on peut vouloir prétendre faire un document à portée environnementale alors qu'on est sur du bétonnage, on est sur de la densification, on est sur de la concentration. Pour moi c'est parfaitement le contraire. Ce document est schizophrène, ce document est incohérent et je vous invite à le rejeter et à rendre un avis défavorable. Je vous apporte mes deux amendements. »

M. le maire :

« Très bien merci. Sur l'amendement 1, sur l'avis défavorable. On ne s'entendra pas sur le terme de favorable avec réserve, favorable, pas favorable. Enfin bon bref. »

Amendement présenté par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis défavorable au projet de révision de SDRIF-e

Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Éric HUIBAN, Léocadie PAUL,

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ

REJETTE l'amendement

Amendement présenté par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Il est ajouté la demande de modification suivante :

Demande à la Région de renoncer à ses objectifs de densification du territoire francilien.

Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Éric HUIBAN, Léocadie PAUL,
Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ

REJETTE l'amendement

A la majorité par 29 voix Pour et 9 voix Contre, Abstention 0

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Aude HERNANDEZ

Contre : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal

EMET un avis favorable sur le projet de révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France - Environnement, assorti des réserves valant demandes de modifications suivantes :

- Sur les cartes figurent une armature verte à sanctuariser avec des règles explicitées notamment dans l'OR2. A Savigny, les espaces ainsi repérés ont un usage qui ne justifie pas ce classement et en pénalisent le devenir :
 - Le parc des sports
 - Le cimetière Champagne
 - L'unité foncière de l'ancienne ferme Champagne comprenant notamment, l'école Aimée Leclerc, le gymnase Champagne et les locaux de la PJJ
 - Le lycée Corot,
 - Les bords de l'Orge, qui pourraient en partie justifier le classement mais aussi les écoles et le gymnase Kennedy
 - Les espaces verts du NPRU Grand Vaux
- L'aqueduc de la Vanne est matérialisé comme « renforcer la liaison » entre l'armature verte à sanctuariser au sens de l'OR3 et OR4. Si ce rôle de liaison est justifiable, elle ne permet que la présence de « circulation douces lorsqu'elles sont compatibles avec la fonction écologique ou paysagère de ces liaisons ». Or l'aqueduc comporte bien une liaison verte vélo-piéton mais aussi d'autres équipements de loisirs tels que les pistes de pétanques ou une aire de jeux. Il convient de demander que l'OR2 permette en zone d'urbaniser de supporter également des équipements de sports et de loisirs
- L'OR9 prévoit que « les documents d'urbanisme identifient une trame noire...en s'appuyant notamment sur les liaisons mentionnées à l'OR4... ». En milieu urbain, les trames noires vont inévitablement générer des sentiments d'insécurité dans la population vivant aux abords de ces liaisons. A Savigny, cela impliquerait de supprimer l'éclairage public sur et le long de l'aqueduc, ce qui ne semble pas judicieux ;
- L'OR 25 définit les espaces de loisirs et les espaces de loisirs et ceux supérieurs à 5ha sont identifiés dans la carte 1 comme « préserver l'espace vert et l'espace de loisir ». Le manque de précision de la carte ne permet pas de différencier de l'armature verte à sanctuariser » mais il conviendrait de demander le retrait de cette identification pour les espaces non concernés précités notamment le cimetière (<5ha) et les écoles Aimée Leclerc et Kennedy (non concernées)

ORDONNE qu'ampliation de la présente délibération soit envoyée au président de la commission d'enquête afin d'être annexée au dossier mis à disposition du public ainsi qu'à madame la présidente de la Région Ile-de-France, madame la préfète du Val-de-Marne et à monsieur le préfet de l'Essonne.

MANDATE le maire ou toute personne habilitée par lui pour transmettre toute contribution technique particulière précisant les réserves susmentionnées.

– **8/329 – ADHESION AU PROGRAMME CENTRES-VILLES VIVANTS PROPOSE PAR LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

Rapporteur : M. le maire

Préambule :

Les centres-villes des communes métropolitaines souffrent d'une dégradation de leur centre-ville en termes de fréquentation, d'attractivité, et d'activités économiques, au même titre que le reste des villes du territoire national.

Consciente de cette réalité, la Métropole du Grand Paris a mis en place le dispositif d'appel à manifestation d'intérêt « Centres-villes Vivants » pour accompagner ses communes métropolitaines dans le financement de leurs projets de revitalisation de leurs cœurs de villes. Dans le cadre de la réflexion préliminaire au projet de ZAC Cœur de ville - Gare, ce dispositif pourrait être envisagé.

La 1^{ère} édition du dispositif « Centres-villes vivants » lancée en janvier 2018 a reçu 55 candidatures dont 26 ont été lauréates pour leur projet de revitalisation dans une démarche globale et multi partenariale. 8,5 millions d'euros ont été attribué aux 26 lauréats.

La 2^{ème} édition 2021-2023 lancée le 9 juillet 2021 a doté ce programme de 15 millions d'euros. L'appel à candidatures se fait au fil de l'eau à raison d'une commission par trimestre.

Objectifs

Le dispositif vise :

- La création d'une foncière centres-villes vivants, mise en place en octobre 2023,
- Un programme d'accompagnement technique et financier des projets communaux de revitalisation de centre-ville,
- Un observatoire de l'attractivité des centres-villes,
- Une participation à hauteur de 15 millions d'euros sur 3 ans au FIMACS (Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services).

La Métropole du Grand Paris souhaite impulser des programmes globaux de revitalisation urbaine et économique dans les centres-villes de ses communes à l'instar du programme Action Cœur de Ville soutenu par le ministère de la cohésion des territoires sur l'ensemble du territoire national. Cette stratégie s'appuie sur 3 axes :

- Coordonner l'intervention des différents partenaires institutionnels.
- Améliorer la connaissance des situations des centres-villes et des polarités sur le territoire.
- Construire un partenariat de projets avec les communes volontaires via un contrat métropolitain de développement.

Ce dispositif est principalement orienté sur l'aspect économique du cœur de ville en prenant en compte l'aménagement urbain qui le favorise. Ainsi les volets liés au stationnement, à la signalétique commerciale, au commerce de proximité et au mobilier urbain sont privilégiés. Le volet écologique volontariste, s'il est présent, sera un plus. Il s'imbrique dans les projets incluant l'habitat.

Les enjeux majeurs annexes étudiés sont :

- Accompagnement d'initiatives innovantes, notamment environnementales et sociales ;
- Lutte contre la vacance des logements, amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre, offre nouvelle de logements ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, amélioration de la qualité de l'air et transition énergétique.
- La participation des habitants au projet devra également être recherchée

Concernant la foncière, celle-ci a pour ambition d'**acquérir, rénover, commercialiser et gérer de manière personnalisée et dans la durée des locaux d'activité**, afin de :

1. Lutter contre la vacance commerciale.
2. Diversifier les activités artisanales, commerciales et culturelles.
3. Maîtriser des emplacements à fort impact stratégique.

4. Adapter la configuration immobilière des locaux d'activité (remembrement).
5. Contribuer au (re)développement d'un linéaire commerçant cohérent.
6. Pouvoir réimplanter une activité cible.

A cet effet, le Conseil municipal est sollicité afin d'approuver la charte d'engagement « Centres-Villes vivants » et d'autoriser le maire à la signer afin d'adhérer au dispositif mis en place par la Métropole du Grand Paris.

Interventions :

M. le maire :

« Dans l'objectif de la zone d'aménagement concerté Cœur de ville/Gare, l'idée, c'est soulager les finances de la collectivité et d'avoir aussi un accompagnement notamment en ingénierie et c'est ce que propose entre autres la Métropole du Grand Paris. Je dis entre autres aussi parce qu'il y a une foncière qui permet de préempter certains locaux commerciaux, aussi bien les murs que les baux, que les fonds de commerce. Ce que ne fait pas l'établissement public foncier d'Ile-de-France. »

M. Defrémont :

« Ce sera court. Vos premières annonces sur le sujet du centre-ville présentent quelques défauts préoccupants dont nous avons déjà parlé ici. Il n'est question que d'une demande pour l'instant de financement dont nous approuvons le principe. Nous allons donc voter pour. Nous serons bien sûr très attentifs au projet que vous présenterez ensuite. »

M. Vagneux :

« Alors je vous avais demandé en commission municipale le projet de note d'intention que vous alliez déposer dans le cadre de ce projet puisqu'il est marqué dans la convention qu'à partir du moment où on aura, où on sera accepté pour participer à ce projet, on devra fournir une note d'intention qui détaillera un petit peu ce qu'on voudra. Et donc j'ai reçu, mais alors je suis un petit peu surpris, en date du 7 mars, donc bon vous aviez déjà une petite ambition au 7 mars mais enfin j'ai l'impression que du coup en fait il ne s'est absolument rien passé depuis le 7 mars. Un document qui fait 2 pages et qui n'est même pas justifié. Vous avez, enfin c'est, un collégien aurait pu faire ça. Vous avez balancé 2-3 idées en disant que voilà il y avait 4 objectifs, qui en plus de toute façon ont été confiés à un cabinet d'architectes pour lequel, pardon, oui il y a un cabinet d'architectes dans le lot, mais enfin ce sont des études qui ne sont en plus jamais passées par le Conseil municipal. Et donc ça veut un petit peu tout dire et rien dire et moi je voudrais vous faire un petit peu parler et dire concrètement qu'est-ce que vous voulez. Donc je vais lire votre note, projet pardon de note d'intention. Vos 4 objectifs : s'appuyer sur les polarités existantes et favoriser leur développement. »

M. le maire :

« Vous n'allez peut-être pas nous refaire les 5 pages. »

M. Vagneux :

« Si si. Non pas les 5 pages. »

M. le maire :

« Non vous avez eu plus la lettre, le courrier d'intention envoyé au président Ollier après sa visite à Savigny. Je pense qu'on va épargner le conseil municipal. »

M. Vagneux :

« Bah non. Donc je continue. »

M. le maire :

« Bah si si si. »

M. Vagneux :

« Bah non. C'est en lien avec la délibération. Hé, article 15 du règlement intérieur s'il vous plaît. »

M. le maire :

« Hé oui mais on peut aussi avoir un débat constructif. »

M. Vagneux :

« C'est constructif. »

M. le maire :

« Madame Coëtmeur n'est pas là pour vous dire que vous seul vous écoutez mais bon. »

M. Vagneux :

« Oui mais je parle pour le procès-verbal en vue de mes prochains recours. »

M. le maire :

« Ah c'est autre chose. Ce serait le 198 et le 199 du coup. »

M. Vagneux :

« Et il y a ceux qui ne vous ont pas encore été transmis. Voilà donc bon effectivement si vous voulez, je ne vous relis pas les documents, enfin je vous relis pas les objectifs. Et je vois que vous m'en êtes gré. Et les grandes thématiques. Ce qu'il y a c'est que vous n'êtes que dans la déclaration d'intention en disant et bien on va tout mieux faire avec le commerce, on va tout mieux faire avec la sécurité, on va tout mieux faire avec la végétalisation. Concrètement, et c'est ce que je vous posais en commission, qu'est-ce que vous voulez réellement faire ? Pourquoi est-ce qu'on candidate à cet appel à projet, à part pour avoir de l'argent ? Et voilà demain, c'est bon on est accepté, il y a la note d'intention, est-ce que ce sera exactement ce qu'il y a dans la note de synthèse qui est parfaitement creux ? C'est-à-dire est-ce qu'on n'a pas un projet ? Est-ce qu'il n'y a pas des rues en particulier ? Est-ce qu'il n'y a pas, on n'arrive pas à savoir, j'ai essayé de vous faire parler en commission, vous n'avez rien dit. Dans le courrier d'information, sous réserve que je ne confonde pas avec un autre projet de délibération, vous me dites c'est justement en Conseil municipal qu'on va en discuter. Et force est de constater que dès que je vous sollicite un petit peu sur le sujet, vous n'avez rien de plus à nous apporter, à nous dire, que ce qu'il y a dans la note de synthèse. Donc les grandes intentions, les grandes déclarations on va tout mieux faire pour le commerce, la propreté et compagnie, ok mais concrètement ? Donc est-ce que vous pouvez s'il vous plait là ce soir me dire concrètement ce que vous voulez faire ? Merci »

Mme Bernet :

« Merci monsieur le maire. Chers collègues. Mon intervention rejoint un petit peu ce qui vient d'être dit. Dans le sens où à la lecture de la note de synthèse, notamment du titre, la question qui vient immédiatement à l'esprit pour qui connaît la géographie de notre Ville est bien sûr de quel centre-ville parlons-nous ? Ça n'est pas précisé. A la lecture de la charte en annexe, les objectifs ainsi que les caractéristiques des projets listés restent très généraux et très vagues. Nous aurions alors souhaité bien entendu pouvoir lire votre proposition pour Savigny, votre vision d'un tel programme appliqué à la ville pour pouvoir en discuter effectivement ensemble. Ceci afin d'éviter la critique qui est faite à votre majorité à plusieurs reprises pendant ce Conseil municipal d'escamotage du débat au sein de notre instance. »

M. le maire :

« Très bien. Nous avons voté lors du Conseil de décembre sur la ZAC. Alors c'est dans le deuxième paragraphe, le centre-ville dont il s'agit. Fin du deuxième paragraphe, c'est le ZAC Cœur de ville/gare. Oui deuxième paragraphe : consciente de cette réalité, la métropole du Grand Paris a mis en place le dispositif d'appel à manifestation d'intérêt Centre-ville vivant pour accompagner ses communes métropolitaines dans le financement de leur projet de revitalisation de leur cœur de ville. D'ailleurs, effectivement, à Savigny, l'appellation cœur de ville est mieux que centre-ville. Dans le cadre de la réflexion préliminaire au projet ZAC Cœur de ville/gare, ce dispositif pourrait être envisagé. Deuxième paragraphe. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. le maire :

« Oui pourrait parce qu'on donne notre intention. On demande l'adhésion au programme. C'est pas pour autant qu'on l'aura. Autant parler au conditionnel. Ensuite, sur la ZAC, la concertation préalable va être lancée sur la zone d'aménagement concerté dont on a discuté en décembre. Les ambitions, vous les avez sur la foncière aussi. Mais si vous reprenez l'ordre du jour du Conseil municipal de décembre, les ambitions n'ont pas changé. Et les problématiques dans ce quartier n'ont pas changé et sont plutôt, sont présentes. »

M. Vagneux :

« Parce que j'ai pas vu que la note de synthèse a été modifiée, est-ce qu'on est toujours d'accord que vous présentez les incidences environnementales comme du bonus ? Alors que la charte d'engagement dit qu'elles sont nécessaires pour pouvoir être incluses dans le, enfin pour qu'il y ait le financement en fait. »

M. le maire :

« Bah oui oui. J'ai pas compris la question. Quelqu'un parle le Vagneux ? »

M. Vagneux :

« La question c'est est-ce que fidèle à la rédaction à la note de synthèse, est-ce que vous continuez de considérer que l'impact environnemental, l'incidence environnementale relève du bonus. »

M. le maire :

« Bah oui. »

M. Vagneux :

« La charte vous dit qu'on ne vous financera pas si votre projet est pas écolo. »

M. le maire :

« Enfin vous pensez bien qu'aujourd'hui et c'est aussi l'objet de la création du comité, on ne va pas faire des projets qui imperméabilisent les sols. Cela va de soi. »

M. Vagneux :

« Alors pourquoi vous l'écrivez en bonus ? Pourquoi vous ne l'affirmez pas ? »

M. le maire :

« Bah on l'affirme. C'est dans les enjeux majeurs. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. le maire :

« Oui mais c'est pour ça que j'ai demandé une traduction Olivier Vagneux. J'ai pas ça sur Google Translate. »

A l'unanimité par 38 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Éric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal

APPROUVE la charte d'engagement « centres-villes vivants » programme d'accompagnement stratégique, technique et financier des projets des villes métropolitaines.

AUTORISE le maire ou son représentant à la signer afin d'adhérer au dispositif mis en place par la Métropole du Grand Paris, ainsi qu'à la foncière commerciale, permettant, le cas échéant de solliciter toute demande de subvention prévue dans celui-ci.

RENOUVELLEMENT URBAIN

- 9/330 - CONVENTION DEPARTEMENTALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN QUARTIER GRAND VAUX A SAVIGNY SUR ORGE

Rapporteur : M. le maire

Préambule :

Le conseil départemental de l'Essonne porte une politique volontariste visant à accompagner la transformation des quartiers en renouvellement urbain afin de renforcer leur attractivité par le développement de la mixité fonctionnelle et la proximité aux services publics, l'amélioration du cadre de vie et la sécurisation des espaces publics.

Dans ce cadre, et par ses délibérations n°2017-03-0012 du 25 septembre 2017 et n°2021-03-0001 du 8 février 2021, le Département déploie le Fonds Départemental de renouvellement urbain (FDRU) à destination des 14 quartiers essonniers bénéficiant du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Le FDRU mobilise un budget de 30M€ sous forme d'enveloppes pluriannuelles d'investissement sur la période 2018-2028.

Pour le NPNRU du quartier de Grand Vaux à Savigny sur Orge, l'enveloppe FDRU s'élève à 2 518 199 €. Les opérations inscrites dans la convention départementale doivent s'inscrire dans la stratégie d'ensemble déclinée dans le contrat de ville de l'EPT GOSB et la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, la commune de Savigny sur Orge et l'aménageur CITALLIOS ont validé une répartition de cette enveloppe dédiée au co-financement du programme d'équipements publics et l'aménagement de la ZAC inscrit dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier de Grand Vaux signée le 14 octobre 2022.

A ce titre, les opérations inscrites dans le présent projet de convention portent sur :

- L'extension de l'école élémentaire Saint-Exupéry réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de Savigny sur Orge ;
- L'aménagement de la ZAC Grand Vaux Grand Val réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de CITALLIOS avec lequel l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a signé un Traité de concession d'Aménagement le 14 mars 2023.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions d'attribution du FDRU au bénéfice du programme des équipements publics et l'aménagement de la ZAC du NPRU de Grand Vaux.

Les signataires sont l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, la commune de Savigny-sur-Orge, Citallios ainsi que le Conseil départemental de l'Essonne.

La convention prend effet à la date de sa signature jusqu'en 2028. Le solde des opérations doit intervenir avant le 31 décembre 2030.

Compte-tenu des éléments exposés précédemment et détaillés dans la convention départementale de renouvellement urbain du quartier de Grand Vaux, il est proposé que le Conseil municipal approuve cette convention.

Interventions :

M. le maire :

« C'est une enveloppe globale sur tout le département de 30 millions d'euros et c'est 2 518 199 euros pour Savigny-sur-Orge. Je sais que monsieur Guillaumot avait des questionnements sur la fongibilité. C'est pas une question de perdre ou pas les subventions, c'est une question si des projets sont plus avancés que d'autres dans le département, on les finance en premier et ainsi de suite. Mais l'idée c'est d'avoir pour Savigny ce que je vous ai dit à savoir 2 518 199 euros. »

M. Vagneux :

« Alors je ne sais pas si les réponses aux questions que je vais poser se trouvent dans les procès-verbaux des commissions puisque je ne les ai pas. Donc je vais reposer les trois questions que j'avais posées au moment de la commission. Est-ce qu'au niveau des financements on est bien à jour ? Sachant que dans l'avenant n°1 que nous avons approuvé en décembre, il est prévu une modification, une évolution de la somme que va devoir, qui est pour le département, qui est la part du département. Et donc je m'étonne que l'avenant n°1 ne soit pas visé, même s'il n'est pas encore signé, mais en tout cas que les incidences de cet avenant ne soient pas prises en compte et donc je suis un petit peu surpris au niveau des données financières qui nous sont données. Et en fait, deuxième et seconde question, au niveau du montant perçu par Citallios, donc en page 3 de la convention, le document de convention nous dit bien que Citallios va percevoir alors soit une part soit la totalité. Et moi je vous demandais le montant et vous me dites le montant il est dans le tableau. Sauf que c'est pas ça ma question, ma question c'est de savoir quelle est la part, quel est réellement ce que va directement percevoir Citallios à côté de ce qui pourrait sinon être versé, alors je ne sais pas à qui, et qui ensuite le reverserait à Citallios. Voilà est-ce que vous avez la réponse à cette question ? J'ai bien compris que Citallios aurait le million à la fin. Ce que je demande c'est est-ce que Citallios, par rapport à ce qui est marqué en page 3 de la convention, a tout, tout de suite, ou est-ce qu'il a en plusieurs fois. »

M. Defrémont :

« Je crois que vous nous avez répondu sur la fongibilité donc on est servi de ce côté. C'était en commission urba ou administration générale. Alors j'en viens à mon intervention. Il est bien sûr nécessaire de voter cette délibération pour ne pas bloquer le processus de rénovation urbaine. Mais il faut noter au passage la faiblesse de l'enveloppe consacrée aux équipements scolaires dans un quartier qui comptera à terme plus de 400 logements de plus qu'aujourd'hui. A noter également que rien n'est consacré dans le document aux équipements publics prévus initialement. La nouvelle maison de quartier, la nouvelle crèche, le centre

médical. Dans un contexte financier difficile, il serait utile de refaire un prévisionnel complet pour ne pas laisser aux prochaines municipalités une situation ingérable et un projet impossible à boucler. »

M. le maire :

« Très bien. Il s'agit d'autres dispositifs aussi sur la crèche, sur les équipements publics. »

M. Vagneux :

« Dernière intervention puisque ce que disait Jean-Marc sur les écoles me faisait penser mais je l'avais déjà dit au moment de la signature de la convention cadre, on ne peut pas ne vouloir accepter de financer que deux écoles, que deux classes pardon. Alors qu'aujourd'hui on va augmenter par le projet de renouvellement urbain de Grand-Vaux la population, en tout cas le nombre de logements, de 25 %. Si on fait un ratio, si on fait une règle de 3, on a besoin de beaucoup plus que deux classes. Donc ça reste très insuffisant. J'entends que ça ne soit pas là ici l'objet de cette part départementale mais peut-être qu'il faudrait le prévoir en fonction, en prévision plutôt de l'avenant n° 2. Parce que sinon ça va clairement pas le faire. Je vous remercie. »

M. Senicourt :

« Oui c'est vrai que nous avons posé une question orale sur les données chiffrées du projet Grand-Vaux, donc nous y viendrons mais là effectivement c'est la convention avec le département. C'est vrai que notre représentation démographique, en Conseil municipal, on n'y voit pas bien clair sur les modifications qui peuvent apparaître et les conséquences financières que ça peut entraîner pour la Ville. On sait que les coûts de construction ont fortement augmenté. Bon. On ne savait déjà pas comment notre Ville financerait tout ça. On s'était battu déjà nous pour réduire le montant. Bon là, le prix de la construction a augmenté. Donc moi je suis quand même assez inquiet et je souhaiterais qu'on ait régulièrement un point assez précis avec un maximum de transparence, pour que les Saviniens sachent à quoi les futures équipes qui nous succéderont devront, à quoi, qu'est-ce qu'ils devront gérer. Il me semble important d'anticiper au maximum et donc d'avoir un maximum de transparence. »

M. le maire :

« Oui alors effectivement les coûts de construction ont augmenté. J'entends votre demande de réunion particulière sur l'ANRU, comme on en avait fait pour la modification du PLU. Il n'y a pas d'opposition là-dessus. Vous parlez des coûts de construction qui ont augmenté mais depuis 2016 il y a aussi les besoins des habitants qui ont changé. Des habitants qui au départ, parce qu'on est passé d'un premier projet : Ne touchez pas à mon quartier à aujourd'hui : Pourquoi ça n'avance pas assez vite. Des habitants qui n'avaient pas osé prendre la parole dans un premier temps, qui la prennent aujourd'hui, qui définissent leurs besoins. Et l'aménagement aussi. Les aménagements des espaces publics ont changé. Ce ne sont pas les mêmes attentes et solutions en 2016 qu'aujourd'hui. Notamment en termes d'espaces de pleine terre, etc. Donc moi il n'y a pas de soucis, je demanderai une fois que le plan guide et tout sera bien précis pour vous faire une réunion la plus précise possible soit organisée. Il n'y a pas de soucis. Soit au travers de la conférence des présidents soit une réunion tous ensemble. On verra le format ensemble monsieur Senicourt mais pas d'opposition là-dessus. »

A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ

Abstention : Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal

APPROUVE le projet de convention départementale de renouvellement urbain de Grand Vaux à Savigny sur Orge avec l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, Citallios et le département de l'Essonne.

S'ENGAGE à :

- Respecter le règlement financier départemental et le règlement particulier relatif aux opérations de renouvellement urbain ;
- Respecter le référentiel « construire et subventionner durable » ;

- Prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à l'opération ;
- S'assurer la maîtrise foncière de l'assiette de l'opération ;
- Ne pas commencer les travaux avant que la commission permanente du Conseil départemental ait délibéré et notifié la subvention ;
- Maintenir la destination de l'équipement financé pendant au moins dix ans ;

AUTORISE le maire à signer ladite convention et tout document afférent à cette convention et tout document permettant de réaliser les actions qui y sont inscrites.

FINANCES

- **10/331 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE ET DE LA REGIE DE TRANSPORT POUR L'EXERCICE 2024**

Rapporteur : M. Darmon

Préambule :

En application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le débat sur les orientations budgétaires est un moment qui vise à déterminer les orientations à court, moyen et long terme qui seront traduites ensuite dans les budgets communaux des années à venir. Il présente les choix politiques de la municipalité et les principes de leur mise en œuvre budgétaire dans un cadre de contraintes et de marges de manœuvre auxquelles la commune est soumise.

Lors de la commission Administration Générale, Finances et Fonctions Supports du 22 janvier 2024, le rapport d'orientations budgétaires de la Ville et de la régie de transports pour l'exercice 2024 comprenant une projection des dépenses d'investissement et de fonctionnement sur la période 2024-2026 a été présenté.

La préparation budgétaire pour 2024 vise à atteindre les objectifs de mandat malgré un contexte contraint et très incertain : un contexte inflationniste non encore maîtrisé (l'évolution fait l'objet de prévisions incertaines, dépendantes de la situation géopolitique internationale).

En dépit de ce contexte et grâce aux efforts de bonne gestion mis en place depuis le début du mandat, le projet de budget 2024 parvient à poursuivre la trajectoire et à dégager les marges de manœuvre nécessaires à la concrétisation des projets choisis pour cette mandature pour les Saviniens.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire, support des débats, démontre à la fois la faisabilité des projets mais surtout la maîtrise budgétaire et la trajectoire financière proposée par la municipalité pour développer ses capacités d'investissement sans imposer ni une hausse des impôts, ni une hausse des tarifs.

Il est proposé au conseil municipal de prendre connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024, d'en débattre et de donner acte de sa présentation.

Présentation diffusée en séance :

Rapport d'Orientations Budgétaires

Présentation du 1^{er} février 2024



CONSEIL MUNICIPAL

Rappel : art L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.



CONSEIL MUNICIPAL

Sommaire

- 1- Un contexte toujours particulier
- 2- Quelle situation actuelle ?
- 3- Les perspectives



CONSEIL MUNICIPAL

Sommaire

1- Un contexte toujours particulier

2- Quelle situation actuelle ?

3- Les perspectives



CONSEIL MUNICIPAL



1- Un contexte toujours particulier

A- Un contexte économique et financier toujours très chaoté

- *L'environnement économique*

Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de septembre)



Source : Insee jusqu'au troisième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleu.

La croissance économique annuelle en France s'élèverait à **+0,8% en 2023**. Après une croissance nulle au 4ème trimestre 2023* (0,0% après -0,1% au 3ème trimestre), l'activité pourrait ensuite accélérer légèrement au premier semestre 2024 (+0,2% prévu par trimestre), à la faveur de la désinflation et d'une reprise modérée du commerce mondial, et malgré des taux d'intérêt élevés. **L'Insee anticipe un acquis de croissance du PIB à mi-année pour 2024 relativement modeste, de l'ordre de +0,5%.**

Le **taux de chômage augmenterait légèrement**. Depuis début 2023, la progression de l'emploi a ralenti. En 2024, **l'apprentissage, qui avait nettement contribué à la hausse globale entre 2020 et 2022**, resterait stable, de même que l'emploi salarié hors alternance. À la mi-2024, la hausse du nombre d'emplois créés sur un an atteindrait ainsi 0,3%, contre 1,1% entre mi-2022 et mi-2023. Le taux de chômage augmenterait de 0,1 point au 4ème trimestre 2023 et au 1er trimestre 2024, jusqu'à 7,6% de la population active, puis se stabiliserait au printemps.



1- Un contexte toujours particulier

Un contexte économique et financier toujours très chaoté

- *L'environnement économique (... suite)*

IPCH et IPCH hors énergie (source INSEE / BdF pour les projection)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleu.

Le repli de l'inflation se confirme, avec un retour progressif vers 2% d'ici au plus tard 2025

L'inflation, mesurée ici par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), a fortement baissé au cours de l'année 2023, passant de 7,3 % en glissement annuel au mois de février à 3,9 % en novembre. Cette baisse est portée notamment par le recul de l'inflation de l'alimentation et des produits manufacturés. Les prix de l'énergie augmentent eux aussi moins vite, même s'ils connaissent encore des soubresauts liés à la hausse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en août 2023 et aux tensions géopolitiques. De son côté, la hausse sur un an des prix des services s'est maintenue autour de 4,0 % depuis février, traduisant en particulier la diffusion progressive des revalorisations du Smic et des salaires négociés au niveau des branches d'activité, avant de connaître un repli, en partie saisonnier, à 3,2 % en novembre. Sur l'ensemble de l'année 2023, l'inflation totale s'établirait à 5,7 % en moyenne annuelle, et l'inflation hors énergie et alimentation à 4,0 %. Le glissement annuel de l'indice IPCH total s'élèverait à 4,2 % au quatrième trimestre 2023, et à 3,2 % pour l'indice IPCH hors énergie et alimentation (contre respectivement 7,0 % et 4,2 % un an plus tôt).

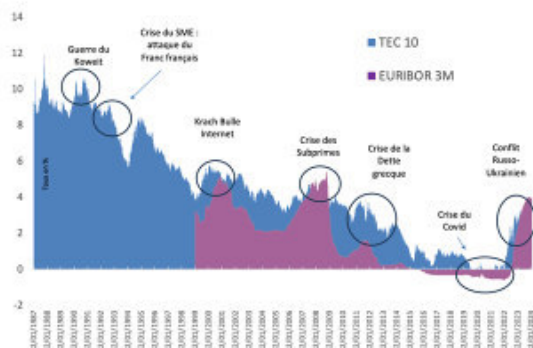
En 2024, l'inflation totale reculerait à **2,5 %** et l'inflation hors énergie et alimentation diminuerait plus lentement, à **2,8 %**



1- Un contexte toujours particulier

Un contexte économique et financier toujours très chahuté

• L'environnement financier : les taux longs



Depuis 30 ans : phase de baisse tendancielle des taux

=> inflation faible (< 2% sauf 5 années en 30 ans)

=> relancer la croissance (maintien taux bas BCE durant la crise COVID)

Taux longs négatifs mais orientés à la hausse fin 2020 et 2021

Février 2022 : début du conflit russo-ukrainien => hausse des taux courts de 450 bps et des taux longs de 250 bps

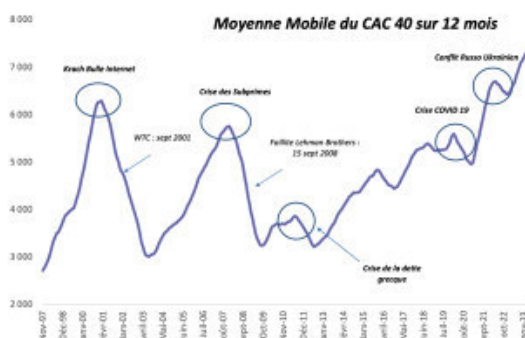
Impacts notables : taux d'emprunts + charges de la dette / marché de l'immobilier



1- Un contexte toujours particulier

Un contexte économique et financier toujours très chahuté

• L'environnement financier : CAC 40



L'indice phare de la Bourse de Paris, le CAC 40, a terminé 2023 à 7 543 points, soit un gain de 16,52% sur l'année, sa troisième meilleure performance sur les dix dernières années grâce notamment au reflux de l'inflation.

La politique monétaire a été le principal « driver » de cette année boursière.

En 2023, le CAC 40 a connu des performances contrastées, avec des secteurs qui ont bénéficié de la reprise économique post-pandémie, et d'autres qui ont souffert de l'augmentation des taux directeurs.



1- Un contexte toujours particulier

Un contexte économique, financier et social toujours chahuté

L'année 2023 a été riche en événements marquants. **L'Ifop a mené l'enquête auprès de la population française**, dont un échantillon de 1002 personnes était invité à citer les trois faits qui ont le plus retenu leur attention.

- **Le coût de la vie, les conflits internationaux et la menace islamiste arrivent en tête**, avec trois événements majeurs. Sans surprise, l'inflation et la hausse des prix sont en première place. Cette thématique prend régulièrement la première place des inquiétudes des Français dans les enquêtes d'opinion. Au total, 52% des personnes interrogées considèrent le phénomène comme un des trois faits les plus marquants de l'année. Il arrive en tête chez 23% des sondés.
- **Si l'intérêt pour la guerre en Ukraine a semblé progressivement s'estomper en 2023**, notamment depuis l'échec de la contre-offensive, le sujet reste un événement majeur de l'année pour 37% des Français. 16% d'entre eux l'ont même placé en tête.
- **En troisième position, l'assassinat le 13 octobre du professeur Dominique Bernard par un terroriste islamiste à Arras a marqué 34% des sondés**. Ce drame est classé ex aequo avec un autre événement international capital : l'attaque terroriste du 7 octobre par le Hamas en Israël. Cette dernière a même été classée plus de fois première (14%) que le meurtre de l'enseignant (10%).
- **L'entrée en vigueur de la réforme des retraites et les manifestations qui l'ont précédée (22%)**.
- **Les inondations dans le nord de la France (19%)** font également partie des événements marquants pour les Français.
- **Particulièrement médiatisée, la recrudescence des punaises de lit a en réalité peu intéressé les Français**. Ils ne sont que 6% à classer cet événement comme un fait marquant et seulement 2% en premier.
- **Les débats récents autour du projet de loi sur l'immigration ont également eu peu d'effets**. 8% des personnes interrogées le classent comme un événement marquant de l'année, et 2% en premier.
- **La mort de Nahel le 27 juin et les émeutes qui ont suivi, qui avaient fait grand bruit pendant plusieurs semaines**, figurent dans le ventre mou de ce classement (11%).

Les motifs d'espoir pour 2024, sur lesquels sont également interrogés les sondés, sont parfaitement corrélés aux faits marquants. **En tête, les Français sont 60% à espérer une augmentation du pouvoir d'achat avec le recul de l'inflation**. Le **déclin du terrorisme islamiste** arrive en deuxième position, avec 41% des suffrages. Enfin, **l'espérance d'avancées dans la résolution des conflits internationaux** (guerre en Ukraine, conflit israélo-palestinien) complète le podium, avec 40% des souhaits.

Sommaire

1- Un contexte toujours particulier

2- Quelle situation actuelle ?

3- Les perspectives



CONSEIL MUNICIPAL



2- Quelle situation actuelle ?

- *Le réalisé 2022: quels taux de réalisation globaux ?*

Consommation des crédits votés en M€		2023
Dépenses réelles de fonctionnement		
Budget 2023		57 190
Ordonnancées		54 846
Taux de réalisation		96%

Recettes réelles de fonctionnement		2023
Budget 2023		59 876
Ordonnancées		60 067
Taux de réalisation		100%

Dépenses réelles d'investissement		2023
Budget 2023		17 786
Ordonnancées		9 234
Taux de réalisation		52%

Recettes réelles d'investissement		2023
Budget 2023		5 059
Ordonnancées		3 438
Taux de réalisation		68%

Rappel 2022 :

Consommation des crédits votés en M€		2022
Dépenses réelles de fonctionnement		
Budget 2022		52 893
Ordonnancées		50 113
Taux de réalisation		95%

Recettes réelles de fonctionnement		2022
Budget 2022		56 182
Ordonnancées		57 396
Taux de réalisation		102%

Dépenses réelles d'investissement		2022
Budget 2022		17 917
Ordonnancées		12 098
Taux de réalisation		68%

Recettes réelles d'investissement		2022
Budget 2022		16 282
Ordonnancées		14 555
Taux de réalisation		90%

En fonctionnement : les dépenses et recettes semblaient assez bien calibrées avec des taux de réalisation supérieurs à 96% en 2023

En investissement :

- concernant les dépenses, baisse du taux de réalisation de 16 points (cf budget supplémentaire 2023)
- Concernant les recettes baisse du taux de réalisation également (-23 points) => Emprunt non réalisé en 2023 pour 2 MEUR et inscrit au BSSavEtoile2023*



2- Quelle situation actuelle ?

- *Dépenses et recettes de fonctionnement*

Evolution constatée 2018-2023						
Ex M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023 est.
Charges à caractère général	19 299	19 747	9 326	10 013	10 456	12 378
Charges de personnel	21 841	21 989	22 165	23 081	23 851	24 911
Autres charges de gestion courante	9 826	10 425	10 416	10 187	10 591	11 348
Atteintes de produits	4 551	4 508	4 130	4 321	4 302	4 203
Dépenses de gestion courante	46 508	47 669	46 037	47 603	49 179	53 835
Charges financières	870	802	961	516	487	465
Charges exceptionnelles	213	634	16	58	397	243
Autres charges	410	0	2	162	1	88
Dépenses réelles de fonctionnement	48 008	49 305	47 015	48 340	50 064	54 631
Dépenses d'ordre	3 237	2 182	2 154	1 942	1 850	1 529
Dépenses totales de fonctionnement	51 245	51 479	49 169	50 282	51 915	56 160

Evolution en %						
2018	2019	2020	2021	2022	2023 est.	
3%	4%	-13%	7%	4%	26%	
-2%	1%	1%	4%	3%	4%	
4%	8%	5%	-2%	4%	7%	
2%	-1%	-6%	5%	0%	-2%	
1%	2%	-3%	3%	3%	9%	
-7%	-8%	20%	-4%	-8%	-5%	
42%	292%	-88%	267%	579%	-39%	
173%	-100%		7395%	-39%	8781%	
1%	3%	-5%	3%	4%	9%	
104%	-33%	-1%	-10%	-4%	-18%	
9%	8%	-4%	2%	3%	8%	

Evolution constatée 2018-2023						
Ex M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023 est.
Produits des services, du domaine et ventes	4 491	4 172	2 904	3 515	4 019	4 788
Impôts et taxes	39 230	39 879	40 224	41 549	42 388	43 869
Cotisations et participations	9 826	9 894	10 469	9 237	9 708	9 611
Atteintes de charges	11	33	64	62	159	121
Autres produits de gestion courante	639	640	567	800	711	203
Recettes de gestion courante	54 207	54 707	54 227	55 062	56 984	58 091
Produits financiers	0	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels	793	382	578	547	462	2 003
Autres recettes	2	417	0	0	38	63
Recettes réelles de fonctionnement	55 001	55 506	54 805	55 610	57 481	60 047
Recettes d'ordre	888	102	80	87	47	133
Recettes totales de fonctionnement	55 889	55 608	54 885	55 697	57 528	60 180

Evolution en %						
2018	2019	2020	2021	2022	2023 est.	
6%	-7%	-30%	24%	11%	24%	
0%	2%	1%	3%	2%	3%	
-1%	0%	6%	-12%	0%	-1%	
-82%	187%	67%	-3%	155%	-24%	
-23%	0%	-11%	6%	19%	-77%	
0%	1%	-1%	2%	3%	2%	
253%	-52%	61%	-6%	-16%	234%	
-89%	27314%	-100%			75%	
1%	1%	-5%	1%	3%	4%	
824%	-65%	-13%	-20%	-30%	162%	
2%	0%	-1%	1%	3%	0%	

Sur l'ensemble de la période :

- Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 9,8%. On remarquera en particulier l'évolution du chapitre 011 de +30% (hausse essentiellement en 2023) et celle du 012 de +14%
- Les recettes de fonctionnement affichent une croissance de 7,7%, dont +12% pour les impôts et taxes



2- Quelle situation actuelle ?

• Focus Dépenses de fonctionnement

Sur la période 2017-2022, les dépenses réelles conservent une structuration relativement stable :

- les dépenses de personnel (p17-18) sont le premier poste de dépense de fonctionnement et représentent près de la moitié des dépenses (44% exactement). Le chapitre 012 de la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses relativement aux personnels de la collectivité. En 2022, il s'établit à 24 480 k€ soit une augmentation de **+630 k€ comparativement à 2021, impact direct de la mesure gouvernementale actant l'augmentation du point d'indice des agents à partir du 1er Juillet 2022, sur 1 année entière et du GVT.**

Nota : les heures supplémentaires coûtent 255 kEUR à la ville en 2023 (1% env de la masse salariale / en baisse de -7% vs 2019, avant COVID)

- les charges à caractère général et les charges de gestion courante représentant respectivement 24% et 20% des dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général (chapitre 011) **augmentent de +30%** sous l'effet de l'inflation des fluides en particulier.



2- Quelle situation actuelle ?

• Focus Recettes de fonctionnement

La structure des recettes est stable sur la période : elles se composent à 73% des recettes issues de la fiscalité, 16% des dotations et 7% des produits des services.

Le produit de la fiscalité directe locale perçu par la ville s'établit à 33,8 MEUR en 2022. Ce dernier affiche une augmentation de plus de 4% par rapport à l'exercice 2021 et une augmentation annuelle moyenne de 3,1% par an sur la période 2018-2023.

Les taux de fiscalité s'établissent à :

- 23,55% au titre de la taxe sur le foncier bâti jusqu'en 2020 puis 39,92% à partir de 2021 considérant la réforme de la fiscalité locale et l'intégration de la part départementale

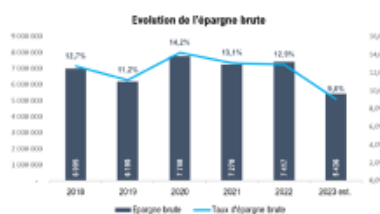
- 52,43% au titre de la taxe sur le foncier non bâti. Pour rappel, la Ville ne perçoit plus de produit de Taxe d'Habitation sur les résidences principales depuis 2021 mais continue de percevoir la TH au titre des résidences secondaires

- 27,73% au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants



2- Quelle situation actuelle ?

• Dépenses et recettes de fonctionnement



Épargne brute : différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement (rapportée en taux aux recettes de fonctionnement)

Épargne nette : épargne brute nette du remboursement en capital de la dette (rapportée en taux aux recettes de fonctionnement)



En 2023, la ville enregistre une baisse de son épargne brute par rapport à 2022. Cette évolution résulte de la forte augmentation des dépenses directement imputables à l'inflation qui a pesé sur les charges. En effet, entre 2022 et 2023 les dépenses de fonctionnement ont augmenté de + 4,2 MEUR alors que les recettes ont une croissance de 2,6 MEUR

Pour information, bonne santé financière => taux d'épargne brute supérieur à 8%. Taux actuel à 9%



2- Quelle situation actuelle ?

• Dépenses et recettes d'investissement

en M€	Evolution 2016-2023					Evolution en volume					Evolution en %					
	2016	2019	2020	2021	2022 est.	2016	2019	2021	2022 est.	2023 est.	2016	2019	2021	2022 est.	2023 est.	
Dépenses d'équipement brut	8 027	8 877	7 484	8 744	8 845	8 706	-1 150	-651	-2 961	-1 111	-1 132	-14%	9%	17%	1%	-25%
Autres dépenses	250	5	0	7	26	33	-244	-5	7	20	32	-88%	-100%	10%	282%	125%
Dépenses d'investissement hors dette	8 277	8 882	7 484	8 751	8 871	8 739	-1 294	-656	-2 954	-1 091	-1 080	-17%	9%	17%	1%	-25%
Remboursement du capital de la dette	3 789	3 280	3 349	3 275	3 222	3 463	-538	85	-71	-53	247	-13%	3%	-2%	-2%	7%
Opérations liées à l'emprunt	0	14	3 117	7	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	0%
Dépenses réelles d'investissement	12 071	12 176	13 947	12 033	12 093	12 202	-1 894	3 769	-1 814	84	-2 883	-16%	37%	-14%	1%	-24%
Dépenses d'ordre d'investissement	885	102	83	87	42	113	-764	-13	-23	-24	70	-86%	-13%	-25%	-25%	162%
Dépenses totales d'investissement	12 956	12 278	14 037	12 120	12 141	12 315	-2 808	3 756	-1 838	41	-2 789	-21%	37%	-14%	0%	-23%
Subventions d'équipement	550	777	842	1 884	2 713	1 723	221	164	1 044	729	-690	40%	27%	111%	27%	-38%
Dotation, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 201	2 189	740	1 471	2 071	1 637	650	-3 441	723	1 500	-1 274	60%	-66%	37%	102%	-43%
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	4 868	2 628	5 257	816	5 854	4 671	-2 230	2 628	-4 440	5 038	-1 783	-46%	500%	-84%	617%	-50%
Autres recettes	4	7	0	0	17	35	-1	12	0	0	0	0%	0%	0%	0%	0%
Recettes réelles d'investissement hors dette	6 716	5 584	6 945	4 271	11 555	7 586	-1 125	1 251	-2 874	7 284	-4 843	-17%	24%	-28%	171%	-35%
Emprunt	3 787	0	3 050	0	3 020	0	-3 787	3 050	-3 050	-3 050	0	-100%	0%	-100%	0%	-100%
Opérations liées à l'emprunt	17	10	3 350	2	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%	0%
Recettes totales d'investissement	10 486	5 684	13 295	4 273	14 584	7 586	-4 892	7 691	-9 821	18 282	-7 643	-47%	131%	-46%	241%	-48%
Dépenses d'ordre	3 227	2 165	2 154	1 843	1 800	1 829	-1 072	-77	-210	-83	-337	-33%	-7%	-10%	-4%	-18%
Recettes totales d'investissement	13 713	7 789	15 449	6 117	16 411	9 415	-3 964	7 688	-9 232	18 199	-7 281	-43%	99%	-40%	184%	-12%
Report N-1	-1 745	-668	-3 482	-2 990	-1 954	-3 609	795	-2 512	1 412	-6 884	4 273	-48%	264%	-41%	287%	-44%
Résultat d'investissement	-559	-3 462	-2 938	-7 834	-3 059	-3 965	-2 512	1 412	-5 884	4 273	-367	264%	-41%	287%	-44%	0%

Solde de la section d'investissement en 2023 : **-4 MEUR relativement stable vs 2022 (-0,3 MEUR de variation)**

- Le report à nouveau de l'exercice N-1 : **-7,9 MEUR en 2022 VS -3,7 MEUR en 2023 => +4,2 MEUR**
- Le résultat avant report : **+4,2 MEUR en 2022 VS -0,3 MEUR en 2023 => -4,5 MEUR**



2- Quelle situation actuelle ?

• Focus sur l'encours actuel de la dette

	2016	2019	2020	2021	2022	2023 est.	Total sur la période 2016-2023
Dépenses d'investissement hors dette	8 283	8 887	10 802	8 758	8 875	8 735	48 182
Dont dépenses d'équipement brut	8 027	8 877	7 484	8 744	8 845	8 706	45 685
Dont autres dépenses	256	10	3 117	14	90	30	3 497
Recettes d'investissement hors dette*	4 875	2 916	6 938	3 462	5 785	4 855	28 478
Dont subventions et dotations	1 957	2 906	1 684	3 485	5 684	3 420	18 078
Autres recettes	14	10	3 350	2	17	15	3 400
Charge nette d'investissement	3 408	5 971	3 864	5 296	3 090	3 880	19 704
Epargne nette	4 868	6 195	7 768	7 279	7 417	5 488	41 161
Dont fonds de roulement	3 207	7 013	4 442	5 336	4 302	3 251	20 277
Autres fonds de roulement	1 661	-618	3 326	1 943	3 115	2 237	10 884
Fonds de roulement au 01/01	4 330	4 881	3 884	5 782	4 457	4 478	31 832
Fonds de roulement au 31/12	4 891	3 884	6 783	4 457	4 478	4 223	35 826
Encours de la dette	11 111	11 919	11 919	11 919	11 919	11 919	68 847
Remboursement du capital de la dette	3 789	3 280	3 349	3 275	3 222	3 463	20 374
Emprunt	7 322	8 639	8 570	8 644	8 697	8 456	48 473



L'encours de la dette est de 22,5 MEUR à fin 2023. Aucun emprunt nouveau n'a été réalisé en 2023.

L'épargne nette permet le financement de nouveaux investissements sans avoir recours à de nouveaux emprunts. Depuis 2017 et jusqu'en 2021, l'épargne nette est significativement inférieure à la charge nette d'investissement, ce qui peut se solder par un fonds de roulement en baisse significative lorsque le recours à l'emprunt est faible (cf 2021). En 2022, le fonds de roulement a été reconstitué et affiche une très légère baisse en 2023.

La capacité de désendettement de la ville est de 4 années (<< seuil d'alerte de 10 ans)

Sommaire

1- Un contexte toujours particulier

2- Quelle situation actuelle ?

3- Les perspectives



CONSEIL MUNICIPAL



3- Les perspectives

• Evolution pluriannuelle des recettes de fonctionnement

Le produit des services englobe l'ensemble des recettes d'usage des services publics mis en œuvre par la Ville et dont la politique tarifaire est déterminée annuellement par le conseil municipal. Dans le cadre de cette prospective au fil de l'eau, il a été retenu un maintien de l'enveloppe globale de produits à laquelle nous avons imputé une progression de +1% par an.

Les produits de fiscalité fait l'objet d'une simulation sur les bases tout en considérant un maintien des taux de fiscalité pratiqués sur la dernière année de référence (soit 2023). La prospective fiscale propose d'intégrer la revalorisation forfaitaire annuelle fixée par le PLF 2024 soit 3,8% au titre de 2024 puis de projeter une progression des bases prudentielles soit 2% par an. A noter que ces variations n'intègrent aucune progression physique des bases.

Les produits autres sont marqués par une baisse des DMTO (droits de mutation à titre onéreux)

Concernant les dotations de la ville : la Dotation Globale de Fonctionnement est projetée globalement stable sur la période :

en €	2023	2024	2025	2026
Dotations fiscales	3 111 284	3 262 276	3 387 548	3 502 759
Evolution en %	-	+4,8%	+3,8%	+3,4%
Dotations de produits autres	543 086	509 654	474 599	449 588
Evolution en %	-	-6,2%	-6,7%	-5,3%
Dotations globales de fonctionnement	3 654 370	3 771 930	3 862 147	3 952 347
Evolution en %	-	+3,2%	+2,4%	+2,3%
Table 1995	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000
Fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000



3- Les perspectives

• Evolution pluriannuelle des dépenses de fonctionnement

La Ville souhaite réagir aux différentes hausses des coûts et des pertes de recettes en limitant l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Pour le chapitre 011 - des charges à caractère général

- Sur la période 2024-2026, il est pris comme hypothèse la maîtrise significative des dépenses permettant de limiter l'évolution à 1,5% par an.

Pour le chapitre 65 - autres charges de gestion courante

- Sur la période 2024-2026, il est pris comme hypothèse une évolution à 2% par an hors FCCT qui lui est lié à l'évolution de l'IPCH pour sa partie forfaitaire et aux décisions de l'EPT.
- Légère hausse de la subvention versée au CCAS et à la Régie de transport. Stabilité des autres subventions.

Pour le chapitre 012 - dépenses de personnel

- Prise en compte de l'impact des décisions gouvernementales concernant la hausse du point d'indice soit une progression de +1,5% des charges de personnel en complément du Glissement Vieillesse Technicité dont la progression s'établit à 2,5%. A compter de 2025, l'hypothèse d'évolution du chapitre est de +2,0% tous les ans matérialisant la hausse mécanique liée au Glissement Vieillesse Technicité.

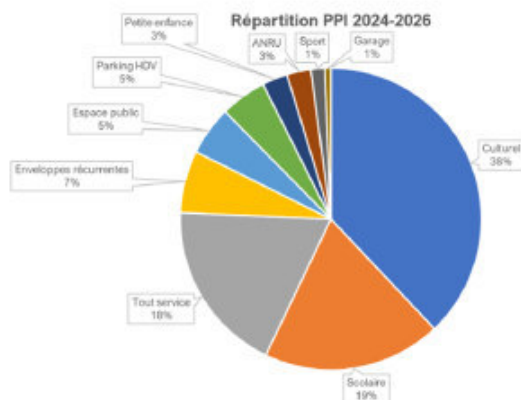
Pour le chapitre 66 - les charges financières

- Prise en compte du profil d'extinction de la dette actuelle et intégration des emprunts nouveaux à partir de 2024. Ces emprunts, sur la base d'un taux fixe de 3,5% sur 15 à 20 ans, sont considérés comme souscrits en fin d'année et entrent en amortissement à partir de l'année suivante. De même que pour les intérêts, le remboursement en capital induit par ces emprunts nouveaux est incrémenté en section d'investissement (chapitre 16) en N+1.



3- Les perspectives

• Projets d'investissements en 2024



La Ville de Savigny-sur-Orge dispose d'un PPI construit sur la période 2024-2026 et qui s'établit à date à 40,3 M€ principalement axé sur :

- Le culturel
- Le scolaire
- Autres secteurs : parking mairie, système de vidéo protection urbaine, ZAC centre ville, parc des sports

Les projets d'investissement connus :

- Centre culturel
- Ecole primaire (maternelle – élémentaire)
- Parking mairie
- Extension du système de vidéo protection urbaine

Les projets à plus long terme :

- ZAC centre-ville
- Réaménagement du parc des sports
- Accroissement du nombre de berceaux de petite enfance sur le territoire



3- Les perspectives

- Projets d'investissements (... suite)

En k€	2024	2025	2026	Total sur la période 2024-2026
Dépenses d'investissement hors dette	12 447	16 742	12 889	42 078
Dont dépenses d'équipement brut	12 447	16 742	12 889	42 078
Dont autres dépenses	0	0	0	0
Recettes d'investissement hors dette*	3 798	3 927	5 492	13 216
Dont subventions et dotations	3 798	3 927	5 492	13 216
Autres recettes	0	0	0	0
Charge nette d'investissement	8 649	12 816	7 397	28 862
Épargne brute	3 401	3 624	3 481	10 506
Épargne nette	-27	154	-629	-487
Variation du fond de roulement	-4 615	715	-172	-3 992
Fonds de roulement au 01/01	7 507	3 886	4 687	16 080
Fonds de roulement au 31/12	3 892	4 601	4 515	13 008
Variation de la dette	977	8 540	5 799	15 316
Remboursement du capital de la dette	3 423	3 460	4 710	10 993
Emprunt	4 400	12 000	9 909	26 309

Les objectifs de gestion de Savigny-sur-Orge

- 4 000k€/an** (Épargne brute) : Assurer un niveau d'épargne brute sur la période permettant de se positionner à hauteur de 100€/hab. (moyenne de la strate 1516/hab.)
- 39 000k€** (Encours de dette) : Sur la base d'un niveau d'épargne brute de 4 000k€, cet encours maximal assurera une capacité de désendettement à 0,7 années soit un niveau inférieur au seuil de risque de 12 années.
- 3 000k€/an** (Fonds de roulement) : Un fonds de roulement minimal cible fixé à 3 000k€ soit un mois et demi de dépenses de personnel pour assurer une situation saine et proactive.

Rappel de l'encours de dette : 22,5 MEUR fin 2023 => +26,3 MEUR d'endettement supplémentaire jusqu'en 2026 – 11 MEUR de remboursement d'emprunt jusqu'en 2026 => 38 MEUR d'encours de dette fin 2026



3- Les perspectives

- Régie transports (section d'exploitation 2023)

L'évolution 2018-2023 des dépenses et des recettes d'exploitation.

Evolution constatée 2018-2023							
En k€	2018	2019	2020	2021	2022	2023 est.	
Charges à caractère général	75	72	66	75	69	110	
Charges de personnel	330	371	346	375	390	410	
Autres charges de gestion courante	34	0	1	0	0	0	
Dépenses de gestion courante	440	443	413	450	479	521	
Charges exceptionnelles			12		170		
Dépenses réelles de fonctionnement	440	443	425	450	649	521	
Dépenses d'ordre	61	83	93	74	72	81	
Dépenses totales d'exploitation	501	526	518	524	721	602	
Dépenses réelles d'exploitation retraitées	440	443	425	450	649	521	
Dotations et participations	450	485	454	504	667	536	
Recettes de gestion courante	450	485	454	504	661	536	
Produits exceptionnels		1		6		2	
Recettes réelles de fonctionnement	450	486	454	510	661	538	
Recettes d'ordre	30	55	55	55	55	55	
Recettes totales d'exploitation	480	541	509	565	716	593	
Report N-1	41	20	11	2	44	39	
Résultat d'exploitation	20	25	2	43	39	30	

La section de fonctionnement (exploitation) est excédentaire depuis 2016, sauf en 2017 où l'épargne brute était négative. Cette section est caractérisée par un autofinancement puisqu'il n'y a aucun recours à l'emprunt.

Le résultat d'exploitation reste positif en 2023, à 30 kEUR, en baisse vs 2022 (39 kEUR), du fait de la hausse significative des dépenses à caractère général (fluides) et des dépenses de personnel



3- Les perspectives

- Régie transports (section d'investissement 2023)

L'évolution 2018-2023 des dépenses et des recettes d'investissement.

Evolution 2018-2023							
En k€	2018	2019	2020	2021	2022	2023 est.	
Dépenses d'équipement brut	314	0	0	16	94	0	
Dépenses réelles d'investissement	314	0	0	16	94	0	
Dépenses d'ordre d'investissement	30	55	55	55	55	55	
Dépenses totales d'investissement	345	55	55	71	149	55	
Subventions d'équipement	250	0	0	0	0	0	
Recettes réelles d'investissement	250	0	0	0	0	0	
Recettes d'ordre (MAG)	61	53	53	74	72	81	
Recettes totales d'investissement	311	53	53	74	72	81	
Report N-1	183	79	107	145	147	79	
Résultat d'investissement	76	107	145	148	76	96	

Le résultat d'investissement reste positif en 2023, à 96 kEUR, en hausse vs 2022, notamment du fait de l'achat d'un car en 2022.



3- Les perspectives

- Régie transports (*perspectives de la régie municipale de transport*)

Les dépenses et recettes d'exploitation vont subir une hausse limitée structurellement mais l'évolution sera essentiellement liée aux effets conjoncturels :

- Augmentation des prix sur les matières premières.
- Augmentation des coûts de ressources Humaines liés à l'évolution du point d'indice sur une année pleine.
- Stagnation des aides Ile de France mobilité suite à la mise en place de la nouvelle convention septembre 2022 – juin 2026. L'équilibre de la régie est assuré en dernier ressort par la subvention de la ville.
- Pour la section d'investissement, les principales recettes viennent de la dotation aux amortissements.

Il n'y a pas de projet d'investissement en dehors de l'entretien du parc des cars existants.

**Merci
pour votre attention**



CONSEIL MUNICIPAL

Interventions :

M. le maire :

« Monsieur Darmon je vous laisse prendre part là où vous êtes à l'aise. »

M. Darmon :

« Merci monsieur le maire. »

M. le maire :

« Mais de rien Charles. Bonne présentation. »

M. Darmon :

« Merci à plus tard. Bien donc peut-être en propos liminaire comme je l'avais fait l'an dernier et l'année d'avant également, deux points en propos liminaires. Le premier c'est que ce rapport d'orientations budgétaires, en tout cas cette présentation, pas le rapport d'orientations budgétaires mais cette présentation qui vous est faite, enfin que je vous fais aujourd'hui. Cette présentation elle a été réalisée par moi, non pas par les services donc si vous avez des, on y retrouve 98 % de ce que vous avez dans le rapport au complet. En revanche, il y a un certain nombre d'éléments comme celui-ci, comme un certain nombre de graphiques que vous ne retrouverez pas forcément dans le ROB et ça, c'est moi qui les ai ajoutés et les services ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de ce qu'il y a dans cette présentation. Ceci dit, ça, c'était le

premier point liminaire. Le deuxième, c'est que vous trouverez en première page, qui est la page 3 du rapport d'orientations budgétaires, l'ensemble des éléments que vous devez retrouver de façon réglementaire en suivant l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, avec les pages afférentes à ce que, enfin aux différents éléments qui sont obligatoires de retrouver dans ce rapport d'orientations budgétaires. Et enfin peut-être dernier point. Nous nous sommes recentrés cette année sur l'ensemble des éléments qui sont obligatoires et qui sont très importants de présenter aujourd'hui afin d'avoir un débat sur les orientations budgétaires que nous souhaitons prendre dans la suite de ce mandat. Contrairement peut-être à l'an dernier où vous n'aviez pas beaucoup goûté, apprécié, l'étude qui avait été faite notamment sur l'ensemble des communes de notre strate sur les points communs et les points de différence. Donc comme vous n'aviez pas beaucoup apprécié, nous n'avons pas réitéré cet exercice. Pour vous faire plaisir bien évidemment. Du coup, trois points. Trois points qui sont au sommaire et qui sont dorénavant réguliers. Un point sur le contexte toujours particulier. Un deuxième point sur la situation actuelle, c'est-à-dire la situation en 2023. Et troisièmement les perspectives qui donneront lieu au débat d'orientations budgétaires. Donc un contexte toujours particulier. Pourquoi ? Eh bien parce que comme vous le savez nous sommes dans un contexte économique qui est très contraint, très chahuté, très perturbé. Nous le voyons aujourd'hui avec un certain nombre de manifestations en particulier. Suite à des événements que vous connaissez tous. De hausse des prix. Suite à un conflit, plusieurs conflits d'ailleurs aujourd'hui, internationaux malheureusement. Donc la croissance économique annuelle concernant la France. Elle a été nulle au quatrième trimestre 2023. Sachant que le trimestre précédent elle avait été légèrement négative, - 0,1 % si ma mémoire est bonne. Ce qui fait que nous échappons de justesse à une récession puisque la définition de la récession, comme vous le savez, c'est deux trimestres consécutifs de croissance négative. Donc, ça participe, c'est pour donner un contexte, ça participe évidemment à tout ce qu'on va pouvoir raconter par la suite sur l'année 2023 et ça donne bien évidemment un éclairage. Sur les prévisions réalisées par l'INSEE. L'INSEE table sur une croissance aux alentours de 0,5 % sur la première partie de l'année 2024. Et d'ailleurs a revu, si je ne m'abuse, cette prévision qui était un petit peu plus haute début décembre, a eu lieu cette révision. Autre point consécutif, enfin qui marche de pair avec la croissance, c'est le taux de chômage. Le taux de chômage qui avait bondi, enfin qui était redescendu très bas post covid et qui augmente aujourd'hui de nouveau. Un taux de chômage qui devrait augmenter de 0,1 point et passer à 7,6 % début 2024 sous la pression de la hausse des taux d'intérêts qui, bien évidemment, grèvent d'autant les investissements et qui dit moins d'investissements dit souvent moins de croissance et moins de croissance, plus de chômage. Deuxième point particulier dans un contexte chahuté, c'est bien évidemment l'inflation. Alors l'inflation, d'abord peut-être parce que c'est quelque chose qu'on ne dit pas souvent et il faut tordre le coup à cette impression, je le dis ici, l'inflation si elle diminue c'est pas pour ça qu'on reviendra au prix d'avant. Une baisse de l'inflation, ça veut dire que les prix augmentent moins vite. Mais en aucun cas ça veut dire que si la baguette vous la payiez avant 1 euro, vous ne la paierez plus jamais 1 euro. Si les prix passent de 1 euros à 1,5 euro pour revenir à 1 euro, ça voudrait dire qu'il y a de la déflation. Ça la déflation en France, ça s'est pas vu très souvent et sincèrement il vaut mieux éviter des périodes de déflation. Donc tout ça pour dire que l'inflation effectivement elle décroît mais en aucun cas c'est assimilé à de la déflation. Donc on aura un retour à 2 %, ça, ce sont les prévisions économiques de la Banque de France, si je ne m'abuse. On reviendra à 2 % environ de croissance à l'horizon, de croissance de l'inflation pardon, à l'horizon 2025. Et sur l'ensemble de l'année 2023, on finirait à 5,7 % en moyenne sur les indices des prix à la consommation harmonisés, l'IPCH. Et hors énergie, on devrait être à 4 % en moyenne. Hors énergie et alimentation puisque ce sont les deux secteurs qui ont particulièrement augmenté ces 2 dernières années. Qui dit inflation, dit effectivement, pour essayer de juguler l'inflation, la politique de taux décidée par la Banque Centrale Européenne. Et ça ce n'est pas non plus un caprice de vous le présenter. C'est pour donner un éclairage également sur l'évolution des taux d'intérêt qui, ben qui sont importants notamment si on s'endette. Donc là, vous avez représenté le TEC10, la courbe en bleu, et l'EURIBOR 3 mois. Donc le TEC 10 pour illustrer l'évolution des taux longs et l'EURIBOR 3 mois pour l'évolution des taux courts. Donc là je suis désolé, ça ne se voit pas trop, je ne vais pas tout vous repasser mais globalement vous voyez en fonction de la conjoncture l'évolution des différents taux d'intérêt. Là vous avez la guerre du Koweït. Ici vous avez la crise du SME avec l'attaque du franc français à l'époque. Là, ici c'est le crack de la bulle internet avec, vous voyez, à chaque fois des évolutions de taux qui sont parfois très, très, importantes. Des évolutions de taux, à la fois évolution de taux de long terme en bleu et évolution en rouge ici des taux de court terme. La crise des subprimes aux environs de 2007-2008. La crise de la dette grecque qui s'est étalée sur 2 ans environ de 2011-2012. Et ici on est sur la crise du Covid avec des taux nominaux négatifs, ce qui ne s'était jamais vu auparavant. Donc qui dit taux nominaux négatifs, dit que les taux réels étaient encore plus négatifs. Et ici vous avez le conflit russo-ukrainien qui débute en février 2022. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Darmon :

« Excusez-moi, je ne sais pas, vous vouliez peut-être faire un commentaire sur... Dites-moi, dites-moi, je vous en prie. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Darmon :

« Ah oui ? Regardez, je vais vous montrer, ça, c'est pour illustrer. Mais je vais revenir après sur les taux. Voyez, ça c'est effectivement, ça c'est quand le CAC est bas. Et ben, c'est à ce moment-là qu'il faut investir. Et ben je vais vous dire les acteurs économiques ne font jamais ça. C'est-à-dire que les gens investissent toujours au plus haut et ils vendent toujours au plus bas. Parce que si les gens véritablement investissent au plus bas, si moi par exemple, je savais ça à l'avance, je vous le dis, je ne serais pas ici. Si vous voulez, quand on dit, oui il va falloir investir en sachant que les taux vont être, sur des investissements qui durent, qui vont être financés sur plusieurs dizaines d'années, oui effectivement j'aimerais bien savoir comment vont évoluer les taux. J'aimerais bien savoir quand est-ce que le conflit russo-ukrainien, à l'époque, allait débiter. Et si je savais tout effectivement je ne serais pas là aujourd'hui, je serais certainement très, très riche. Hélas, ça n'est pas le cas et je ne fais que commenter ce qui s'est passé pour essayer d'apporter un éclairage et de voir comment est-ce qu'on va pouvoir s'en sortir dans les prochaines années. Mais vous avez tout à fait raison donc, sur le conflit russo-ukrainien qui a débuté en février 2022, on a assisté effectivement à une hausse particulièrement forte des taux d'intérêt. Alors quand on dit particulièrement forte c'est parce qu'on parlait de très, très bas. Mais aujourd'hui on a des taux, vous voyez, qui tournent autour de 4 %, 4,5. Des taux longs. Des taux courts d'ailleurs qui sont parfois plus élevés que les taux longs. Mais en fait ce sont des taux qui sont tout à fait sur l'historique. Ici vous avez 1987. Ici vous avez 2024. Ça ne se voit pas bien parce que c'est petit mais sur une très longue période, c'est-à-dire globalement sur 40 ans, globalement des taux à 4 %, ce sont des taux tout à fait corrects. Donc, je reviens sur ce qu'on disait au niveau du CAC. Là c'est pareil, le CAC, et j'arrête là-dessus après sur les variables financières, je ne vous embête pas davantage. Le CAC, pourquoi ? Parce que c'est aussi une façon de montrer comment a évolué l'industrie française. L'inconvénient du CAC c'est que c'est un indice composite avec 40 sociétés, comme son nom l'indique, et qui dit indice composite, dit qu'il est effectivement très disparate selon les secteurs. Donc ceci dit juste pour le dire ici, on est sur un plus haut historique, y compris en ce début d'année 2024. La bourse a augmenté d'un peu plus de 16,5 % en 2023 et a atteint, a clôturé, comme aucune fois dans l'histoire depuis 1987, je crois, création du CAC 40, n'a jamais clôturé à un niveau aussi élevé. Ensuite, sur le contexte, et après je pense qu'on s'arrêtera là sur le contexte toujours particulier. Il est difficile souvent de savoir et d'avoir une évaluation de ce qui préoccupe, en dehors du cinéma bien entendu, de ce qui préoccupe nos administrés. Alors à défaut de savoir ce qui préoccupe nos administrés, j'ai ressorti ici, parce que j'ai trouvé ça intéressant quand même, j'ai ressorti ici une étude de l'IFOP, enfin une enquête plutôt de l'IFOP auprès de la population française sur un échantillon d'un peu plus de 1000 personnes, pour savoir ce qui avait particulièrement touché les français cette année. Et donc, l'IFOP a invité à citer les trois faits qui avaient le plus retenu l'attention des français. En numéro 1, le coût de la vie, les conflits internationaux et la menace islamiste arrivent en tête. Ce sont les trois événements majeurs et au total 52 % des personnes interrogées considèrent le phénomène comme un des trois des plus marquants de cette année. Voilà donc la thématique de l'inflation et la hausse des prix, c'est de ça qu'on parle. 52 % des personnes interrogées considèrent que c'est l'évènement le plus important. Effectivement c'est ce qui les touche le plus, puisque ça les touche au porte-monnaie. Donc forcément. Deuxième point. Si l'intérêt pour la guerre en Ukraine a semblé progressivement s'estomper en 2023, c'est quand même le deuxième point majeur qui intervient dans l'enquête. Et en troisième position, c'est l'assassinat le 13 octobre du professeur Dominique BERNARD par un terroriste islamiste à Arras qui a marqué 34 % des sondés. Donc vous le voyez, ça c'est les trois thèmes majeurs. Juste après on a la réforme des retraites pour 22 %, les inondations dans le nord de la France pour 19 %. Particulièrement médiatisés, ça c'est le petit point d'humour peut-être, la recrudescence des punaises de lit qui en réalité a peu intéressé les Français puisqu'ils ne sont que 6 % à classer cet évènement comme un fait marquant. Le débat récent autour du projet de loi sur l'immigration a également eu peu d'effet puisque 8 % des personnes interrogées le classent comme un évènement majeur de l'année. Et enfin, et j'ai été surpris mais voilà, la mort de Naël le 27 et les émeutes qui ont suivi qui ont fait grand bruit pendant plusieurs semaines, je cite, c'était dans le texte, figure dans « le ventre mou » de ce classement avec 11 %. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Darmon :

« C'est pour vous donner un aperçu parce que, comme vous le voyez, il y a marqué grand 1 un contexte toujours particulier avec un contexte économique, financier et social toujours chahuté. Donc voilà, c'était

pour donner un éclairage aujourd'hui de ce qui... mais enfin si ça ne vous intéresse pas ce qui intéresse les Français... »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Darmon :

« Au moins... très, très bien, je vous félicite si vous êtes au courant. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. le maire :

« S'il vous plait, si on peut laisser Charles Darmon terminer. »

M. Darmon :

« Alors sur la situation actuelle. Aujourd'hui, et donc nous rentrons dans le vif du sujet monsieur Kouama, voyez tout vient à point à qui sait attendre. La situation actuelle. En fonctionnement donc les dépenses et les recettes semblaient assez bien calibrées avec des taux de réalisation supérieurs à 96 % en 2023. Donc 96 % sur les dépenses réelles de fonctionnement, 100 % sur les recettes réelles de fonctionnement. En investissement, ce n'est pas le cas puisqu'on assiste à une baisse des taux de réalisation. 52 % concernant les dépenses réelles d'investissement, 68 % du taux de réalisation sur les recettes d'investissement. Versus respectivement 68 % en 2022 et 91 % en 2022 également pour les recettes. Donc concernant les dépenses, la baisse de 16 points est due à ce qui avait été voté et donné en explication lors du budget supplémentaire de fin d'année. Nous en reparlerons. Et concernant la baisse du taux de réalisation sur les recettes réelles d'investissement, il est dû à un emprunt qui avait été inscrit au budget supplémentaire fin d'année dernière pour 2 millions d'euros et qui n'a pas été réalisé au budget supplémentaire, qui n'a pas été réalisé au final en fin d'année. Sur la suite. Les dépenses et recettes de fonctionnement. Donc on a des recettes qui augmentent, mais qui augmentent moins vite que les dépenses, toutes choses égales par ailleurs. Donc les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 9,8 % sur l'ensemble de la période, c'est-à-dire de 2018 à 2023. Et on remarquera en particulier l'augmentation et l'évolution du chapitre 011 de + 30 %. Hausse essentiellement en 2023. Et concernant le chapitre 012, l'augmentation sur la période est de 14 %. Là aussi on reviendra sur le glissement vieillesse et technicité et les différentes augmentations du point d'indice également. Les recettes de fonctionnement quant à elles affichent une croissance de 7,7 % dont 12 % pour les impôts et taxes. Je dis bien 12 % sur l'ensemble de la période. Si on fait maintenant un focus sur les dépenses de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement c'est avant tout des dépenses de personnel et les dépenses de personnel vous les retrouverez pages 17-18, ok. Elles représentent 44 % très exactement de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. L'évolution, enfin en 2022 ces dépenses s'établissaient à 24 millions d'euros. 24 500 000 très exactement. Et là elles ont évolué de 0,6 million d'euro en 2023. C'est l'impact direct de la mesure gouvernementale actant l'augmentation du point d'indice des agents à partir du 1^{er} juillet 2022. Alors cette hausse on l'avait vue déjà sur une demi-année en 2022. Là cette hausse on la subit sur une année entière en 2023. Un petit nota, puisque ça a été évoqué également en commission, les heures supplémentaires qui coûtent 255 000 euros à la Ville en 2023 et ça représente à peu près 1 % de la masse salariale. Et ces heures supplémentaires sont en baisse de 7 % par rapport à 2019, année avant Covid. Autre dépense particulièrement forte, en tout cas dans leur évolution, c'est les charges à caractère général. Donc là-dessus on vise bien évidemment le chapitre 011 qui augmente, comme je vous le disais, de 30 % sous l'effet de l'inflation et en particulier de l'augmentation des fluides. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, la structure des recettes est stable. Elle est même plutôt très stable sur la période puisque ces recettes se composent à 73 %, à hauteur de 73 % des recettes de la fiscalité. 16 % des dotations et 7 % des produits des services. Je vous ai rappelé ici les taux de fiscalité qui ressortent à 39,92 % sur la taxe sur le foncier bâti à partir de 2021, 52,43 % au titre de la taxe sur le foncier non bâti et 27,73 % au titre de la taxe d'habitation qui n'est perçue que sur les résidences secondaires et les logements vacants. Dépenses et recettes d'investissement, on peut également les appréhender au travers d'un indicateur que vous connaissez bien, qui est aujourd'hui l'indicateur d'épargne. Alors épargne brute ou épargne nette selon que l'on prenne ou pas en compte le remboursement du capital de la dette. Donc comme vous le voyez ici, vous ne voyez peut-être pas les taux donc je vais vous les donner. Vous les avez bien évidemment dans le document. On passe en 2022 d'un taux de 12,9 % d'épargne brute à un taux de 9,8 %. C'est-à-dire qu'on perd à peu près 3 points d'épargne brute. Et en ce qui concerne l'épargne nette, on passe d'un taux de 7,3 % à un taux de 3,28. Donc pour vous donner, alors vous allez me dire est-ce que c'est bien, est-ce que ce n'est pas bien ? Diminuer en termes, ça veut dire quoi qu'on diminue, enfin que notre épargne brute diminue, ça veut dire que notre capacité d'autofinancement de projets d'investissement diminue. Alors est-ce que c'est bien ou pas bien ? Ben forcément c'est moins bien que si ça augmentait ça c'est sûr. Enfin bien, ça dépend de ce qu'on appelle bien ou ça dépend de ce qu'on appelle pas bien. Bien

par rapport à quoi ou moins bien par rapport à quoi ? On verra, je pense qu'on va en reparler tout à l'heure copieusement. En revanche, il y a des critères et ce n'est pas moi qui les fais mais globalement, un taux d'épargne brute supérieure à 8 % c'est plutôt signe de bonne santé financière. Aujourd'hui, notre taux est à 9,8 %. Après il faut voir effectivement en évolution ce que ça donne mais ça on sera amené à en reparler. Concernant, toujours sur la situation actuelle, les dépenses et recettes d'investissement. Donc sur les dépenses et recettes d'investissement, le solde de la section d'investissement en 2023, il est de - 4 millions d'euros et il est, donc -4 millions, très exactement c'est - 3 965 000. Et il est relativement stable par rapport à 2022 puisqu'en 2022 il était à -3 700 000 à peu près. Donc en fait on a une variation, - 3 600 000 machin, je vous fais grâce des virgules, on a une variation d'à peu près - 0,3 million d'euros. Cette variation, elle est expliquée par deux facteurs. Le premier c'est le report à nouveau de l'exercice n-1. Donc ce report à nouveau, il était de -8 millions environ en 2022, il est passé à -3,7 en 2023. Donc, là effectivement, on a une hausse du report à nouveau. Un effet haussier. En revanche le résultat avant report, lui, il a plutôt un effet baissier à hauteur de -4,5 millions d'euros puisqu'on avait un résultat avant report à 4,2 millions d'euros en 2022. Il est passé à -0,3 million d'euros en 2023. Donc du coup les deux effets s'ajoutant, on a un effet baissier de la somme algébrique, ce qui nous fait -0,3 million d'euros. Donc qui dit dépenses et recettes d'investissement, dit qu'il faut quand même faire un petit focus sur la dette. Pas pour le plaisir mais parce que la dette c'est quand même ce qui nous permet de financer, au moins en partie, avec l'autofinancement, mais ce qui nous permet de financer nos projets d'investissement. Donc l'encours de la dette à fin 2023 est de 22,5 millions d'euros. Ces 22,5 millions d'euros, vous les avez dans le texte mais vous les avez également sur le graphique et le diagramme en barque que vous avez en bas, que vous retrouvez bien évidemment dans le ROB. Donc ces 22,5 millions d'euros qui font apparaître en fait une capacité, alors est-ce que c'est bien ou est-ce que ce n'est pas bien ? Globalement on a une capacité de désendettement de la Ville avec un stock de dette à 22,5 millions, on a une capacité de désendettement de la ville qui est de 4 années. Ce qui est très, très inférieur au seuil d'alerte puisque ce seuil d'alerte est fixé à 10 ans. Donc on va voir, puisque je sens que vous êtes très, très impatients, mais on va voir par la suite à combien on atterrit. Alors voir par la suite à combien on atterrit, ça veut dire quelles sont les perspectives. Donc dans l'évolution pluriannuelle des..., on va commencer par les recettes de fonctionnement. Donc on a pris un certain nombre d'hypothèses et ça, c'est l'ensemble des hypothèses que vous retrouvez dans le rapport d'orientations budgétaires qui vous est proposé de débattre ce soir. Tout d'abord, on a des produits des services qui augmentent de 1 % par an. On a des produits de la fiscalité qui augmentent de 3,8 % en 2024 et ça c'est l'augmentation des bases dont on a déjà connaissance par la loi de finances. Et par la suite, en 2025 et 2026 de +2 % par an. On a pris comme hypothèse des produits autres qui sont marqués par une baisse des droits de mutation à titre onéreux. Et enfin concernant les dotations de la Ville, on a pris comme hypothèse que la dotation globale de fonctionnement était projetée globalement flat sur la période. Et pour mémoire, ce montant qui est globalement stable sur la période 2023 à 2026 est de l'ordre de 6 700 000 euros. Toujours sur les perspectives mais après avoir vu les recettes de fonctionnement, perspectives sur les dépenses. Alors sur les dépenses de fonctionnement, on a pris comme hypothèse sur le chapitre 011, donc chapitre concernant les charges à caractère général, des dépenses dont on a fait évoluer, enfin qu'on a fait évoluer à 1,5 % par an de 2024 à 2026. Sur le chapitre 65, autres charges de gestion courante, alors l'hypothèse d'évolution du FCCT a été considérée à hauteur d'une évolution à +2 % par an, pour sa partie, voilà. Et une légère hausse, on a pris également comme hypothèse une légère hausse de subvention versée au CCAS et à la régie des transports et stabilité des autres subventions. Concernant le chapitre 012, chapitre des dépenses de personnel, la progression a été fixée en hypothèse à 1,5 % des charges, à une augmentation de 1,5 % sur les charges de personnel en complément du glissement vieillesse technicité dont la progression s'établit à 2,5 %. Donc globalement ça veut dire que l'effet GVT est de +2,5 % par an et en plus on a appliqué une croissance de 1,5 %. A compter de 2025, à noter que l'hypothèse d'évolution du chapitre est de 2 % tous les ans, matérialisant la hausse mécanique liée au GVT. Pour les charges financières, charges financières, là les hypothèses qui sont prises confèrent ce que je disais tout à l'heure sur la dette, les taux, etc. C'était important de suivre à ce moment-là également. Donc on a pris en compte le profit d'extinction de la dette et compte-tenu des emprunts qui ont été réalisés sur la période, on les a grévés d'un taux fixe de 3,5 % sur une période de 15 à 20 ans. Voilà sur les hypothèses qui ont été prises concernant les dépenses de fonctionnement. Concernant les projets d'investissement maintenant de 2024. Donc la Ville de Savigny-sur-Orge dispose d'un PPI qui a été réalisé et qui montre, sur la période, des dépenses de 2024 à 2026 qui s'élèvent à 40,3 millions d'euros et qui sont essentiellement basées sur les secteurs du culturel qui représentent à peu près 38 % de la dépense, le scolaire qui représente 19 % de la dépense et l'ensemble des autres services qui représente tout le reste et qu'on pourra vous détailler. Les projets d'investissement connus sont, on en a parlé, le centre culturel, les écoles primaires, le parking de la mairie, l'extension du système de vidéo protection urbaine. Et les projets à plus long terme sont, et là on en a également parlé, la ZAC centre-ville, tout ce qui a trait au réaménagement du parc des sports et tout ce qui a trait à l'augmentation du nombre de berceaux pour la petite enfance. Toujours sur les projets d'investissement, en 2024 cette fois, de façon un petit peu plus précise, le PPI prévoit en dépenses d'investissement

principalement fléchés 8,7 millions d'euros qui seront consacrés à la petite enfance et au scolaire pour 2,1 millions, aux espaces publics pour 2,1 millions également, aux sports et à la culture pour 1 million d'euros et en ce qui concerne les travaux récurrents, on a consacré une enveloppe d'à peu près 900 000 euros. Concernant les recettes d'investissement, on prévoit 2 100 000 euros qui seront partagés entre des subventions pour la tribune du rugby et les vestiaires, la crèche rue Chateaubriand, le parking de l'hôtel de ville et les cours oasis. On arrive quasiment au terme, enfin on arrive au terme puisque c'est la dernière slide concernant la commune de Savigny-sur-Orge. Donc un tableau récapitulatif qui mentionne, qui rappelle les objectifs de gestion de la Ville. Tout d'abord en termes d'épargne brute, on s'est fixé un niveau d'épargne brute de 4 millions d'euros par an. On s'est également, et c'est comme ça qu'a été fait le pilotage, un encours de dette où on atteindra 39 millions d'euros. Donc là je vous ai fait un petit calcul, un petit pense-bête pour retrouver et faire le lien avec ce que je vous ai dit tout à l'heure. Fin 2023, on est à 22 500 000 euros. On a 26 millions d'euros supplémentaires sur la période jusqu'en 2026 et il faut évidemment enlever les 11 millions d'euros de remboursement d'emprunt, ce qui nous conduit à un peu plus de 38 millions d'euros. Et on reste en dessous de la barre qu'on s'était fixée en termes de pilotage à 39 millions d'euros. Et enfin en termes de fonds de roulement, le fonds de roulement, c'est ce qui nous permet d'avoir un volant de liquidités suffisant au sein de la commune pour pouvoir payer l'ensemble des salaires et ça représente à peu près un mois et demi de dépenses de personnel. Voilà. A savoir que ce n'est pas forcément toutes les communes qui se fixent ce genre d'objectif et je crois même qu'on avait été félicité, ça vaut le coup quand même de le signaler, par le trésorier. Voilà. Peut-être parce que là-dessus il faut quand même devancer je pense quelques questions, quelques interrogations qui ne manqueront pas d'être soulevées. Ici on a un point dur, on a un point dur qui est une épargne nette à -600 000 euros à l'horizon 2026. Ce point dur de moins 600 000 euros, ben il va falloir trouver d'ici là le moyen de le résorber. Et il va falloir trouver le moyen de le résorber, bon on dira qu'on a deux ans pour le faire mais enfin quand même. Il va falloir aller les chercher les 600 000 euros en fonctionnement puisque c'est bien du fonctionnement dont on parle ici pour pouvoir justement tenir la route parce que en termes d'autofinancement, c'est un indicateur qu'il faut garder en tête, qu'il faut bien cibler, qu'il ne faut pas minimiser et voilà. Donc il y a un travail à faire ici sur aller chercher ces 600 000 euros à l'horizon 2026 en fonctionnement. Donc peut-être aussi en point d'attention, le fait de signaler que ce budget est prudentiel. Quand je dis prudentiel, c'est qu'on a listé l'ensemble des dépenses, on a été prudent en ce qui concerne l'ensemble des recettes, c'est à dire qu'on n'a pas mis toutes les subventions auxquelles on pensait. Evidemment ça fait partie de nos points d'attention, de notre politique d'aller chercher des subventions. Et c'est des consignes, enfin des consignes entre guillemets, en tout cas c'est des préconisations qu'on demande aux services. Quand vous réalisez un investissement, réalisez-le mais en face allez chercher les subventions pour pouvoir minimiser les dépenses et pour pouvoir avoir une gestion saine de la Ville. Donc ça c'était le dernier point que je voulais vous dire concernant le rapport d'orientations budgétaires de la Ville. Concernant la régie des transports. Donc la situation en 2023, donc la section de fonctionnement est excédentaire depuis 2016 sauf en 2017 où l'épargne brute avait été négative. Cette section est caractérisée comme je le signale ici par un autofinancement puisqu'il n'y a aucun recours à l'emprunt. Donc on a un résultat d'exploitation positif en 2023 à 30 000 euros. Ce qui représente une baisse par rapport à 2022 du fait de la hausse significative des dépenses à caractère général et là on vise, c'est la régie des transports, les fluides. Egalement, les dépenses de personnel puisqu'on emploie du personnel, et ce qui est valable pour la ville de Savigny-sur-Orge l'est également pour la régie des transports. Egalement, en résultat d'investissement, le résultat d'investissement reste positif en 2023, 96 000 euros. Il est en hausse par rapport à 2022 car si vous vous souvenez bien, en 2022 on avait réalisé l'achat d'un car, enfin d'un bus. Concernant enfin la dernière slide sur les perspectives de la régie municipale, il n'est pas prévu en investissement de réaliser des projets d'investissement en dehors de l'entretien du parc des cars existant. Sur les dépenses et recettes d'exploitation, on est bien évidemment soumis aux augmentations des prix des matières premières. Augmentation des coûts des ressources humaines liée à l'évolution du point d'indice sur les années pleines et du glissement vieillesse et technicité. Mais ça on a pris les mêmes hypothèses que ce qu'on vous a donné sur la ville de Savigny. Et enfin stagnation des aides Ile-de-France Mobilités suite à la mise en place de la nouvelle convention en septembre 2022 jusqu'en juin 2026. Quoi qu'il en soit, l'équilibre, il est rappelé ici que l'équilibre de la régie est assuré via une subvention de la Ville. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce rapport d'orientations budgétaires. Je suppose que vous avez plein de questions. Je ne me retourne même pas, je sais que vous en avez plein. Donc nous allons essayer bien évidemment d'y répondre le mieux possible. Je vous remercie pour votre attention. »

M. Vagneux :

« Il me semble que monsieur Defrémont avait levé la main avant moi. Bon ben je commence. Voilà ça va monsieur Darmon que vous ne passez pas votre bac blanc d'économie lundi parce que je ne suis pas certain que vous maîtrisiez bien le chapitre 1 sur les sources et les »

M. Darmon :

« Alors monsieur, en termes d'économie, je pense que vous pouvez vous arrêter là parce que je n'ai pas de leçons à recevoir de vous. »

M. Vagneux :

« Alors c'est intéressant venant de quelqu'un qui a confondu la loi de finances et la loi de programmation de financement, pardon des finances publiques. Et puis qui nous dit que parce que les bases de taxe foncières vont effectivement augmenter de 3,8 % en 2024 alors l'ensemble des recettes fiscales de la Ville vont augmenter de 3,8 % ? Je ne sais pas comment vous calculez mais bon. Alors j'aurais envie de vous dire, de vous demander après tout ce, cette longue intervention, quelles sont finalement vos orientations budgétaires. Parce que d'une part c'est quand même très peu clair et d'autre part, c'est beaucoup du doigt mouillé et donc bon ben c'est 1 % par ci, 2,5 % par là. Mais enfin concrètement derrière on ne sait pas sur quoi, quels sont vos modèles de référence et vous pourriez nous dire ça comme vous pourriez nous dire parfaitement autre chose, ça passerait de la même manière. J'espère cette année que votre petite intervention figurera au procès-verbal parce que l'année dernière elle n'y avait pas été. Et je trouve que c'est dommage parce qu'on a l'impression qu'il n'y a pas de rapport qui a été présenté. Enfin voilà, vous avez travaillé, ça serait bien que ça figure dans le procès-verbal. Enfin voilà, je ne sais pas à qui de droit mais l'année dernière on avait validé le procès-verbal sans votre intervention. Et d'ailleurs, je redis, j'en profite pour dire ne détruisez pas l'enregistrement du Conseil municipal parce que je vais le demander et que si vous le détruisez, à la fois vous et la personne responsable de l'accès aux documents administratifs recevront des plaintes pour destruction de documents administratifs, ce serait dommage. Alors sur les différentes comparaisons, cette année vous nous avez expliqué que vous ne vouliez plus faire de comparaison parce qu'elles avaient été mal accueillies l'année dernière. En fait, non, c'est déjà pas ce qu'on vous disait l'année dernière. C'est-à-dire qu'on vous reprochait la malhonnêteté de vos comparaisons où vous ne prenez que des chiffres qui vous intéressent par rapport aux villes, par rapport aux strates. C'était pas ça le fond du problème. Enfin le fond du problème c'était plutôt votre malhonnêteté, c'était pas le fait qu'il y ait des comparaisons et donc pour le coup je regrette à la fois qu'il n'y ait pas de comparaison mais qu'il n'y ait pas de comparaison honnête. Parce que finalement on n'a aucun moyen de pouvoir essayer de regarder un petit peu ce qui est fait chez nous par rapport à ce qui est fait sur d'autres communes. Et effectivement quand je vois des chiffres comme 52 % de réalisation des dépenses d'investissement ou 68 % de réalisation des recettes d'investissement, je comprends que vous n'avez pas forcément envie de vous comparer aux différentes autres villes, collectivités. Alors vous êtes très fier de citer les différents articles du Code général des collectivités territoriales et d'établir, de prouver que vous les avez respectés. Ça c'est de l'auto persuasion, ça n'est pas parce que vous nous dites que vous nous présentez certaines dépenses, surtout quand en plus elles sont insincères, ou certaines prévisions que c'est le cas. Et donc pour moi, votre rapport d'orientations budgétaires, il n'est pas conforme à ce qu'en attend la loi. A plus forte raison que déjà vous ne détaillez pas un certain nombre de vos chiffres. Et puis les ventilations surtout ne sont pas faites. Et donc on entend que par exemple sur la culture, il va y avoir la dépense du centre culturel. Pour les écoles par exemple vous nous dites on va investir pour les écoles. Je fais une demande d'information, il est écrit dans la réponse qui m'a été adressée toutes les écoles vont être concernées par les dépenses d'investissement. C'est pas tout à fait comme ça que ça fonctionne. Si je vous demande du détail c'est justement pour savoir qu'est-ce qu'on va faire, dans quelle école. Donc vous ne pouvez pas vous en sortir par cette pirouette. Et finalement c'est un petit peu comme ça sur l'ensemble du détail de vos prévisions à la fois pour 2024 et puis pour la période 2024-2026. C'est-à-dire qu'on n'a aucun moyen de savoir réellement à la fois combien les choses coûtent et à la fois exactement ce que vous voulez faire. Au niveau des emprunts, ça faisait aussi partie de mes demandes d'information. Je vous demande et je continue de vous demander les différents contrats d'emprunt, les 23 contrats d'emprunt. Je ne trouve pas normal qu'en tant que conseiller municipal je ne puisse pas accéder à ces contrats d'emprunt et savoir ce qu'il en est exactement. Vous nous donnez des indications dans le rapport d'orientations budgétaires. Ces indications sont contredites par rapport à ce qui est dans le compte administratif. Je vous l'ai déjà fait remarquer. Vous persistez à ne pas vouloir communiquer les contrats d'emprunt. Je pense que si vous ne le faites pas c'est parce que vous avez des choses à cacher et c'est un petit peu anormal et dommage. Alors s'il y avait deux choses à retenir de ce rapport d'orientations budgétaires, j'en ai parlé, ce sont les 52 % d'investissement réalisés en dépenses et 68 % en recettes ce qui est quand même très, très faible parce que les collectivités de notre strate sont plutôt autour de 70 %. Et puis les 26 millions d'euros d'emprunt que vous voulez réaliser d'ici 2026. Et quand en plus vous nous dites que l'épargne nette, effectivement elle ne sera pas bonne au niveau de 2026, bah je vous rappelle que nous ne pouvons pas financer le fonctionnement par l'emprunt et ben je ne sais pas trop comment on va pouvoir s'en sortir dans ces conditions-là. Et je vous invite sérieusement à revoir vos priorités parce qu'à mon avis ce n'est pas ni souhaitable ni tenable d'emprunter 26 millions d'euros, même si je pense que vous n'iriez pas jusque-là, mais enfin on verra, il faut s'attendre à tout. Et donc voilà, c'est vraiment pas sérieux de vouloir remettre Savigny à un encours de dette de

quasiment 39 millions d'euros ce qui a été le maximum. Il me semble d'ailleurs qu'Eric Mehlhorn s'est fait élire en 2014 parce qu'il proposait une gestion qui était un petit peu plus saine, un petit peu plus apaisée et de quitter ces sommets atteints par madame Spicher-Bernier. Voilà, donc là-dessus, revoyez sincèrement vos priorités, notamment celle du centre culturel, parce que déjà 26 millions ne suffiront pas et ensuite parce que c'est pas sain d'emprunter 26 millions. Alors bon un chiffre que vous n'avez pas donné qui aurait pu être intéressant mais qui je pense intéresse la population, c'est la valeur du mètre carré. Et malgré tout la valeur du mètre carré est impactée par vos décisions budgétaires. Et le fait est que le mètre carré à Savigny a perdu une centaine d'euros entre cette année actuelle, janvier 2024, et puis l'année dernière. Et je pense que c'est aussi la conséquence de vos choix. Alors vous n'arrêtez pas de vous féliciter du fait que vous n'augmentez pas les taux. Oui mais en attendant, les bases elles augmentent, certes malgré vous mais elles augmentent. Et du coup aujourd'hui les recettes fiscales elles ont augmenté de 2,1 millions d'euros en brut par rapport à ce qu'elles étaient quand la majorité de Jean-Marc Defrémont était aux affaires. Et il n'y a pas eu pour 2,1 millions d'euros d'inflation. En tout cas j'ai essayé, j'avais essayé de vous demander un petit peu des estimations. Vous n'êtes pas capable de m'en donner. Après j'entends aussi que ce soit compliqué. Mais toujours est-il que voilà, à mon avis ces 2,1 millions d'euros de recettes vous seront très utiles mais ne sont pas justifiés et les Saviniens ne voient pas les différents services qui peuvent leur être rendus pour, et qui justifient ces 2,1 millions d'euros de prélèvements supplémentaires. On a à peu près 15 500 foyers fiscaux sur Savigny donc ça veut dire que la moyenne des foyers fiscaux sur Savigny a payé 137 euros de plus depuis votre élection. Et je pense qu'à un moment il faut s'interroger parce qu'on n'a pas eu pour 137 euros de services supplémentaires ou en tout cas, personnellement, je ne les vois pas. Donc peut-être qu'ils sont là. Peut-être que vous pourriez me les expliquer mais je ne les vois pas. Je ne comprends pas très bien pourquoi vous voulez faire, pourquoi plutôt vous prenez des chiffres, des comparaisons sur la période 2017-2022 alors que bon en plus il y a eu 2020 entre temps. Mais voilà je ne comprends pas forcément la pertinence de faire une analyse empirique sur les 5 dernières années, 5 derniers exercices budgétaires. Pour moi c'est pas forcément très révélateur. D'autant que la fiscalité n'était pas tout à fait la même. Donc voilà à revoir. Enfin ce serait bien qu'on puisse avoir plus de détails dans cette présentation budgétaire. Et puis je vais finir avec la régie des transports. Je regrette que, à l'heure où Savigny met en place un comité consultatif pour réfléchir aux conséquences du changement climatique, et bien vous n'envisagiez pas de procéder au remplacement de la flotte municipale par des véhicules qui soient moins polluants. Je vous remercie de votre attention. »

M. Darmon :

« Je voudrais surtout répondre sur un point parce que le bachelier en herbe que je suis voudrait quand même vous remettre un petit peu à votre place. Au niveau du prix du mètre carré, monsieur, sachez que s'il diminue c'est parce qu'il y a de moins en moins de gens qui arrivent à acheter. Et la hausse des taux d'intérêt y est pour beaucoup. Je vous rappelle la première partie de ma présentation, monsieur. Donc vous voyez vous auriez eu une mauvaise note à votre bac blanc là-dessus. Je vous remercie. »

M. le maire :

« Et moi je vous rappellerais qu'ici nous sommes au ROB et que le fléchage des dépenses, c'est le débat que nous aurons en mars sur le budget primitif. »

M. Defrémont :

« Mon intervention portera principalement sur le document qu'on a eu en préparation de ce Conseil et pas sur les éléments qui nous ont été présentés ce soir, dont certains d'ailleurs, je me demande quel est leur rapport exact avec le débat qu'on a ce soir. Quelques remarques d'abord sur le travail de contexte qui nous a été fourni par le cabinet Cap Hornier. Les prévisions économiques tant à l'international qu'au plan national apparaissent trop optimistes. Ainsi la prévision d'évolution du PIB, déjà contredite l'an passé, le sera probablement aussi cette année. 0,8 en 2023 contre 1,4 prévu par le Gouvernement. 1,4 prévu en 2024 par le Gouvernement contre 0,6 d'après l'INSEE. Le ralentissement de l'inflation même s'il se constate sur le terrain est très dépendant d'une situation internationale explosive. Le document ne mentionne pas, par ailleurs, les 36 % de hausse des défaillances d'entreprises en France entre 2022 et 2023. La prévision gouvernementale de réduire la dette publique et les dépenses publiques dans un contexte de morosité économique, l'augmentation du budget national de la défense, tout cela implique une accélération probable du désengagement de l'Etat au soutien des collectivités alors qu'elles sont souvent en péril financier, comme c'est le cas, je le rappelle, du département de l'Essonne. Sur le plan des dotations de l'Etat, on note que la DSU augmente de 140 millions mais on ne cite pas dans votre document le volume initial de cette dotation soit environ 27 milliards. Cet abondement se situe donc à 0,5 % dans un contexte inflationniste d'environ 3,4 %. En bref, le document qui nous est présenté donne une vision bien trop rassurante du contexte dans lequel s'inscrit notre débat, contexte qui doit nous inviter à la plus extrême prudence. Par ailleurs le document présenté ce soir corrige, et nous vous en remercions, les paragraphes consacrés à l'EPT Grand-

Orly Seine Bièvre dont la présentation initiale était plutôt mal venue. Sur le budget municipal lui-même, on note que près de 70 % des recettes d'investissement sont réalisés et qu'en revanche on a un taux de réalisation des dépenses d'investissement de seulement 52 %. Il est difficile de défendre une sincérité budgétaire quand de manière endémique seulement la moitié de l'investissement est réellement faite. La note concernant l'établissement public territorial en page 15 a été amendée mais reste problématique. La situation financière de l'EPT ne se dégrade pas, comme vous l'écrivez, mais s'améliore comptablement. Son compte administratif laisse apparaître un résultat net de 4,6 millions d'euros soit 500 000 euros de plus que l'année précédente. Le tout dans un contexte extrêmement contraint notamment par les arbitrages de l'Etat en faveur de la MGP qui ont eu un impact négatif sur les finances et sur le budget du GOSB. La mention de la progression du FCCT est réelle mais la réalité est que sa hausse tendancielle est liée à un contexte inflationniste, au désengagement de l'Etat et à la hausse du coût de l'énergie, à l'exigence de l'amélioration des services rendus (cas du traitement des déchets par exemple) et à la progression de la demande des villes elles-mêmes. La présentation qui est faite dans votre ROB reste donc orientée et tendancieuse. Le pacte financier en cours d'élaboration ne vise pas à diminuer le FCCT dû par les villes, mais à en donner toutes les clefs en toute transparence. Les villes qui le souhaiteront pourront diminuer leur participation mais elles devront adapter en conséquence leur niveau de service et s'en expliquer auprès de leurs administrés. Sur le tableau de la page 16, les charges à caractère général progressent d'un million en corrigeant l'excès de la régulation du FCTVA. Le chapitre 12 consacré aux dépenses de personnel progresse aussi d'un million. Dans un contexte très contraint, les principales dépenses de fonctionnement ne sont donc pas totalement maîtrisées. En revanche, le tableau de la page 20 montre que seules les recettes fiscales sont en progression constante alors que les dotations et participations baissent. Il faut sortir du discours convenu sur l'effet base et l'effet taux. La fiscalité augmente bel et bien en valeur de même que les recettes de la Ville tandis que les ménages payent plus, près de 4 millions d'euros en 2023. Malgré les efforts financiers consentis par les Saviniens et les Saviniennes, compte tenu d'un effort très modeste pour contenir les principaux postes des dépenses de fonctionnement, on note un très fort tassement de l'épargne brute. Quant à l'épargne nette négative que vous prévoyez, je reste sans voix de la lire dans vos prévisions. Il est inexact de dire que cette baisse est due à la forte augmentation liée à l'inflation dans la mesure où la fiscalité des ménages a connu une hausse équivalente. C'est bien un équilibre de gestion qui n'a pas été trouvé notamment en raison de la faiblesse des recettes hors fiscalité. Nous en venons aux prévisions établies pour la période 2024-2026. En page 29, vous nous avez avoué en commission le caractère très empirique, pour rester poli, des taux d'évolution que vous reprenez pour la DGF et la dotation forfaitaire. C'est même plus du doigt mouillé à ce niveau-là c'est plutôt la boule de cristal. Dans la même page, vous nous présentez aux lieu et place d'un PPI, un camembert répartissant les pourcentages d'investissement dans les domaines. Ainsi, les 13 millions du nouveau cinéma représentent 38 % de l'investissement de la Ville ce qui devrait être au total, l'investissement de la Ville, pardon, devrait être donc au total de 34,5 millions et non pas de 40 millions. Il doit donc y avoir des choses qui ne sont pas tout à fait bien définies. Mais nous sommes dans un niveau de prévisions, tout comme en recettes, extrêmement brumeux. Pour le scolaire, on devrait se situer, d'après votre graphique autour de 7,5 millions. Or, la tension sur l'accueil scolaire devrait s'accroître sur la période et aucun projet d'envergure ne vient anticiper la forte augmentation des besoins. Les acquisitions foncières ne sont pas faites. La cuisine centrale est à l'abandon. L'école maternelle Paul Bert est dans le même état. La question de l'école Chateaubriand n'est même pas évoquée. Une école, selon les cas, peut coûter entre 6 et 12 millions. Et rien de sérieux n'est prévu alors que l'obligation scolaire est incontournable et qu'il est urgent de lancer des études pour au moins deux extensions d'école. Sans compter les besoins liés au projet de Grand-Vaux. Dans le même temps, vous prévoyez d'endetter la Ville au rythme de 9 millions par an. Tout en ne réalisant aucun équipement d'envergure à l'exception d'un cinéma que vous avez choisi de démolir au lieu de le réhabiliter à moindre coût. L'encours de la dette atteindrait le record de 39 millions, laissant la Ville sans aucune marge de manœuvre. Les besoins en équipements vont continuer de croître. Il faudra après vous, faire des choix de priorité difficiles alors que tout est à faire. Les réseaux viaires, l'éclairage, le scolaire, la petite enfance, les équipements sportifs de quartier et Grand-Vaux dont l'équilibre est très fragile dans cette période. En conclusion, vous allez laisser derrière vous en 2026 une ville bloquée, sans anticipation des besoins et à bout de souffle financier. En l'état, c'est une présentation catastrophique de la période qui va jusqu'au terme de votre mandat. Au regard de ce rapport d'orientations budgétaires, il apparaît que la situation de 2026 sera bien pire que celle que nous avons trouvée en 2020. Crise du Covid mise à part. N'ayant pas l'espoir de corriger les plus grosses erreurs de gestion, nos successeurs, quels qu'ils soient, devront élaborer un plan de redressement très rigoureux pour l'après 2026, incluant une réorganisation des services et une réforme de l'ensemble des dépenses à caractère général pour retrouver une marge de manœuvre d'investissement plus que jamais indispensable. Je vous remercie. »

M. le maire :

« Bien je vais juste répondre sur le Grand-Orly Seine Bièvre. Sur cette note pleine d'optimisme, vous parlez de présentation mal venue du Grand-Orly Seine Bièvre. Pardon de le dire, bon après moi j'ai une vice-

présidence qui rapporte de l'argent dans la corbeille de la mariée au sein du Grand-Orly Seine Bièvre mais pardon de le dire, mais quand le Grand-Orly Seine Bièvre a un projet qui coûte plus cher, il sait nous trouver pour qu'on réabonde l'enveloppe du FCCT. Ensuite, quand finalement il doit nous rendre un peu d'argent, il nous rend, il nous dit tenez je vous rends, je ne sais plus combien c'était l'année dernière, 270 000. On dit mais pourquoi ? On n'a aucune information. Par contre quand il s'agit de nous rembourser un poste qu'on finance, au hasard l'ancien poste de chef de projet ANRU qui est parti en mars 2023, on paye via le FCCT socle, on paye. Derrière on dit à l'EPT vous êtes bien gentil mais vous n'avez toujours pas recruté depuis mars donc rendez-nous l'argent qu'on puisse le mettre ailleurs. Ah ben non ça ne se passe pas comme ça. Quand il s'agit de nous redemander de l'argent ils savent nous trouver. Quand il s'agit de nous rendre ce qui est à nous, et je n'ai de cesse de le redire, ils vivent au-dessus de nos moyens. Et elle n'est pas de moi, mais j'aime beaucoup cette phrase. Si la situation du Grand-Orly Seine Bièvre vous convient mais restons comme ça. Restons comme ça. Mais pardon de dire ce qu'on pense de ce Grand-Orly Seine Bièvre et ce qui n'était pas la promesse initiale. Et la Métropole n'est pas le seul monstre présenté par vos amis politiques non plus. Pas que. »

M. Defrémont :

« Je voudrais juste réagir à ce que vous venez de dire. L'EPT Grand-Orly Sein Bièvre, je vous l'ai déjà dit plein de fois, vous avez apparemment du mal avec cette notion, est une coopérative de villes. Ça veut dire que c'est pas ils dépensent plus que nos moyens. C'est nous dépensons plus que nos moyens. Et le pacte, l'objet du pacte, je viens de vous l'expliquer tout à l'heure, c'est effectivement de mettre une case égale entre les dépenses de chaque ville et les recettes qui leur sont demandées. C'est juste ça le sujet. Si une ville effectivement, fait des demandes excessives, évidemment vous y trouverez toujours des points de détail comme un poste qui se promène, qui n'a pas vu son recrutement à temps. Mais dans les grandes masses, vous savez très bien que ce sont les demandes des villes qui provoquent les dépenses que fait le GOSB. Pourquoi parler toujours de ils et de nous ? Non. Le GOSB c'est nous. C'est une coopérative de villes dans laquelle Savigny a toute sa place à condition de la prendre. Vous nous avez dit tout à l'heure que vous aviez une vice-présidence qui rapporte, et bien écoutez, je suis heureux de l'apprendre parce que moi je ne vous ai jamais vu intervenir une seule fois depuis deux ans au GOSB pour parler de votre délégation. Je ne sais pas de quoi vous vous occupez. »

M. le maire :

« Je n'ai pas de point qui s'est présenté au Conseil territorial. Par contre je prends souvent la parole en conférence des maires. Mais on a une présidente de groupe qui prend la parole pour tout le monde. Comme vous vous avez des présidents de groupe qui prennent la parole pour chacun de vos groupes. Voilà. Nous on est un seul groupe contrairement à vous qui êtes plusieurs groupes. Mais à Savigny vous êtes plusieurs groupes mais pourtant on sait quand même que vous êtes copains finalement. Concernant le pacte, pour en revenir plus sérieusement au pacte fiscal et financier qui est présenté, en tout cas les premières esquisses elles ne sont absolument pas favorables à Savigny-sur-Orge, de ce pacte fiscal et financier. Ils ne prennent pas en compte, bien sûr que c'est une coopérative de villes. Bien sûr qu'on a un droit de tirage et on utilise ce droit de tirage et que nos choix d'aménagement, on parlait avec monsieur Guillaumot en commission de l'éclairage public, notre choix de gestion de l'éclairage public fait qu'on va demander ou on va réabonder de plus en plus le FCCT, bien sûr. C'est pas ça que je remets en cause, c'est pas la coopérative de villes que je remets en cause. C'est le fonctionnement. Le pacte fiscal et financier ne prend pas en compte les spécificités de chaque ville. On organise des règles communes sans prendre en compte suffisamment, et c'est pour ça que Savigny comme Viry Chatillon, je ne sais plus quelle autre commune, sont perdantes. Parce qu'on ne prend pas suffisamment en compte les spécificités de la commune. Qu'est-ce qu'il y a madame Kadri ? Vous vouliez intervenir ? »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. le maire :

« Non non c'est un mauvais exemple. »

M. Defrémont :

« C'est un mauvais exemple parce que c'est une des villes qui coûte le plus en fonctionnement justement au GOSB. Beaucoup plus qu'elle ne rapporte. »

M. Darmon :

« Juste peut-être sur le GOSB. En dehors du fait qu'on verse, on nous rend, etc. de savoir qui rapporte à qui, je pense que quand on verse 7 500 000 euros de FCCT, la moindre des choses c'est qu'on nous dise comment l'argent a été utilisé, l'argent qu'on a versé. Et je ne connais aucune, je ne connais aucune

organisation qui ponctionne comme ça des montants et qui ne donne aucun emploi de ce qui est fait de la ressource. Enfin ça n'existe pas ça. Ça n'existe pas. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Darmon :

« Quoi c'est n'importe quoi ? Comment ça n'est pas la réalité ? Ben dites-moi. On a une comptabilité analytique de l'utilisation du GOSB ? Je ne crois pas. Ça c'était sur un point. Ensuite j'avais des réponses par rapport aux questions qu'a posées monsieur Defrémont. Parce qu'il y a des choses qui me... Sur le taux de réalisation, j'en ai un petit peu parlé, est-ce que vous pensez qu'un budget doit être équilibré ? »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Darmon :

« Qu'est-ce qu'on avait dit au budget supplémentaire ? Le champion de la marge négative. Non ils sont équilibrés les... Non mais c'est équilibré. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Darmon :

« Bien sûr que si c'est équilibré. Parce que vous confondez tout. Vous confondez marge nette négative en épargne avec derrière le bas de compte de résultat. Enfin... bref au budget supplémentaire quand on a repris le résultat, vous vous rappelez on a repris le résultat au budget supplémentaire, donc il a bien fallu affecter face à des ressources supplémentaires, des dépenses supplémentaires. Et on avait explicitement déclaré qu'on ne réaliserait pas, sur 2023, l'ensemble des dépenses qui étaient inscrites pour équilibrer le budget supplémentaire. Lors de la reprise du résultat. Et donc je vous le dis, ce qui n'a pas été réalisé et qui a été inscrit confère le budget supplémentaire c'est la réhabilitation des vestiaires du rugby pour 1 200 000 euro, les travaux et acquisitions crèche Chateaubriand pour 1 800 000 euros. Maintenant, si vous n'écoutez pas la réponse, c'est pas la peine que je me fatigue à vous la donner. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Darmon :

« Mais pas du tout. Mais pas du tout. Je suis en train de vous expliquer parce qu'en ayant été maire malheureusement vous ne le savez pas, il faut qu'un budget soit équilibré. Et donc quand j'ai des ressources supplémentaires, je mets des dépenses supplémentaires. Et je le déclare et je le dis. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Darmon :

« Ben oui. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Darmon :

« Ben voilà. Mais bon comme c'est pas ce qui a été fait, voilà. Mais vous avez connu, je pense, comme vous l'avez fait également, je pense que vous avez connu cette problématique. Non mais je pense que vous avez connu cette problématique monsieur Senicourt. Voilà. Donc vous pourrez expliquer à monsieur Defrémont ce qu'il convient de faire. Du coup ensuite sur comment maîtriser l'évolution du 012. Comment est-ce que vous voulez maîtriser des augmentations qui nous sont imposées ? Sur le glissement vieillesse technicité, comment vous voulez ? Enfin je ne sais pas. L'augmentation du point d'indice comment vous voulez le maîtriser ? »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Darmon :

« Non mais en dehors de ça on a un tableau des emplois permanents. Et alors qu'est-ce que ça va faire ? On ne vire pas des gens à la mairie. Comment vous voulez maîtriser le 012 sur des... »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Darmon :

« Non mais dites-moi. Dites-moi. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Darmon :

« Mais non. Mais non. Ce n'est pas comme ça qu'on fait monsieur Defrémont. Je vous pose une question donc essayez de me répondre. Vous qui savez comment faire. Dites-moi. Je suis prêt à prendre des notes. Vous voyez j'ai encore des petits papiers. Dites-moi comment faire. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Darmon :

« Bon voilà. Donc ça c'était sur... et quand vous dites, dernier point, quand vous dites il n'y a pas de maîtrise parce qu'on voit bien que le 011 a augmenté par rapport à des recettes qui ont augmenté également au même... Non, les recettes elles ont augmenté beaucoup moins vite que le 011, je suis désolé. C'est ce que je vous ai dit. Vous voyez vous n'avez pas tout à fait écouté malheureusement ce que je vous ai dit tout à l'heure lors de la présentation. Les recettes ont augmenté beaucoup moins vite que le 011. Et le 011 il a augmenté très rapidement de plus de 30 % sur la dernière année. Et ça je suis désolé les prix des fluides, le prix de l'énergie, ce n'est pas moi qui fait. »

M. Senicourt :

« Oui merci. Je vais me permettre d'intervenir juste sur le GOSB avant de reprendre l'ensemble du ROB. Parce que sur le GOSB, moi je ne veux pas rentrer dans le débat. Je veux simplement dire que le GOSB effectivement n'a pas de comptabilité analytique par ville. Bon, mais la ville de Savigny n'a pas non plus de comptabilité analytique. Deuxièmement, je voudrais vous dire, monsieur Teillet et monsieur Darmon, que monsieur Beneteau, en commission des affaires générales présentait les documents. Nous, nous avons présenté les documents. Vous vous n'avez jamais présenté un seul document de la commission de la CLECT et on parle dans le vide. Moi je commencerai à débattre du GOSB quand vous aurez l'honnêteté de présenter les documents. Je passe au ROB. Alors je vais intervenir sur, il y a beaucoup, beaucoup de choses à dire mais je vais me concentrer sur 6 points. Le premier point, c'est l'information communiquée relative aux orientations qui est bien maigrelette. Quoi qu'en pense monsieur l'adjoint aux finances, elle est effectivement bien maigre. 4 petites pages sur 30 sont consacrées aux perspectives proprement dites. Nous avons certes des hypothèses de variation de certains chapitres en recettes et en dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, mais il est quasi impossible à partir de ces dernières de retrouver par le calcul que l'objectif d'épargne brut de 4 millions d'euros par an est réaliste. La présentation des calculs prévisionnels aurait été bienvenue. On notera d'ailleurs une différence de 500 000 euros entre l'objectif affiché page 31 de 4 millions d'épargne brute par an et les données qui figurent dans le tableau juste en dessous qui affiche une moyenne d'épargne brute pour ces trois prochaines années de 3 500 000. Les engagements pluriannuels d'investissement sont présentés en grande masse, en pourcentage, pour un montant de 40,4 millions sans trop de précisions y compris pour 2024. Pour le culturel, nous en avons parlé lors de la délibération n° 5 mais pour le scolaire, quels sont vos projets en dehors de la première tranche à Champagne ? Où en êtes-vous des projets d'agrandissement/réhabilitation sur Aristide Briand et Jules Ferry ? Que prévoir pour les quartiers Chateaubriand et Prés-Saint-Martin qui connaissent et vont connaître encore un afflux de population ? Que cachent les 6,5 millions du domaine tous services ? Les 2,8 millions de récurrent ? Les 2 millions d'espaces publics ? Mais, c'est le détail qui intéresserait les Saviniens dans une perspective d'orientations budgétaires. Pour 2024, la décomposition des 8 670 000 euros d'investissement est présentée selon un autre périmètre que la présentation pour la période. Alors ça, c'est significatif d'une volonté de non transparence. Car comment s'y retrouver ? Sur la perspective de 2 ans, on a une décomposition et sur 2024 on en a une autre. Bon à noter quand même pour la petite histoire, parce que c'est très drôle, que sur le segment dit espaces publics, les 2 140 000 euros prévus en 2024 dépassent de 118 350 euros le total prévu pour la période 2024-2026. Effectivement, c'est un segment commun entre les deux présentations. Au sujet des dépenses d'investissement, et c'est une question. Si je comprends bien, parce que ça vous ne l'avez pas dit, si je comprends bien, les projets de qualifiés à plus long terme, c'est-à-dire la ZAC centre-ville, le réaménagement du parc des sports, l'accroissement du nombre de berceaux, sont bien repoussés après 2026 ? C'est bien ça ? Par ailleurs, qu'en est-il des investissements qui sont induits par le nouveau plan de circulation et de stationnement qui va nous être présenté en fin d'année 2024 et plus particulièrement des voies vélo ? Voilà pour le premier point. Le second point, ça va être plus rapide. C'est l'impasse totale du ROB 2024 sur les défis principaux de nos villes. L'adaptation au réchauffement climatique et la diminution des gaz à effet de serre. C'est sidérant. Pas un seul mot concernant les problématiques écologiques. Pourtant un président de votre camp a bien dit que la maison brûlait. Le plan

énergétique dit de sobriété volontariste qui figurait dans le ROB de 2023 sans être chiffré, disparaît de vos préoccupations et reste non présenté et non chiffré. De même que l'enjeu essentiel d'un programme de rénovation thermique des bâtiments municipaux. La plantation d'arbres et la revégétalisation de la ville pour réduire les îlots de chaleur en période de canicule restent, comme l'an passé, absents du programme d'investissement sauf pour une école avec la création d'une cour oasis. Le troisième point. Le niveau d'endettement très élevé est inquiétant au vu des perspectives d'épargne nette négative sur la période. Fin 2023 le stock de dette sera de 22 509 000. Et vous projetez une variation de +15 307 000 soit pour fin 2026, un pic d'endettement de 37 816 000. Certes, je préfère que la Ville investisse et s'équipe que de la voir s'étioler. Le désendettement constaté page 24 de 10,6 millions de 2018 à 2023, pendant que les taux étaient bas, correspond à une insuffisance d'investissement. Ce n'est pas en soi le montant de l'investissement qui pose problème. C'est d'une part le faible nombre d'équipements nouveaux qui le permet, du fait du coût trop élevé du futur centre culturel, et d'autre part, la faiblesse de l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement dans vos perspectives. Mais, j'allais le signaler, le taux d'épargne brute prévisionnel non affiché dans votre présentation, et pour cause, chuterait à 5,6 % en 2026 soit nettement au-dessous du seuil critique de 7 % et du seuil de vigilance de 10 %. Je reprends d'une autre façon ce que j'avais dit sur les 600 000 qui manquent. *Propos inaudibles*. La conséquence est que dans vos résultats prospectifs d'épargne brute cela ne permet pas le financement des remboursements des emprunts capital et vous devez faire appel aux variations du fonds de roulement. Autrement dit, l'épargne nette soit l'épargne brute diminuée des remboursements des emprunts en capital est négative de 487 000 au total sur la période 2024-2026. Cette situation obligera vous-même avant 2026, ou bien votre successeur, à augmenter le taux d'imposition. En fait le taux de la taxe foncière est quasiment le seul levier que les choix fiscaux de monsieur Emmanuel Macron laissent aux communes. Le quatrième point c'est à propos des prévisions, des prévisions de croissance des charges de fonctionnement. Vous présentez des prévisions mais sans nous expliquer les mesures d'économie qu'elles induisent. Sur la base, si on part de l'estimé 2023, on a bien un effet de ciseaux entre la croissance des recettes réelles et les dépenses réelles qui se confirme. Avec respectivement une croissance de 4,6 % en recettes et de 8,2 en dépenses. La conséquence est la diminution du résultat 2023 par rapport aux années précédentes et sur la base des dépenses et recettes réelles qui évoluent de 5,6 millions en 2022 au compte administratif à 4 millions selon l'estimé 2023 soit 1,4 million de moins. Je vais faire une petite parenthèse là. Dans les chiffres, vous ne retirez pas le problème de la FCTVA de 2 millions. Donc votre présentation est complètement erronée. Parce qu'en recettes, on l'a en produits exceptionnels et on l'a en charges, en dépenses. Donc le pourcentage que vous nous avez présenté est complètement faux. Il faut retrancher les 2 millions de FCTVA en 2023. Sinon ça ne veut rien dire. Vous voulez limiter les dépenses de fonctionnement mais sans préciser la méthode et surtout les choix qui devront être effectués. Vous nous dites que vous prévoyez des charges en hausse de 1,5 % par an. Les prévisions d'inflation sont de 2,7 % en 2024, 2,1 en 2025 pour atteindre 1,9 en 2026. Il faudra donc réaliser des économies pour tenir la prévision. Mais lesquelles et comment ? C'est ces informations-là qu'il nous faudrait dans les orientations budgétaires. Vous affichez une volonté à limiter à 1,5. Très bien. Mais ce qui est intéressant c'est comment vous allez faire. Les dépenses de personnel seraient en progression sensible. En 2024, 1,5 lié à l'évolution du point d'indice avec en complément la hausse liée au GVT (glissement vieillesse technicité) soit au total 4 %. Mais à partir de 2025 les progressions de dépenses liées au personnel ne seraient plus que de 2 %. Par quel miracle le GVT, par quel miracle nos agents... J'espère bien que nos agents obtiendront quand même une hausse du point d'indice car sinon les difficultés actuelles pour recruter vont s'accroître. Donc on ne peut pas se contenter, dans les prévisions, à partir de 2025 de dire ça va faire 2 %. Bon j'espère que ça sera plus pour nos agents. Donc elle est sous-estimée cette prévision. Les nouveaux emprunts vont générer des charges d'intérêts mais vous nous indiquez la méthode mais là encore on n'a pas la présentation des montants concernés. Les recettes de fonctionnement sont, comme vous l'avez dit, probablement un peu trop prudentielles. Les produits des services sont affectés d'une petite hausse de 1 % sur la période. L'inflation n'est pas prise en compte et aucune revalorisation des tarifs n'est prévue en particulier pour la restauration scolaire ce qui revient à favoriser les familles les plus aisées, nous y reviendrons. Les produits de fiscalité voient leur progression limitée car n'intégrant pas la progression physique des bases. Il faudra d'ailleurs un jour nous expliquer pourquoi la Ville ne bénéficie pas de cette hausse physique malgré les constructions qui se sont déployées. S'agit-il des conséquences de l'exemption des taxes foncières ou d'autres causes ? J'avoue que je ne comprends pas. Nous ne disposons pas de la prévision concernant les droits de mutation qui après la diminution de 2023 devraient de notre point de vue repartir à la hausse. Alors en conclusion, que faire ? Premièrement, il serait sage de réviser l'investissement du nouvel équipement culturel. Il aurait fallu fixer une enveloppe maximale et décliner un projet dans ce cadre en se limitant probablement, par exemple, à deux salles de cinéma dont une polyvalente et un espace d'accueil. Pour être un peu plus modeste dans la dépense. Vous avez élaboré un projet sans aucune concertation et quoi qu'il en coûte. Et ce n'est pas raisonnable. Mais je crains que vous ne nous écoutiez pas. L'avenir sera donc risqué pour les finances de la Ville d'autant plus que nous ne sommes pas à l'abri d'un dérapage des coûts de ce projet déjà chiffré à 14 millions d'euros. Comment la Ville fera si le projet

dérape ne serait-ce que d'un ou deux millions ? Deuxièmement il vous faudra expliquer comment vous allez freiner la hausse des dépenses de fonctionnement. Quels choix ferez-vous au-delà, si j'ai bien compris, d'une stabilisation des subventions aux associations ? Troisièmement, le blocage des tarifs des services publics de la Ville, et donc par exemple l'absence de prise en compte de l'inflation en particulier pour les coûts d'alimentation du service de la restauration scolaire, est quelque peu démagogique et surtout très injuste socialement. Les familles les plus aisées voient leur contribution stabilisée alors que les familles plus modestes dont les ressources augmentent quelque peu, le SMIC augmente malgré tout, changent de tranche et paient plus cher. De plus, le passage à une tarification au taux d'effort que nous avons initiée semble abandonné. Il est donc urgent de réviser les tarifications pour en même temps, d'une part, augmenter les produits des services rendus pour la ville et d'autre part diminuer les inégalités sociales. Quatrièmement, toujours au niveau des recettes, il faut probablement s'interroger et étudier la possibilité d'appliquer une majoration sur la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et étudier les potentialités de ressources des locations de type Airbnb. Pour conclure, nous souhaitons vivement une révision de vos perspectives avec d'une part, un taux d'épargne brute nettement supérieure à 7 % et d'autre part, pour les investissements minima, une révision du projet du centre culturel, un plan d'isolation des bâtiments communaux en relation avec les subventions de l'Etat, des classes supplémentaires en maternelle et primaire en fonction de l'évolution des effectifs d'enfants scolarisables. Je vous remercie de votre attention. »

M. le maire :

« Merci monsieur Senicourt. Je sais que Charles sera beaucoup plus précis que moi. Le plan de sobriété il n'est aucunement abandonné. On le refera mieux ressortir lors du vote du budget primitif. Mais c'est noyé dans la masse, comme vous dites, du bâtimentaire. Et aussi des îlots de fraîcheurs, des imperméabilisations de sols, etc. Mais comme je vous le dis c'est des grandes masses. Vous présentiez aussi des grandes masses. C'est un rapport d'orientations budgétaires. Ensuite on présentera beaucoup plus précisément lors du vote du budget. Vous nous dites que certaines dépenses d'investissement qui sont sur du temps long. Ce n'est pas repoussé, c'est du temps long. Ce sont des compétences du Grand-Orly Seine Bièvre. La zone d'aménagement concerté, l'aménagement du territoire, l'aménagement urbain sont des compétences du Grand-Orly Seine Bièvre. D'où la ZAC cœur de ville. Après l'avantage, et c'est pour ça que la procédure, parce que la zone d'aménagement concerté c'est une procédure d'urbanisme, pourquoi on a choisi la ZAC plutôt qu'une autre procédure d'urbanisme, c'est qu'il y a un aménageur et que l'idée d'une ZAC c'est que le reste à charge pour la collectivité, que la ZAC, soit à l'équilibre, pour que le reste à charge pour la collectivité soit minime. Je ne dis pas qu'il sera inexistant parce que ce serait vous mentir mais soit minime. Et c'est aussi pour ça, et j'en ai convenu et j'ai dit que j'étais d'accord avec monsieur Defrémont, c'est pour ça qu'il est aussi utile de revoir le périmètre de la zone d'aménagement concerté. Entre autre. Mais on aura l'occasion d'en débattre. Vous parlez aussi des futurs, il y a des études sur un plan de circulation et de réforme du stationnement. Là aussi ça fait partie du droit de tirage en termes de voirie et de stationnement du Grand-Orly Seine Bièvre. Il faudra faire des choix bien sûr mais après la fixation du stationnement, par exemple pour ne situer que ça, c'est de la peinture. Donc finalement on ne fera pas ça pour faire de la peinture, voilà, mais ça aussi ça n'apparaît pas dans les lignes budgétaires Ville puisqu'elles sont Grand-Orly Seine Bièvre. C'était pour répondre là-dessus. Bon après j'entends. Merci monsieur Senicourt, Merci parce qu'on sait que vous êtes dans l'opposition mais au moins vous faites des propositions. Alors merci monsieur Senicourt. Il y en a que je peux entendre, il y en a d'autres que je ne peux pas entendre. J'entends que le prix, le coût plutôt que le prix, mais vous avez entendu mon discours de vœux en disant qu'il n'y avait pas de gras et que quand j'ai reçu l'architecte je lui ai dit qu'il avait répondu à une enveloppe et que ça serait cette enveloppe et qu'on n'accepterait pas, après une jurisprudence bien connue que je ne reciterai pas, d'augmentation de l'enveloppe. Après bien sûr qu'il y a des aléas. Bien sûr qu'il y a des aléas. Par contre, les services, comme l'a rappelé Charles, nous allons chercher tous les financements possibles et inimaginables qui n'apparaissent pas forcément dans les documents budgétaires puisque nous faisons apparaître les subventions qu'à partir du compte administratif ou à partir du moment où nous avons reçu la subvention. Mais on ne peut pas, malheureusement, ça soulagerait tout le monde, ça rassurerait tout le monde, de pouvoir mettre la subvention. Et puis d'ailleurs heureusement parce que si on met une subvention et que finalement on ne l'obtient pas ou finalement on ne l'obtient qu'à moitié, vous allez nous dire pourquoi vous avez mis ce truc, etc. Non mais on peut s'en parler bien sûr. On peut se parler de tous les dispositifs et c'est aussi pour ça qu'on a recruté dans ce domaine-là. Sur la tarification, je vous rejoins, monsieur Senicourt, on a repris le travail que vous aviez fait sur le taux d'effort en faisant des études sur un programme, enfin une tarification mixte, sur juste le taux d'effort, sur juste revoir les quotients. Finalement la Ville n'est pas si gagnante que ça alors que les familles seraient très affectées. Et là on ne parle pas des riches, des moins riches, des aisés, modestes, etc. C'est que tout le monde prendrait avec le taux. On a décidé finalement du coup de poursuivre les études histoire d'arriver à une tarification qui soit la plus juste. Et pour la collectivité et pour les familles. Mais on ne se refuse rien. Après sur la majoration sur les résidences secondaires, là c'est

un véritable sujet. Je suis assez d'accord. Parce qu'on a 3 % de résidences, il me semble, 3 % de résidences secondaires à Savigny-sur-Orge. Et pourtant on n'a pas la mer. Ni la montagne. »

M. Darmon :

« Merci monsieur le maire. Je me joins aux propos de monsieur le maire concernant vos analyses. Et vos propositions également. Et toujours la justesse des analyses et au moins on est d'accord sur un point, c'est la nécessité de renforcer le fonctionnement. Voilà. Mais ça c'est un petit peu compliqué mais on s'y emploie. Croyez-moi, on s'y emploie. Plusieurs points ceci dit sur la hausse du volume d'impôt. Vous nous dites on ne prend pas en compte l'évolution du nombre de, enfin de la superficie, je retrouve pas, je suis désolé, je paraphrase, en gros l'augmentation du nombre d'habitations. Le taux est toujours constant etc. C'est une mesure prudentielle. Moi combien je vais prendre en termes d'augmentation du volume de, vous voyez ce que je veux dire ? Du volume d'habitations supplémentaires. Donc de toute façon, en termes de recettes, je préfère toujours prévoir moins, on a un budget prudentiel, que de prévoir au plus juste. Alors après peut-être que, enfin quand je dis peut-être que, ça mettrait de la poudre aux yeux. On prendra les bonnes nouvelles quand elles seront bonnes à prendre. Mais pour l'instant... Oui je vous en prie. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Darmon :

« Non mais il est, pour moi, il est plus sincère quand il est, non non le but c'est pas, enfin pour moi, enfin pas que pour moi, le but c'est pas d'aller au-devant de choses dont on n'est pas sûrs. Quelle évolution je vais prendre là-dessus ? Donc je préfère être prudent et on est sincère et en termes de sincérité, enfin je veux dire, je vous ai présenté là où on avait des points faibles. Je vous ai dit là où, on n'est pas en train de masquer, les tableaux ils y sont. Enfin je veux dire on n'est pas... Pour moi quand j'ai entendu en commission affaires générales et finances, quand j'ai entendu le budget est insincère parce que les taux de réalisation, ils sont très faibles, non je ne suis pas d'accord. Là, sincèrement il y a non seulement une inexactitude mais bon il y a un peu de démagogie me semble-t-il. Bref. Autre point. Donc ça c'était un premier point sur la hausse du volume de la fiscalité. Sur le FCTVA. Le FCTVA, il a été pris en charge, il a été pris en produit. Donc il a été pris des deux côtés dans ce que j'ai présenté. Il est neutralisé, je veux dire que ce... »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Darmon :

« Oui oui donc c'est bon. Ne me dites pas qu'il a été pris que d'un côté, c'est pas vrai. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Darmon :

« Il a été pris de part et d'autre, enfin je veux dire... »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Darmon :

« Vous voulez dire que oui, comme dans la présentation que j'ai faite. Oui dans les chiffres, non mais dans les chiffres qui sont présentés, c'est ça qui importe, c'est ce qu'il y a dans le document que vous avez eu. Ma présentation, je vous l'ai dit, c'est moi qui l'ai faite de mon côté mais en reprenant la plupart, enfin si vous avez suivi vous verrez que tous les tableaux vous les retrouvez dans le ROB en dehors de la partie qui a été plus ou moins bien reçue, plutôt moins que plus d'après ce que je comprends, sur l'environnement financier. Pas de problème, l'année prochaine, je m'adapterai, ça n'y sera pas. Quelques autres points. Oui, vous nous dites, pas d'aménagements, sur le scolaire, qu'est-ce qui est fait ? On a des cours oasis, on en reparlera pour le budget. Les cours oasis qu'on prévoit dans les écoles, on va quand même y mettre, non on ne fait pas le vote du budget mais on va quand même s'en mettre pour un petit billet. Donc qu'on ne dise pas qu'on fait rien non plus en termes d'aménagements. Et ça c'est un exemple pris parmi tant d'autres. Mais on reverra ça lors du vote du budget primitif. Ensuite, et c'est mon dernier point, quand vous nous dites les tarifs ils n'ont pas augmenté, voilà il faut... Effectivement, je vous rejoins encore sur un point, monsieur Senicourt, les tarifs ils n'ont pas augmenté depuis 2015-2016. Et me semble-t-il, vous avez fait un passage entre 2015-2016 et aujourd'hui. Donc permettez-moi de vous dire, quid ? Comment se fait-il ? Je suis fort étonné. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Darmon :

« Bon écoutez, on ne va pas épiloguer à qui a fait quoi. Mais vous nous reprochez de ne pas faire des choses que vous n'avez pas faites vous non plus. Chacun a peut-être ses bonnes raisons de le faire ou de ne pas le faire. Voilà donc c'est tout ce que j'avais à dire. Je vous remercie également de votre écoute. »

M. le maire :

« Mais nous avons vu certains tarifs et je ne crois pas qu'il y ait de bonne ou mauvaise période pour revoir la tarification. On a revu certains tarifs en décembre. Je pense que les constructeurs ne sont pas trop, je pense, trop à la peine. C'est pour ça qu'on a vu de genre de tarifs-là en décembre. »

M. Vagneux :

« Je trouvais ça insupportable les critiques de monsieur Darmon par rapport à l'opacité financière et budgétaire du GOSB parce que vous n'êtes pas mieux à Savigny. Donc, si je peux vous donner un exemple aussi à Savigny. Et ben on a quand même un certain nombre de contentieux par rapport à des documents administratifs, budgétaires et financiers dont vous refusez la communication. Vous pouvez très bien tout arrêter en me les communiquant ce qui fera non seulement la preuve de votre transparence financière mais en plus des économies pour la commune. Je ne comprends pas que vous persistiez à vouloir aller absolument au contentieux. Bon ben c'est votre choix. Je vous entends dire on n'acceptera pas les augmentations d'enveloppes, on saura faire, sur les différents projets. Non tout sera toujours considéré comme des aléas. Vous accepterez toujours toutes les augmentations qu'on vous demandera. Ça a toujours été ainsi et ça sera toujours de même. Vous n'avez pas la mentalité pour résister. Dernière chose, c'est un peu plus réjouissant. Quand dans votre discours de vœux vous aviez dit qu'il n'y avait pas de gras, il y a quelqu'un qui était assis pas très loin de moi qui a crié dans la salle, je ne sais pas si vous l'avez entendu, si, il est tout sur le maire. »

M. Darmon :

« Merci. Belle intervention monsieur Vagneux. »

M. le maire :

« Ce n'est pas grave. Ne répondez pas s'il vous plait. Soyons au-dessus de ça. Mais moi j'ai juste un chiffre à vous dire, monsieur Vagneux, 150 000. 150 000, c'est ce que vous coûtez à la collectivité. Je m'arrêterai là. Tout ça pour passer au vote même si c'est un donner acte. Monsieur Defrémont, c'est un donné acte. »

M. Defrémont :

« Oui j'ai bien compris. J'ai juste une petite réflexion par rapport à ce que j'ai entendu tout récemment sur la question scolaire. Non pas sur le gras, non par pitié. Vous avez parlé des cours oasis. On n'est pas sur le même sujet. J'ai essayé d'insister lourdement sur ce sujet-là mais vraiment on a une grosse épée de Damoclès au-dessus de la tête. On a construit beaucoup. On a des obligations scolaires qui ne sont pas contournables et au moment où les élèves seront là, il faudra qu'il y ait des classes en face. C'est un sujet capital et c'est pour cette raison, je pense qu'on est à peu près tous d'accord pour insister sur la concentration excessive sur un seul poste qui est ce fameux centre culturel, qui en fait est plutôt un cinéma qu'un centre culturel. Voilà, c'est vraiment important et j'insiste lourdement là-dessus. La question scolaire elle est centrale pour les 2 années qui viennent et elle est centrale pour les 6 années qui viennent. Vraiment. Voilà, c'est 20 millions qui nous manquent. »

M. le maire :

« Vous vous abstenez du fait que vous ayez pu prendre la parole. Toujours merveilleux. »

M. Vagneux :

« Non je m'abstiens qu'il y ait eu un débat d'orientations budgétaires dans la mesure où on n'a pas débattu. Parce qu'on n'avait déjà pas les éléments pour débattre. »

A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ,

Abstention : Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal

PREND ACTE de la transmission aux conseillers municipaux du rapport sur les orientations budgétaires de la Ville et de la Régie de transport pour l'exercice 2024.

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024

RESTAURATION

- **11/332 – RAPPORTS ANNUELS D'EXPLOITATION 2021/2022 - SERVICE PUBLIC DE RESTAURATION COLLECTIVE - SODEXO**

Rapporteur : Mme Gérard

Préambule :

Par délibération du 31 décembre 2010, le conseil municipal de la Ville de Savigny-sur-Orge a délégué à la société SODEXO la gestion du service public de la restauration collective pour une durée de douze ans, à compter du 1er janvier 2011.

Les présents rapports d'exploitation portent sur l'année scolaire 2021/2022, à savoir du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2022 et sur le début de l'année scolaire 2022/2023, à savoir du 1er septembre au 31 décembre 2022.

Missions du délégataire

Dans le cadre de la délégation de service public, la société SODEXO a pour missions d'assurer :

- L'élaboration des menus en conformité avec la réglementation en vigueur.
- L'approvisionnement en denrées alimentaires et autres consommables nécessaires à la fabrication et au conditionnement des repas.
- La confection au sein de la cuisine centrale de repas à destination des restaurants scolaires, du restaurant municipal.
- La livraison des repas dans chacun des restaurants scolaires et autres points de livraison désignés par la ville.
- Le renouvellement du matériel de la délégation.
- Le nettoyage et l'entretien de la cuisine centrale.
- L'entretien et la maintenance de tous les équipements de la cuisine.
- L'entretien et la maintenance de tous les équipements des offices de restauration nécessaires à la conservation, à la remise et au maintien en température, au service des repas.
- L'assistance, le conseil et des actions de formation auprès du personnel communal.
- La livraison sur les offices des produits d'entretien.
- Le contrôle et la maîtrise de la sécurité alimentaire de l'ensemble du process de restauration.

1 – Activités

Pendant la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022, le nombre de repas 2021-2022 commandés s'établit comme suit :

- 445 051 repas pour la Ville
- 398 491 repas exportés

Du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2022, le nombre de repas commandés s'établit comme suit :

- 174 303 repas pour la Ville (sur 4 mois)
- 83 302 repas exportés (sur 2 mois), avec l'arrêt des repas exports le 1er novembre 2022.

Evolution du nombre de repas :

	2020-2021	2021-2022	2022 pour sept à décembre 2022
Repas ville	467 256	445 051	174 303
Repas exportés	373584	398 491	83 302
Total repas	840 840	843 542	257 605

Pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022, le nombre de repas consommés à Savigny-sur-Orge est en baisse de 4,75 %, baisse liée à la fin de la prise en charge par la ville des repas adultes, en particulier repas du personnel crèches, personnel restauration et animateurs en élémentaire. Le nombre de repas exportés est en augmentation de 6,67 %.

Pour information, de septembre 2021 à décembre 2021, le nombre de repas s'élevait à 167 553 et de septembre 2022 à décembre 2022, le nombre de repas facturés est de 174 303, d'où une augmentation de 4,03 %.

Les repas exports se sont arrêtés le 31 octobre 2022.

Les repas commandés au profit de la Ville se répartissent comme suit :

Nombre de repas Ville	2020-2021	2021-2022	Septembre à décembre 2022
Total repas maternelles	157 612	156 340	60 888
Total repas élémentaires	248 244	248 935	101 436
Total repas adulte	51 755	27 119	9 605
Total (pique-nique + Buffets froids + barbecue)	4 593	8 024	921
Total repas self	5 030	4 615	1 453
Total repas mairie	22	18	0
TOTAL REPAS	467 256	445 051	174 303

	2020-2021	2021-2022	Septembre à décembre 2022
Total de goûters Ville	96 962	111 569	38 466

2 - L'actualité et les actions du délégataire pour la ville

2.1 – Satisfaction des convives

Notation : Mesure de la satisfaction à l'aide de support fiches « C'Mon Goût », avec l'attribution de points :

- 1/4 : Les enfants n'ont pas mangé
- 2/4 : Les enfants ont peu mangé
- 3/4 : Les enfants ont bien mangé
- 4/4 : Les enfants ont très bien mangé

Pour l'année scolaire 2021/2022, 3.01 est la note moyenne des repas servis dans les écoles. Les repas sont mieux consommés et appréciés en maternels.

En 2022 : pas d'information sur l'appréciation des repas.

2.2 – Les animations

En 2021-2022, il a été présenté un programme d'animations avec plusieurs thématiques éducatives, autour de l'alimentation, du développement durable et de « grands » événements internationaux, programme adapté à chaque âge

5 thèmes ont été proposés avec des supports de communication dont des affiches et des menus déclinés d'après ces thèmes.

- L'odyssée du goût : découverte des saveurs du Monde

Pendant la semaine du goût en octobre 2021, découverte des régions de France avec des recettes adaptées (Bretagne avec le chou-fleur, Nouvelle Aquitaine avec le pruneau d'Agen, la Camargue avec le riz, L'Auvergne et son Cantal, l'Ardèche et sa châtaigne).

En janvier 2022, cap sur l'Inde avec la découverte des épices.

En mai 2022, voyage gourmand au Liban avec le pois chiche, ma menthe...

- C'est la fête : Le plaisir de marquer des fêtes calendaires, 7 journées ont été réalisées : le repas de la rentrée, le repas de fin d'année, le partage de la galette, la chandeleur, le repas de printemps, une ambiance de fête foraine en Mai et au revoir les grands en juin.

- Les nouvelles recettes : des recettes pour découvrir de nouvelles saveurs tout au long de l'année. 12 nouveautés dans l'assiette dont des recettes nouvelles autour des lentilles, les fèves, l'épeautre et le brocoli.

- A table : 4 journées consécutives consacrées à l'apprentissage des règles de fonctionnement du restaurant scolaire :

Règles sanitaires (incitation au tri des déchets), règles de vie, de respect et lutte contre le bruit, apprentissage des besoins de son corps (savoir servir selon son appétit), découverte de nouvelles saveurs.

- Mission Anti-Gaspi : animations proposées pendant la semaine européenne de la réduction des déchets.

En 2022, les animations de début d'année scolaire calendaires et thématiques ont été maintenues avec le déploiement de nouvelles recettes :

- Le menu de la rentrée
- La semaine du goût autour du bassin méditerranéen
- Le menu finger food
- Le menu de Noël

- Les nouvelles recettes avec 4 nouveautés :

- Cake poire, noisette, sarrasin
- Purée de butternut bio
- Cake pois chiche cacao
- Chou rouge aux pommes

2.3 – La communication

Les actions de communication sur la période septembre 2021 /août 2022 :

- Chaque mois, un bilan est transmis à la ville sur le taux de repas perdus, les animations à venir et les nouvelles recettes.

- Une réunion annuelle des attentes est organisée entre la Ville et la société SODEXO afin d'échanger sur les attentes de chacun. Durant cette année scolaire, plusieurs réunions ont été planifiées pour évoquer la fin de la DSP.

- Les commissions de menus ont été reprises en présentiel. Les menus ont toujours été présentés et validés par les participants à la commission de menus (6 réunions commissions de menus)

-Depuis Septembre 2020, une application mobile, se téléchargeant sur Smartphone ou sur ordinateur, « SoHappy » a été mise en place.

Les parents peuvent directement consulter depuis leur smartphone, les menus, avoir des informations sur les allergènes, être informés des animations de la semaine à venir.

A partir du 1er septembre 2022, les actions de communication sur la période se sont concentrées sur la clôture du contrat :

- Réalisation des inventaires du matériel
- Point sur le renouvellement
- Point sur l'enveloppe des travaux de l'office BUISSON
- Réalisation de prestation de nettoyage de la cuisine centrale en vue de la restitution

2.4– La sécurité des aliments

Des analyses bactériologiques et des audits, destinés à mesurer la qualité microbiologique des préparations, la propreté du matériel, des locaux et le respect des règles d'hygiène sur le site sont réalisés conformément à la réglementation :

Pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 :

- 49 analyses bactériologiques des produits ont été réalisées
- 24 prélèvements de surface ont été réalisés
- 1 audit hygiène

Du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2022 :

- 16 analyses bactériologiques des produits ont été réalisées
- 7 prélèvements de surface ont été réalisés
- 1 audit hygiène

2.5 – Formation du personnel

Le personnel périscolaire et le personnel de restauration de la ville ont été réunis pour s'informer sur les objectifs de la loi EGALIM et la mise en place pour la ville de Savigny sur Orge : sensibilisation animée par la directrice de la cuisine centrale.

La formation étant un axe majeur qualitatif pour SODEXO, plusieurs employés de la cuisine centrale ont pu suivre des formations relatives à la restauration et/ou management.

2.6 – Les actions sur le développement durable (quelques exemples)

- Fruits et légumes de saisons proposés.
- Un produit bio à chaque repas en privilégiant autant que possible les achats locaux et 100% français.
- Exemple de produits locaux (lentilles, farine, tomate, salade verte ...).
- Déchets : Tri et valorisation des déchets « cartons et emballages » et des déchets « alimentaires » sur la cuisine centrale, partenariat avec le resto du cœur de Courcouronnes.
- Développement des approvisionnements en produits issus du commerce équitable et certifiés : le sucre de canne (Philippines), Bananes (Equateur, Pérou) Ananas (Costa Rica, Panama).

Interventions :

Mme Gérard :

« Je vais continuer quelques chiffres mais ça sera peut-être un peu moins assommant. Alors je vais vous présenter deux compte-rendu d'activité puisqu'il y a eu une année scolaire pleine du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 et les 4 derniers mois de SODEXO sur la ville du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2022. Alors, vous dire que si nous pouvons présenter ce compte-rendu ce soir c'est parce qu'il est passé par deux contrôles. Le contrôle commission de contrôle des finances et commission consultative des services publics locaux. Et les deux contrôles ont eu lieu le 19 décembre 2023. Je rappelle pour certains, que ce rapport annuel est entièrement rédigé par le prestataire. Et que ce rapport concerne non pas une année civile mais une année scolaire. Donc, pour l'année scolaire pleine du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022. La lecture du premier tableau vous donne le nombre de repas préparés par la ville pour la ville. Donc il est de 445 051. Et pour l'export, de 398 491 repas. La lecture des deuxième et troisième tableaux montre le détail de la répartition de tous ces repas, entre les écoles, le self municipal, les pique-niques et autres. Vous dire, que la société SODEXO a bien réalisé la maintenance et le renouvellement des équipements, comme prévu au cahier des charges, pour un montant de 189 566 euros. Que le chiffre d'affaires du délégataire sur cette année scolaire s'élève à 3 427 985 euros et que SODEXO payant une redevance annuelle à la ville sur les repas exportés, cette redevance a été de 87 376 euros. Vous dire aussi, que la sécurité des aliments a été respectée grâce à de nombreuses analyses bactériologiques, un peu plus de 50. Que les commissions de menus ont eu lieu tous les deux mois en présence du personnel de SODEXO, de l'élu, des représentants de parents d'élèves et que la société SODEXO a mené des actions et des animations tout au long de cette année scolaire. Les repas étaient évalués par les enfants via les fiches « C'est mon goût », par l'attribution de points. Les animations ont porté sur la découverte des saveurs du monde ainsi que sur l'apprentissage au tri des déchets et surtout à la réduction de ces déchets. Pour les 4 mois de fin de délégation. Donc pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2022, le nombre de repas préparés pour la ville est de 174 303 et de 83 302 pour l'export. Ce nombre est faible mais il faut savoir que SODEXO a arrêté les repas exportés au 1^{er} novembre 2022. La société SODEXO a réalisé de la maintenance et des renouvellements d'équipements pour 85 015 euros et le chiffre d'affaires du délégataire sur ces 4 derniers mois s'élève à 1 347 097 euros et que la redevance sur les repas exportés n'est que de 30 587 euros puisque le nombre de ces repas a chuté. Voilà je vous ai fait une synthèse. »

M. le maire :

« Et puis on en a longuement débattu, que ce soit dans les commissions de contrôles rappelées par madame Gérard ou dans les commissions. »

M. Senicourt :

« Donc j'ai une question que je n'avais pas prévue. Quand aurons-nous un rapport sur les 3 derniers mois. Vous avez dit que c'était l'année scolaire. »

Mme Gérard :

« Oui je viens de vous faire la période des 4 derniers mois. Je vous ai dit du 1^{er} septembre. »

M. Senicourt :

« Ah oui. J'ai mal écouté alors. Toutes mes excuses. »

M. le maire :

« Il est tard. Il est tard. »

M. Senicourt :

« Cette DSP s'est effectivement terminée au 31 décembre 2022. Donc l'intérêt de ce rapport début 2024 palie quelque peu. Toutefois nous avons appris à l'occasion de la réunion de la commission de contrôle financier ou bien celle de la DSPL, que des négociations étaient toujours en cours au sujet d'indemnités que réclamerait SODEXO. Le conseil municipal n'a jamais été informé à ce sujet, en particulier au moment de la présentation du compte administratif 2022. De plus, le contrat de DSP signé par la ville et SODEXO, il y a 13 ans de cela, prévoit un grand nombre de dispositions à exécuter en fin de DSP et un accord entre les parties. Un solde de tout compte en quelque sorte. Là encore, après plus d'un après la fin de cette DSP aucune information n'a été communiquée aux membres du conseil. Certes ce rapport annuel devait être présenté mais finalement, pour nous, toutes les informations manquantes que je viens de citer sont à nos yeux tout aussi importantes. Et c'est pourquoi, dans l'attente de ces dernières informations, nous refusons de prendre acte de cette présentation. Je vous en remercie. »

M. le maire :

« Très bien. Alors comme j'ai pu vous le dire en commission, effectivement, il y a des négociations qui sont en cours où ils déterminaient une somme concernant l'imprévision. On leur a demandé de justifier, ce qu'ils n'ont pas fait, donc du coup on a refusé de payer. La première demande c'était 218 000 euros hors taxes qui a été rapportée ensuite, après maintes réunions et courriers, à 101 000 et là nous avons reçu un courrier en janvier, ce mois de janvier, qui tend encore à une baisse. Alors autant qu'à faire, plus ils baissent, mieux c'est pour la collectivité. A 76 000 euros. Donc on passe de 101 000 à 76 000 euros. Mais je vous transmettrai toutes les informations si vous le souhaitez. »

M. Vagneux :

« Donc je ne ferai pas du page par page parce qu'effectivement ce serait pas intéressant. Et je vous dirais sinon que je serais favorable moi à une suspension de séance parce que j'ai un appel professionnel urgent à passer. Donc ça m'arrangerait. Voilà je regrette que le rapport ait encore été anonymisé. Plait-il ? »

M. le maire :

« J'ai dit à 00h04 ? Un appel professionnel important ? »

M. Vagneux :

« Oui c'est pour ça qu'il est urgent. »

M. le maire :

« Oui oui. »

M. Vagneux :

« Alors au niveau de l'anonymisation... »

M. le maire :

« Mais vous pouvez sortir, le conseil ne vous en voudra pas. »

M. Vagneux :

« C'est pour ne pas manquer la substantifique morale de vos échanges. »

M. le maire :

« Allez, avancez monsieur Vagneux. »

M. Vagneux :

« Voilà donc au niveau de l'anonymisation, non parce que je sens que ça va durer encore un petit moment puisque j'ai quand même »

M. le maire :

« Non non on ne va pas repartir, ça ne va pas durer. On ne va pas repartir sur l'anonymisation. »

M. Vagneux :

« Non mais je vous le dis parce que donc... »

M. le maire :

« Ah oui mais moi je vous le redis, on ne va pas repartir sur ce débat-là. »

M. Vagneux :

« Je l'entends, voilà. Dans la décision, dans le courrier d'information, il m'est dit que c'est le RGPD qui justifie ça. Il n'y a rien dans le RGPD. Donc dites-moi précisément ce que c'est. Je regrette au niveau des compte-rendu de la commission de contrôle financier et de la commission consultative des services publics locaux que ben ils soient déjà signés à la date du 19 janvier 2023. Je pense que c'est 2024. Mais ensuite qu'ils ne relatent pas réellement tout ce qui a été dit. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Vagneux :

« Mais avez-vous lu le document ? 19 janvier 2023, madame. Avez-vous lu le document ? »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Vagneux :

« Alors excusez-moi je voulais dire janvier 2023. Alors ce que je vous dis c'est que les compte-rendu des commissions de décembre 2023 ont été signés à la date du 19 janvier 2023, je pense que ça voulait dire 19 janvier 2024. Donc sur SODEXO, on a la question, le problème que finalement SODEXO nous raconte dans son rapport financier qu'ils sont déficitaires de 750 000 euros. Je ne comprends pas personnellement comment est-ce qu'un organisme, une entreprise peut continuer de faire de la délégation de service privé si réellement ils sont, de la concession, si réellement ils sont déficitaires de 750 000 euros. Il faudra nous expliquer. Ensuite, il y a les frais de siège. Jean-Marc Defrémont l'avait soulevé au moment de la commission. Je pense qu'il faudrait dire, a priori ce n'est pas dans le contrat, SODEXO n'avait pas à prélever des frais de siège. Donc il y a quelque chose à faire, à voir. Et puis il y a les questions qui restent à régler de la fin de la délégation, de la concession et donc tout n'est pas réglé. Donc je ne sais pas exactement ce qu'il en a été dit au niveau des concessions mais c'est un petit peu gênant, c'est un petit peu embêtant. Je vous remercie. »

M. Senicourt :

« Juste quand même. Cette DSP est terminée. Est-ce qu'un jour on aura un arrêté de clôture ? »

M. le maire :

« La clôture. Mais une fois qu'on aura réglé ce problème de l'imprévision et des parts de chacun. »

A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ

Abstention : Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal,

PREND ACTE des rapports annuels d'exploitation du service public de restauration scolaire du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 et du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2022

PETITE ENFANCE

- 12/333 - RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION LA MAISON BLEUE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - MULTI-ACCUEIL LES PETITS FRIPONS - ANNEE 2022

Rapporteur : Mme Née

Préambule :

La commune de Savigny-sur-Orge a confié en DSP (Délégation de Service Public) la gestion d'une structure collective petite enfance au délégataire « La Maison Bleue ».

La crèche Les Petits Fripons, sise 59 rue du Vert Galant à Savigny-sur-Orge, d'une capacité de 40 places (30 places étant réservées par la Ville et 10 places commercialisées pour les entreprises par le délégataire) accueille de 7h30 à 19h30, du lundi au vendredi, les enfants en accueil régulier, en occasionnel, ou en accueil d'urgence.

Cette structure compte, en 2022, comme périodes de fermeture : les jours fériés, l'été du 08/08/2022 au 19/08/2022, 2 journées pédagogiques les 06/06 et 28/10/2022, et pour les fêtes de fin d'année du 26/12 au 30/12/2022.

Sur cette année 2022, la crèche a accueilli 49 enfants de 44 familles (en 2021, 56 enfants accueillis pour 47 familles).

L'accueil régulier représente 94 % des accueils, et 6 % sont de l'accueil occasionnel.

Les places réservées par la ville sont attribuées via la commission d'attribution des places en crèche. Après une semaine de familiarisation, l'enfant est accueilli en fonction du contrat horaire défini au préalable au regard des besoins de ses parents et validé par le service petite enfance.

Plusieurs temps d'accueil sont proposés, cela rythme la journée des enfants en leur permettant de se repérer dans le temps. Le travail se fait sur le principe de la référence. Au-delà d'un aménagement favorisant le jeu autonome, les différentes activités d'éveil sont proposées pour répondre aux besoins et aux rythmes de l'enfant selon son âge et ses envies.

En 2022, l'importance de la communication et la place des parents sont de nouveau mises en avant. Cette année, une partie de l'inscription se fait de façon dématérialisée, ce qui permet aux familles de renvoyer l'ensemble des pièces administratives nécessaires qui sont stockées en réseau et de façon dématérialisée. Le temps d'accueil physique est maintenu et permet un premier contact avec les familles.

Le projet autour du livre a perduré sur l'année 2022, avec l'intervention de l'association Lire et faire lire. D'autres temps forts ont eu lieu, notamment le carnaval, le festi-parent, ou encore la fête de la crèche.

Le projet intergénérationnel reprend en 2023. D'autres projets, boulangerie, autonomie de l'enfant (mise en place d'un self), pédagogie verte, little nursery, création d'une salle type Snoëzelen ou encore création d'un espace bibliothèque, devraient voir le jour en 2023.

En 2022, parmi les enfants accueillis, 4 ont un PAI et 1 enfant présente un handicap. Le groupe Maison Bleue met en avance la volonté d'un accueil inclusif.

L'équipe poursuit la pratique de la communication gestuelle. Cette pratique permet à l'enfant de s'exprimer avec des signes et d'être compris par l'adulte, qui peut répondre au mieux à ses besoins, avant même l'apparition de la parole. La frustration et l'agressivité s'en voient diminuées et le goût de l'enfant pour la communication s'en voit renforcé.

Le taux de réponse à l'enquête de satisfaction est bas (11 réponses) et ne permet pas de considérer les réponses comme représentatives. Toutefois, il est à noter que les points d'insatisfaction étaient en lien avec le manque de lien avec la direction et des difficultés pour cette dernière à aller au-devant des familles et à expliquer certains fonctionnements, et notamment la facturation. Ces points sont retravaillés avec la directrice nouvellement embauchée.

Les données d'activité 2022 de la crèche sont les suivantes :

	Occupation annuelle	Occupation moyenne mensuelle	Taux d'occupation
Réel(le)	44 582.60 heures	3715.22 heures	52.25 %
Facturé(e)	57 171 heures	5197.36 heures	67.01 %

La participation familiale moyenne est de 1.88 €, pour une facture mensuelle moyenne de 301.79 € pour cette année.

L'écart entre les heures réalisées et les heures facturées a augmenté de 1.31 % alors qu'il avait été demandé à l'équipe de direction de le réduire. Un travail d'optimisation du taux d'occupation réel est engagé sur la structure et auprès de la directrice qui a pris ses fonctions en juin 2023.

En 2022, le nombre d'ETP reste stable, tout comme sa répartition entre les différentes catégories de personnel. Cependant, le turn-over des professionnels reste conséquent en raison notamment des changements de situations personnelles mais également professionnelles.

Compte d'exploitation 2021 – 2022

RECETTES (en euros)	2021	2022
PSU (CAF)	279 321.72	286 791.86
Participations familiales	167 408.66	174 241.59
Participation communale	321 023.94	278 994.73
Participation entreprises	90 775.08	104 914.83
Autres produits	59 276.83	120 761.81
TOTAL	917 806.23	965 704.82

Le montant affiché de la participation communale correspond, pour la Maison Bleue, au solde comptable au 31/12/2022. Sont pris en compte le 4ème trimestre 2021, les 3 premiers trimestres 2022.

CHARGES (en euros)	2021	2022
Personnel	432 100.07	395 644.84
Fluides	0	14 490
Fournitures	11 545.38	14 337.17
Entretien des locaux	15 174.21	10 172.08
Vêtements de travail	283.77	780.37
Alimentation	15 319.56	12 679.48
Frais administratifs	1362.68	618.39
Assurances	2160	2040
Impôts et taxes	53 692.47	74 728.43
Autres charges	3799.64	3241.79
Redevance à la ville	50 000.04	49 999.96
Frais généraux de gestion	130 710,89	82 392.20
Frais financiers	42 329,40	41 579.64
Dotations amortissements	38 191,76	70 519.19
TOTAL	796 669,87	773 223.54

Interventions :

Mme Née :

« Pour commencer, juste pour préciser, le compte-rendu de la Maison Bleue a été examiné en commission de contrôle des services publics et en commission de contrôle financier le 19 décembre 2023. Ce compte-rendu concerne l'année 2022 et il a été entièrement rédigé par la délégataire. Ensuite, pour les points essentiels du coup, c'est la Ville qui a confié la DSP de la crèche les Petits Fripons le 2 février 2015 pour une durée de 9 ans et 8 mois. On est sur une capacité de 40 places avec 30 qui sont réservées par la Ville et une dizaine commercialisées par des entreprises. Sur l'année 2022, 49 enfants ont été accueillis. Au niveau des différentes activités, elles sont proposées en fonction de l'âge, du rythme de l'enfant. Du coup il y

a 14 personnes dans l'équipe dont une psychologue. Il y a des projets autour du livre, autour de la communication visuelle, donc le langage des signes. Il a été effectué une enquête de satisfaction et au niveau du rapport financier. Sur le premier tableau, vous allez retrouver le taux d'occupation réel à 52,25 % et le taux d'occupation facturé à 67,01 %. Et à peu près en moyenne une famille débourse 301,79 euros ce qui correspond à un taux horaire de 1,88. Et après ensuite vous avez le compte d'exploitation avec le total des recettes et des dépenses. »

M. le maire :

« Pareil, c'est un rapport qui a été maintes et maintes fois présenté. »

M. Kouama :

« Alors en fait c'est une observation générale sur les trois points qui vont traiter les Petits Fripons. Chers collègues. Lors de la commission sur l'éducation, la jeunesse et les sports, j'ai émis une observation sur l'accueil des nourrissons et des enfants en bas âge portant un handicap à la crèche les Petits Fripons. Nous nous apprêtons à voter une prolongation de durée de la DSP pour les Petits Fripons. Nous devons être plus attentifs sur l'accueil des enfants portant un handicap. Souvent le parcours de croix de ces parents commence par la petite enfance, à savoir les crèches. Nous allons voir plus tard dans une autre délibération que leur chemin de croix ne s'arrête pas là. En ce qui nous concerne, il y a une amélioration sur l'accueil de ces enfants. D'ailleurs dans l'annexe du point 15 en page 30, une page est dédiée à l'accueil des enfants portant un handicap. Mais force est de constater que ce paragraphe manque de clarté. Nous n'avons pas le nombre de places disponibles ni le nombre d'AESH qualifiées dans l'accueil des enfants en situation de handicap. Au-delà de la crèche des Petits Fripons, c'est l'ensemble du relai petite enfance qu'il faut diagnostiquer pour savoir si la quatrième ville de l'Essonne est en capacité d'accueil pour ces publics. Bien sûr nous allons voter. »

Mme Née :

« Au niveau de l'accueil, il n'y a pas de nombre maximal, il n'y a pas un « quota » qui est prévu dans les crèches. Ça dépend vraiment au final, on va dire, de la demande des familles. Ça va dépendre aussi du coût en fonction des besoins de l'enfant. C'est-à-dire qu'en fonction de son handicap, si la structure et les professionnels ne sont pas formés et que ce n'est pas adapté entre guillemets, du coup au niveau de son accueil on ne remplit pas correctement ses besoins. Et à savoir, en général, que ce soit dans les crèches privées ou dans les crèches municipales il y a quand même très, très peu de demandes en fait. »

M. Kouama :

« On pourrait quand même avoir le nombre de AESH sur les Petits Fripons ? Parce que déjà il y a une page qui est dédiée justement sur l'accueil mais pour savoir le nombre. Au niveau du personnel. »

Mme Née :

« Pour moi il n'y en n'a pas. Après elles font des formations internes parce qu'il n'y a pas d'adulte AESH. Elles vont avoir des formations en interne justement sur comment accueillir un enfant porteur de handicap. Voilà ça va être plus sur des formations internes. »

M. le maire :

« C'est du personnel formé. »

Propos inaudibles

Mme Née :

« En crèche, on ne peut pas avoir dédié. »

M. le maire :

« Pardon, je vais reprendre un peu la police de cette assemblée. Si nous pouvions ne pas tous parler en même temps et demander la parole sinon le débat sera un tout petit peu plus clair. Effectivement les AESH c'est dans le milieu scolaire. Dans les crèches, c'est du personnel formé. Et là vous répondez comment la Maison Bleue forme. Nous en tout cas, vous le voyez dans les décisions souvent, le personnel municipal fait des formations. Je ne sais pas si c'est déjà passé ou si c'est dans les prochaines décisions mais il y a aussi nos animateurs qui font des formations parce qu'on accueille de plus en plus du public atteint de handicap. Voilà, nous formons notre personnel. Après vous répondre à la place de Maison Bleue. »

M. Senicourt :

« Oui, simplement je ne vais pas être très long. En 2022 comme par hasard vers la fin de cette DSP, on a un taux de résultat record, 20 % sur la Maison Bleue. Alors que la moyenne du résultat est de 8,28 % de 2015 à 2021. Bon la présentation des comptes, les évolutions sont, restent totalement erratiques. L'alimentation est le meilleur exemple mais on pourrait en citer d'autres puisque les produits d'alimentation chutent à 12 679

euros alors qu'ils étaient quand même à 16 000 en 2020 et même beaucoup plus les années précédentes. Alors ils nous expliquent, effectivement ils ont fait une provision, enfin s'ils ont fait une provision ça devrait se voir dans les comptes et ça ne se voit pas. Ils ont fait des provisions extracomptables. Bref il faudrait un vrai rapport d'analyse comptable et financière et que ces comptes soient présentés et certifiés par un commissaire aux comptes. Là on serait un petit peu mieux informés et certains qu'on a de la transparence. Un petit peu plus. Merci. »

M. Vagneux :

« Oui donc je recommencerais avec l'histoire des rapports non anonymisés et anonymisés. Je souhaiterais accéder aux rapports qui ne soient pas anonymisés. Et il vous appartient en tant que commune, en tant qu'administration d'aller solliciter la Maison Bleue et de leur dire de nous donner les rapports non anonymisés. »

M. le maire :

« Et la Maison Bleue vous a répondu en commission. »

M. Vagneux :

« Et la Maison Bleue a tort. »

M. le maire :

« Comme je disais précédemment je ne vais pas vous laisser débattre là-dessus. C'est que, quand nous n'anonymisons pas, vous nous dénoncez à la CNIL parce que nous n'avons pas anonymisé puis quand nous anonymisons, vous nous attaquez parce qu'on a anonymisé et que c'est un scandale. Donc à un moment donné, monsieur Vagneux, un peu de rigueur dans les positions. »

M. Vagneux :

« Alors à un moment donné également soyez le premier rigoureux. Vous savez que pour saisir la CNIL il faut avoir préalablement fait une démarche auprès de la déléguée ou du délégué de la protection des données. Ce qu'en l'occurrence j'ai fait. Je ne suis pas allé plus loin relativement au fichier nominatif que vous aviez publié l'année dernière. Il n'empêche qu'en tant qu'élus municipaux et on devrait tous se battre là-dessus, nous avons le droit d'accéder à tous les documents. »

M. le maire :

« C'est vrai que connaître le nom de l'agent ça fait avancer les dossiers. »

M. Vagneux :

« Pourquoi avez-vous ce besoin, ressentez-vous ce besoin de dénigrer ce que je dis. C'est mon droit dans l'absolu d'accéder... »

M. le maire :

« Ce qui est beau c'est qu'en matière de dénigrement je prends des leçons par monsieur Vagneux quand même. Suffisamment gros pour être annoncé. »

M. Vagneux :

« Et gras. Et gras. »

M. le maire :

« Oui je vous avais entendu la première fois. Mais bon quand on est épais comme un sandwich SNCF, qu'est-ce que vous voulez. Qu'est-ce que disait Desproges ? Quand le gros parle, le maigre se tait ? C'est ça ? »

M. Kouama :

« Nous ne sommes pas aux Grosses Têtes, nous sommes au Conseil municipal. Merci. »

M. le maire :

« Merci monsieur Kouama de le rappeler parce que certains l'oublie autour de cette table. Donc monsieur Vagneux sur le rapport s'il vous plait, qu'on puisse donner acte qu'on a présenté ce rapport. Plusieurs fois d'ailleurs. »

M. Vagneux :

« C'est vous qui digressez. Alors sur le résultat, oui voilà vous avez compris le jeu de mot. Alors sur le résultat brut et donc en 2021 il était de 121 000 euros, en 2022 il est de 192 000 euros. Je voudrais rappeler que le compte d'exploitation prévisionnel lorsque le marché a été passé il y a 12 ans prévoyait que la Maison Bleue tirerait de la concession un résultat qui serait d'environ 25 000 euros. Et je pense qu'il y a quand

même un problème que la Maison Bleue réalise, en gros, 7 fois ce montant qui était prévu. Et on en revient à ce que disait Jean-Marc Defrémont au moment de l'analyse des décisions, du donner acte des décisions prises par le maire, il existe aujourd'hui, non pas par le Code des marchés publics comme il l'a dit mais par le Code de la commande publique, des possibilités, des facultés d'agir sur les marchés en cours d'exécution et ce qui est regrettable c'est qu'au niveau de la Maison Bleue on les a laissés s'engraisser parce que c'était dénoncé notamment par Jacques Senicourt de manière assez récurrente, je me rappelle, sous le mandat d'Éric Mehlhorn. On a laissé la Maison Bleue faire ce qu'elle voulait et s'enrichir sur le dos des Saviniens. Et le fait est qu'au niveau des charges, et j'en arrive à mon dernier point, je ne comprends toujours pas et donc heureusement et c'est très bien qu'ils se mettent à payer des fluides et le chauffage, mais ce que je ne comprends pas c'est que quand vous regardez le détail, et bien ces données sont non chargées. C'est-à-dire qu'effectivement la Maison Bleue a payé des fluides et le chauffage mais n'a pas payé de charges là-dessus. Et donc, bon bah on a déjà progressé qu'on a au moins réussi à leur faire payer les fluides et le chauffage mais on n'a pas réussi à leur faire payer les charges qui donc très vraisemblablement ont été payées par la commune. Et tout ça donne quand même un sentiment d'amateurisme assez poussé et c'est regrettable que vous ne soyez pas plus envieux, je cherche un terme plus positif, plus désireux de mieux contrôler les délégations de service public parce que c'est l'argent des Saviniens. Argent des Saviniens soit dans le cadre de la participation communale, et d'ailleurs, je vous alerte là-dessus que nous avons un différentiel entre les chiffres qui sont donnés dans l'actuel rapport financier et les chiffres qui figurent au compte administratif tel que nous l'avons approuvé il y a quelques temps, il y a quelques mois. Donc ça aussi bon c'est sur quelques milliers d'euros mais enfin ça mériterait quand même qu'on se renseigne, de voir pourquoi eux ils disent qu'on leur a donné moins que ce que nous on dit qu'on leur a donné donc est-ce qu'ils se sont mis 6 000 euros dans la poche. Je crois qu'il faut poser la question plutôt comme ça. Et puis sinon soit la commune pourrait moins contribuer au niveau de la participation communale si le budget était mieux contrôlé, si les comptes étaient mieux contrôlés. Soit au niveau de la participation familiale et bien elle pourrait être réduite et ça pourrait coûter moins cher aux gens. Et je ne comprends pas qu'on ne dise rien par lâcheté, par fainéantise et qu'on accepte qu'une entreprise détourne l'esprit de la concession et s'enrichisse finalement sur le dos des Saviniens. C'est dommage. Voilà. Dernière remarque qui portait sur le fond du rapport et parce qu'on a eu un petit débat. Moi je ne comprenais pas très bien comment le fait qu'il y ait eu des, enfin un enfant visiblement qui mordait les autres, ça ait fait l'objet d'incident mais ça n'ait pas été, ça n'ait pas fait l'objet de plainte. Pardon ? »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Vagneux :

« Oui. Non voilà et en plus les remarques que j'ai eues ont été quand même très, enfin j'ai pas aimé les remarques parce que je pense que si c'était votre gamin à vous qui se faisait mordre par un autre, vous seriez contente qu'il y ait un élu municipal qui se préoccupe, qui s'intéresse de savoir comment ça se fait que le registre des incidents soit rempli mais que le registre des plaintes ne le soit pas. Donc à un moment c'est simplement de la cohérence. Et dernière chose, je n'ai pas non plus aimé, et je m'arrête là, en commission enfin les différentes commissions de contrôle financier et consultative des services publics locaux, que l'administration municipale de Savigny-sur-Orge prenne fait et cause pour les délégataires. Ce n'est pas leur rôle. Je pense que les délégataires sont assez capables de se défendre tout seuls. Et quand les élus, quand les commissaires posent les questions et bien je pense que ces questions doivent être prises comme telles et n'ont pas à faire l'objet de commentaires ou en tout cas l'administration municipale n'a pas à se substituer à ce que pourraient nous dire les délégataires pour répondre et pour en fait taire tout débat. Malheureusement le fait est que sur les deux délégations de service public, les deux concessions que nous avons, elles sont mal gérées et que si nous voulons faire des économies, on en revient au sujet du rapport d'orientations budgétaires, eh bien on pourrait commencer par là. Je vous remercie. »

A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONTE, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ

Abstention : Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal

PREND ACTE du rapport annuel d'exploitation du service public de la crèche collective Les Petits Fripons pour l'exercice 2022.

– **13/334 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL LES PETITS FRIPONS - AVENANT N° 2 : PROLONGATION DE LA DUREE DE LA DSP**

Rapporteur : Mme Née

Préambule :

La Commune a confié, suivant la procédure de passation de délégation de service public, la gestion et l'exploitation d'une structure d'accueil de 40 berceaux à la société mère La Maison Bleue, à compter du 2 février 2015, date d'ouverture de la crèche pour une durée de 9 ans et 8 mois et demi soit jusqu'au 17 octobre 2024.

La crèche Les Petits Fripons, sise 59 rue du Vert Galant à Savigny-sur-Orge, d'une capacité de 40 places (30 places étant réservées par la Ville et 10 places commercialisées pour les entreprises par le délégataire) accueille de 7h30 à 19h30, du lundi au vendredi, les enfants en accueil régulier, en occasionnel, ou en accueil d'urgence.

Il est nécessaire de prolonger le contrat de délégation de service public avec la société Maison Bleue de 2 mois et 14 jours afin de privilégier le bien-être des enfants accueillis dans la structure et d'éviter un changement de titulaire en cours d'année ainsi que de permettre au nouveau délégataire, une installation administrative dans les meilleures conditions le 1^{er} janvier 2025.

Le contrat de délégation de service public avec la société La Maison Bleue prendra donc fin le 31 décembre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article R 3135-7 du Code de la commande publique, les modifications introduites au titre du présent avenant ne sont pas substantielles.

Interventions :

M. le maire :

« Je vais laisser Roxane prendre la parole mais comme la délégation de service public s'arrête deux mois avant la fin, enfin le début de la nouvelle, c'est pour éviter de laisser les parents sans solution de garde que nous prolongeons cette DSP. »

Mme Née :

« Donc en effet, on avait confié la DSP à la société la Maison Bleue donc le 2 février 2015 pour une durée de 9 ans et 8 mois et demi. Du coup ça mettait un terme au 17 octobre 2024. Et bien du coup, comme l'a dit monsieur le maire, afin d'éviter un changement de délégataire en cours d'année et pour le bien être aussi des accueils et des familles, il est nécessaire de prolonger le contrat de 2 mois et 14 jours. Du coup le contrat de délégation prendrait fin au 31 décembre 2024. »

M. Senicourt :

« Oui très simplement. Effectivement cet avenant numéro 2 au vu des délais pour mettre soit en régie soit pour relancer une DSP, il est indispensable cet avenant. »

M. le maire :

« Je pense que c'est le débat qu'on aura sur le point suivant. »

M. Senicourt :

« C'est dommage. De notre point de vue, il aurait fallu anticiper pour ne pas avoir à signer un avenant. Merci. »

M. Vagneux :

« Plusieurs remarques et ça va être en fait des questions à madame Née mais je voudrais d'abord faire remarquer qu'il m'avait été transmis au dernier Conseil municipal un courrier en date du 12 décembre 2023 et donc ce qu'il s'était passé c'est qu'à partir du 30 novembre 2023 on a pu consulter le dossier relativement à cet avenant, notamment, entre autres pièces, et j'ai eu ce malheur de poser la question d'avoir accès au contrat initial. Alors tout d'abord ma demande a quand même été assez mal reçue par l'administration qui m'a dit qu'il fallait faire une demande CADA. En l'occurrence si nous étions sur un sujet de marché public c'est bien l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales qui s'appliquait et donc soit vous étiez près dans les 15 jours avant soit vous l'étiez pas, en l'occurrence vous l'étiez pas. Et donc je pense

que c'est ça qui a notamment motivé le report des commissions consultatives des services publics locaux et de contrôle financier du 30 novembre 2023. Et donc, on a demandé, la commune a demandé à son délégataire la communication du contrat signé en 2015 avec la Maison Bleue vraisemblablement parce que la commune n'avait pas ce contrat. En tout cas à la date du 12 décembre 2023. Donc vous nous demandez, vous nous proposez de signer un avenant, voilà on ne sait pas trop comment ça vient, comment ça apparaît mais vous n'aviez pas ce document. Je ne sais pas comment fonctionne votre administration mais je pense que toutes mes critiques et tout mon dénigrement n'est pas forcément injustifié. Madame Née je vais avoir trois questions à vous poser s'il vous plait. Tout d'abord est-ce qu'on est bien d'accord qu'il s'agit d'un avenant à une convention de délégation de service public ou maintenant dit de concession ? »

M. le maire :

« Posez vos trois questions. »

M. Vagneux :

« Non non. Vous pouvez y aller dans l'ordre. Ce sont des questions rhétoriques donc en fait je vais répondre. Je vais faire les questions et les réponses. Parce que dans les documents qui ont notamment été soumis aux commissaires des commissions consultatives des services publics locaux et de contrôle financier, il était marqué que les avenants étaient pris en application des dispositions de l'article L. 2194-1 du Code de la commande publique. Or, l'article L. 2194 et plus largement le livre II du Code de la commande publique s'applique aux marchés publics. Donc bon j'ai l'impression qu'il y a eu un petit peu de travail et je vous en félicite mais ça n'est pas satisfaisant. Je voudrais vous faire la lecture de l'article R. 3135-1 du Code de la commande publique. Rassurez-vous ça va vite. « Le contrat de concession peut être modifié lorsque les modifications quel que soit leur montant ont été prévues dans les documents contractuels initiaux soit la forme de clauses de réexamen ou d'options claires, précises et sans équivoque. Ces clauses indiquent le champ d'application et la nature des modifications ou options envisageables ainsi que les conditions dans lesquelles il peut en être fait usage. » Madame Née, s'il vous plait, pouvez-vous me dire dans le contrat donc, celui-là, à quels articles est-ce qu'il y a une autorisation qui vous permet de passer un avenant ou qui nous permet de modifier la durée de la convention ? Je sais pas si vous voulez faire semblant de répondre ? Et donc on en arrive à ma troisième question rhétorique qui est que lorsque nous tapons sur Google ou sur n'importe quel moteur de recherche parce que je ne voudrais pas faire de la publicité pour l'un ou l'autre, comment fonctionne un avenant de concession, et qu'on tombe, la première réponse qui nous est proposée c'est la fiche réalisée par la direction des affaires juridiques du ministère de l'économie et des finances et donc les avenants ou modifications, dès lors qu'une modification des termes initiaux de l'engagement s'avère nécessaire, il convient de rédiger un avenant et les mentions obligatoires, un avenant doit impérativement comporter les mentions suivantes y compris lorsque les mentions sont de faible portée : l'incidence financière de l'avenant en cas d'impact financier, l'acheteur veillera à mentionner le montant de l'avenant hors taxe et TTC, le montant de la TVA, le pourcentage d'écart introduits par l'avenant par rapport au montant initial du marché. Dans un courrier vous m'avez mis par écrit, donc courrier qui est signé par monsieur Darmon mais monsieur Darmon pourrait maintenant laisser monsieur le maire signer puisqu'avec la levée du contrôle judiciaire... »

M. le maire :

« Merci là c'est bon. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Vagneux :

« Il n'y a pas l'incidence financière, elle est obligatoire »

M. le maire :

« Je ne vous ai pas redonné la parole. »

M. Vagneux :

« Pas sur une modification substantielle. »

M. le maire :

« Pardon je crois que je ne vous ai pas redonné la parole. On peut encore se respecter. »

M. Vagneux :

« Donc votre avenant n'est pas légal parce qu'il ne mentionne pas l'incidence financière. Ensuite on a eu quand même qu'entre le projet initial du 30 novembre, celui qui a été remis aux élus le 14 décembre, plutôt examiné aux commissions du 19 décembre 2023, le montant de l'incidence financière a changé. Vous avez aussi la durée de l'avenant qui a été modifiée. Or là dans le dernier état, vous nous dites que le marché a commencé au 2 février 2015. J'ai personnellement des documents qui indiquent la date du 9 février 2015

donc en plus on n'est même pas d'accord sur la durée de l'avenant. Pour l'ensemble de ces motifs, je vous demande de bien vouloir retirer cette délibération. Sans quoi j'attaquerai. D'autant que et c'est un petit peu ce que disait Jacques Senicourt, pour en plus 2 mois et 7 jours, ou 2 mois et 14 jours, vous aviez très largement le temps d'anticiper et de vous projeter sur la concession suivante. Ce qui n'a pas été fait. Et je reprendrai la parole pour cet autre sujet. Je vous remercie. »

M. le maire :

« Très bien. Alors c'est une modification non substantielle, je dirais bien merci monsieur le professeur mais vous n'avez pas encore de doctorat. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. le maire :

« Dommage que vous n'avez pas... J'aime beaucoup vos punchlines monsieur Guillaumot. En tout cas c'est une modification non substantielle qui a été validée par les services de la préfecture et par notre conseil, monsieur Vagneux, donc non nous n'allons pas et nous n'avons aucune obligation de déterminer l'impact financier. Mais donc nous allons quand même passer au vote. Si vous voulez attaquer, attaquez. Ça sera un recours supplémentaire. De toute façon quoi qu'on ait fait vous l'auriez attaqué. Donc bon vous irez expliquer aux parents que nous ne pouvons pas garder les enfants. Voilà. Ou je m'en chargerai pour vous. »

A la majorité par 32 voix Pour et 1 voix Contre, Abstentions 5

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ

Contre : Olivier VAGNEUX

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET

Le Conseil municipal

APPROUVE l'avenant n° 2 relatif à la prolongation du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'un établissement d'accueil du jeune enfant pour une durée de 2 mois et 14 jours afin d'assurer la continuité du service public,

AUTORISE le maire à signer l'avenant n° 2 de prolongation du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'un établissement d'accueil du jeune enfant.

– **14/335 – NOUVELLE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - LES PETITS FRIPONS**

Rapporteur : Mme Née

Préambule :

La commune de Savigny-sur-Orge, depuis février 2015, a confié en délégation de service public (DSP) la gestion d'une crèche à la société « La Maison Bleue ». Cette DSP a été passée pour une durée de 9 ans et 8,5 mois.

Afin d'assurer la continuité du service public et éviter un changement de titulaire en cours d'année, la Ville a souhaité prolonger le contrat de délégation pour une durée de 2 mois et 14 jours, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Cet avenant sera approuvé et signé suite à l'approbation des membres du Conseil Municipal le 1^{er} février 2023.

La crèche Les Petits Fripons, sise 59 rue du Vert Galant à Savigny-sur-Orge, d'une capacité de 40 places (30 places étant réservées par la Ville et 10 places commercialisées pour les entreprises par le délégataire) accueille actuellement de 7h30 à 19h30, du lundi au vendredi, les enfants en accueil régulier, en occasionnel, ou en accueil d'urgence.

Afin de maintenir cette offre d'accueil et le nombre de places actuelles sur la structure, il est proposé la publication d'une nouvelle DSP.

Le concessionnaire est notamment chargé d'exécuter les missions suivantes :

- Gestion administrative du Multi-accueil
- Exploitation du Multi-accueil
- Gestion des relations avec les Tiers
- Entretien et maintenance des locaux

La Ville conserve le contrôle du service concédé dans les conditions prévues au contrat annexé à la présente note.

Le principe de l'accueil et de l'attribution des places resterait le même, et se fera conformément au règlement d'attribution des places.

Le nombre de places réservées par la ville reste de 30 et le nombre de places commercialisées pour les entreprises reste de 10. Le concessionnaire informe des noms des entreprises réservataires, du montant des places vendues et des familles accueillies. Ces 10 places sont accordées aux familles domiciliées ou dont l'employeur est implanté sur le territoire communal.

Aussi, le délégataire s'engage sur un montant total de recettes liées à la vente de places aux entreprises, qui vient en déduction de la compensation de la collectivité et pris en compte dans l'économie globale de la concession de service public.

La nouvelle DSP débutera le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

La valeur estimée du contrat de concession est de 5 000 000 euros H.T.

Elle correspond au chiffre d'affaire total du concessionnaire pendant la durée du contrat, eu égard à la nature des prestations qui font l'objet de la concession.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le principe de délégation du service public, au vu :

- d'une part, de l'avis émis par la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales ;
- d'autre part du rapport présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission de délégation des services publics émet un avis sur les dossiers de candidature après examen des garanties professionnelles et financières des candidats, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.512-1 à L.512-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Elle dresse la liste des candidats admis à présenter une offre.

Après avis des membres de la commission de délégation de service public, le maire ou son représentant pourra engager les négociations avec une ou plusieurs entreprises.

Il saisit ensuite le conseil municipal du choix de l'entreprise auquel il aura procédé. Il lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidature et l'économie générale du contrat.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir décider le principe du lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public pour la gestion de la crèche.

Interventions :

Mme Née :

« Du coup afin de maintenir l'offre d'accueil des 30 places pour la Ville et 10 pour les entreprises dans la crèche les Petits Fripons, il est proposé la publication d'une nouvelle DSP qui débutera le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 5 ans. »

M. le maire :

« Très bien. C'est concis. Je pense qu'on va débattre comme on a débattu en commission sur DSP, régie publique, les deux, que l'un, que l'autre. Les débats sont ouverts. »

M. Senicourt :

« Merci monsieur le maire. Donc ce n'est pas une surprise, nous sommes en désaccord avec votre choix d'une nouvelle DSP pour la crèche des Petits Fripons. Par rapport à un choix de gestion en régie, une gestion assurée par nos services. Vous n'avancez aucun argument dans la note de synthèse pour justifier ce choix. Nous avons, nous, de bonnes raisons de vouloir confier la gestion de cet équipement aux services publics plutôt que de privatiser. Les 3 autres crèches principales de la Ville, soit les Moussailons, les Dauphins et Lutins, rendent un service de qualité. Nous n'avons aucun écho contraire. Vous n'avancez aucun argument économique, aucune comparaison au sujet du reste à charge par berceau, soit le coût par berceau et par an. Et pourtant, monsieur le maire, ces données existent, puisque lors de notre court mandat, les services nous avaient communiqué cette comparaison. Ainsi la crèche des Petits Fripons affichait un reste à charge par berceau et par an de 10 524 euros contre 8 696 euros pour les Dauphins, crèche de taille comparable. Donc la comparaison fait pencher plutôt pour un choix en régie. Et donc votre choix semble purement idéologique. Privatiser nos services publics. Cette politique de privatisation est d'ailleurs privilégiée depuis que vous êtes aux affaires avec l'abandon de la solution régie municipale pour la restauration scolaire, l'abandon du projet de centre médical municipal, la gestion d'un marché Davout externalisé. La récente actualité a mis en lumière les risques encourus quand on marchandise la petite enfance. Et je fais ici référence au livre « Ce que la privatisation des crèches fait aux enfants ». Livre de témoignages et d'analyses du secteur rédigé par Daphné Gastaldi et Mathieu Perisse. Et je cite un extrait de la page de couverture : Les crèches sont aujourd'hui une industrie qui pèse 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires. Adossés à des fonds d'investissement des groupes privés, 4 principaux, dont d'ailleurs la Maison Bleue qui est le plus petit des 4 groupes. Ils se partagent 65 % du secteur marchand. Et bien ces 4 groupes se sont taillé des empires. Ils gèrent des milliers de berceaux et leurs fondateurs se sont hissés parmi les plus grandes fortunes de France. C'est clair et nous le constaterons dans le processus de choix du futur prestataire, les acteurs privés du secteur se livrent à une concurrence acharnée pour gagner des parts de marché. Ils se livrent à une course au prix le plus bas ce qui génère une dégradation progressive de la qualité d'accueil et de service. Ce sont des logiques financières et de recherche de profit qui l'emportent par rapport au bien-être de nos enfants. Nous refusons, pour reprendre la formule des auteurs de l'ouvrage que j'ai cité, que nos bébés soient des transactions financières. Nous voterons contre et suivrons ce dossier de très près. »

M. le maire :

« Et nous aussi. Mais vous ne pouvez pas dire qu'on abandonne le service public, la régie publique. Nous sommes rentrés dans une régie de l'eau. Pas encore, au 1^{er} janvier 2025 mais nous sommes au conseil d'administration, il me semble. Il y a une crèche où on s'est battu à Chateaubriand pour qu'elle soit publique. Mais il faut aussi savoir, et on a passé le rapport d'orientations budgétaires, on en parlera lors du budget, mais il y a le prix berceau mais derrière il y a les charges de personnel, les fluides, tout ça il faut le rajouter aussi. Bon on n'est pas d'accord là-dessus, j'entends votre point de vue, entendez le mien. Il y a toutes les offres à Savigny et nous faisons ce choix-là. Et nous aussi nous serons très vigilants sur cette DSP. »

M. Vagneux :

« Alors juste pour le plaisir de vous entendre, pouvez-vous s'il vous plaît me dire que votre service des affaires juridiques, votre conseil et la préfecture ont validé ce contrat ou ce projet de contrat de concession, dans la mesure où la procédure n'a pas été respectée et où s'ouvrent pour moi deux hypothèses. Soit j'attends que le marché soit passé et j'attaque une fois passé et je mets tout par terre. Soit je n'attaque que l'acte détachable du contrat qui va être la délibération qu'on va voter ce soir et qui est encore attaquable sans passer par la jurisprudence dite Tarn et Garonne du 4 avril 2014 et c'est ce que je ferai »

M. le maire :

« Vous voulez que je vous le confirme, je vous le confirme comme ça on peut passer au vrai débat. »

M. Vagneux :

« Voilà non c'est juste... »

M. le maire :

« Non mais allez-y. »

M. Vagneux :

« Mais j'ai terminé. C'est comme ELGEA. Donc je vais l'attaquer. Je vais la déférer. »

M. le maire :

« Voilà même si je confirme vous attaquez. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? »

M. Vagneux :

« Bah parce que la procédure n'est pas respectée. »

M. le maire :

« Selon vous. Selon vous. »

M. Vagneux :

« D'accord enfin on verra parce que ça fait depuis quand même le 19 décembre et je pense même que je l'avais dit le 30 novembre quand je suis venu pour la première fois. »

M. le maire :

« Oui on verra. Très bien. Merci monsieur »

M. Vagneux :

« Non mais c'est comme ELGEA Habitat. Vous pouviez facilement ne pas en arriver là. Et tout ça parce que vous avez voulu passer sur une seule délibération un acte de déclassement et un acte de cession qui doivent faire l'objet de deux »

M. le maire :

« C'est un autre débat ça monsieur Vagneux. »

M. Vagneux :

« Oui mais ça dit la même chose et ça va augmenter les 150 000 euros. »

M. le maire :

« Monsieur Senicourt. Ah oui pardon, excusez-moi. Amendement. Oui, oui, excusez-moi. En plus je l'ai ressorti. »

M. Senicourt :

« Si malheureusement vous vous entêtez dans cette DSP il faut au moins qu'on puisse suivre la DSP en toute transparence et donc c'est pour ça que nous souhaitons ajouter à la fin de l'article 35 de la convention :
« Le rapport d'activité annuel devra inclure un rapport d'analyse comptable et financier explicatif de la gestion de l'exercice et de ses principales évolutions, validé des commissaires aux comptes du concessionnaire ».

M. le maire :

« Très bien sauf qu'on ne peut pas s'engager pour le futur prestataire. Mais comme je vous l'ai dit on sera extrêmement vigilant. »

M. Vagneux :

« Je réagis juste sur l'amendement pardon de Jacques Senicourt. »

M. le maire :

« Puisque vous allez attaquer, pourquoi ? »

M. Vagneux :

« Non mais c'est dans la loi. Les contrats, pardon, les rapports d'exploitation doivent être communiqués au plus tard le 1^{er} juin. Là on a vu avec SODEXO et la Maison Bleue que de toute façon ils nous ont été remis fin décembre. »

M. le maire :

« C'est pas ça l'amendement. »

M. Vagneux :

« Bah si, c'est pour avoir ces rapports. Parce que ces détails devraient figurer dans les rapports. C'est des articles règlementaires, vous ne prenez que l'article législatif et vous n'en faites rien. »

M. Guillaumot :

« Excusez-moi il est tard. Je n'ai pas bien compris mais dans ce que vous venez de dire, vous dites par rapport à l'amendement qui est proposé, je ne sais pas si »

M. le maire :

« Le commissaire aux comptes, oui, c'est une gestion d'entreprise. »

M. Guillaumot :

« Mais si c'est dans le cahier des charges, il n'y a pas de possibilité pour s'en... c'est juste une volonté que vous allez mettre à un moment donné. »

M. le maire :

« Oui mais je ne connais pas l'impact que ça peut avoir. Mais par contre on sera, comme je vous l'ai dit, extrêmement vigilant. »

M. Guillaumot :

« Lydia Bernet me le disait tout à l'heure, on est quand même dans une situation qui pourrait se rapprocher de la gestion des EHPAD et tout le monde a découvert avec effroi ce qui s'y passait. On a tout intérêt même si vous persistez dans ce modèle économique que moi je ne comprends pas, où on donne à une entreprise les moyens de gagner de l'argent sur ce que la collectivité est en capacité et réalise déjà. Et là où ça permettrait en plus à la collectivité de faire des économies d'échelle. »

M. le maire :

« Pardon mais on va revoir tout le débat sur le 012 dont on parlait. Vous nous dites qu'il faut limiter les charges du 012 et vous nous dites que finalement il faut réembaucher avec les difficultés d'embauche que nous connaissons. Je ne comprends pas très bien la logique mais par contre je comprends la logique de votre amendement et comme je vous le dis, on sera vigilant. Par contre je ne vois pas l'impact et l'obligation possible, même si c'est dans le cahier des charges, je ne sais pas si c'est possible de le faire. Mais comme je vous le dis, on sera vigilant. Et là pour le coup, cette DSP aura un nom. Les DSP précédentes c'était pas forcément de mon fait. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. le maire :

« Aussi. On passe à la suite, merci monsieur Senicourt, madame Kadri. »

Amendement présenté par le groupe « Bien Vivre à Savigny, Ecologique et Solidaire »

A la fin de l'article 35 ajouter :

Le rapport d'activité annuel devra inclure un rapport d'analyse comptable et financier explicatif de la gestion de l'exercice et de ses principales évolutions, validé par les commissaires aux comptes du concessionnaire.

Par 6 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 4

Pour : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL,

Abstentions : Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ

REJETTE l'amendement

A la majorité par 29 voix Pour et 9 voix Contre, Abstention 0

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Aude HERNANDEZ

Contre : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal

DECIDE le principe du lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public sur la gestion et l'exploitation d'un établissement d'accueil du jeune enfant sur la base du rapport de présentation et du contrat annexés à la présente délibération.

AUTORISE le maire à publier les éléments de la délégation de service public

JEUNESSE

- **15/336 – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION POUR LA STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE**

Rapporteur : Mme FERREIRA

Préambule :

L'information jeunesse est une mission de service public, définie et garantie par l'État. Le ministère chargé de la jeunesse labellise les structures qui constituent le réseau Information Jeunesse et soutient leur développement, avec le concours des collectivités territoriales.

La Structure Information Jeunesse est un lieu ressource pour tous les jeunes en quête d'informations dans les secteurs de l'enseignement, de l'emploi, de la formation, de la santé, du logement ainsi que des loisirs. Il a été créé en 2019 et a bénéficié d'une première labellisation le 15 octobre 2020 pour une durée de trois ans. Depuis le 1^{er} septembre 2022, la durée de labellisation est passée à 6 ans, sous réserve de la réalisation d'un bilan intermédiaire à 3 ans.

L'équipement compte une responsable de structure qui a vocation à accompagner les jeunes dans la définition et la réalisation de leurs projets scolaires, professionnels et personnels, en les accompagnant et les informant sur tous les sujets qui les préoccupent ou les concernant dans leur vie quotidienne et l'exercice de leurs droits.

Au cours de l'année 2023, ce sont plus de 2100 jeunes (13 à 30 ans) qui ont pu bénéficier des actions individuelles ou collectives menées sur la commune. 40 jeunes ont notamment bénéficié des aides coups de pouce de la municipalité ;

- 10 jeunes ont été accompagnés dans leur formation grâce à l'aide BAFA ;
- 10 jeunes ont été aidés pour passer le permis de conduire ;
- 20 jeunes ont pu réaliser des projets qui leur importaient.

Des ateliers ont été mis en place ainsi que des événements culturels et sportifs, des aides à la rédaction de CV, des actions de prévention concernant le harcèlement, la sexualité, les addictions.

Une présence non négligeable au sein des quartiers de Grand-Vaux et des Près-Saint-Martin a permis aux jeunes de s'informer et de monter des projets en cohérence avec leurs préoccupations.

Au regard des avantages de l'obtention du label Structure Information Jeunesse et considérant que les actions menées par la commune répondent aux critères définis par l'Etat permettant d'obtenir une labellisation, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le maire à déposer un dossier de demande de labellisation de la Structure Information Jeunesse et de l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

Interventions :

Mme Ferreira :

« La structure information jeunesse a été créée en 2019 et bénéficiait de la première labellisation le 15 octobre 2020 pour une durée de 3 ans. Depuis le 1^{er} septembre 2022, la durée de labellisation est passée à 6 ans, sous réserve de la réalisation d'un bilan intermédiaire de 3 ans. Au cours de l'année 2023, ce sont plus de 2 100 jeunes qui ont bénéficié d'une action individuelle ou collective menée sur la Commune. 40 jeunes ont notamment bénéficié des aides de coup de pouce de la municipalité. 10 jeunes ont bénéficié de l'aide au BAFA, 10 jeunes ont bénéficié de l'aide au permis et 20 jeunes ont pu réaliser leur projet qui leur importait. Des ateliers ont été mis en place ainsi que des événements culturels et sportifs. Des aides à la rédaction des CV, des actions de prévention, concernant le harcèlement, la sexualité et les addictions. Une présence, et non négligeable, au sein des quartiers de Grand-Vaux et des Près Saint Martin, ont permis aux jeunes de s'informer et de monter des projets en cohérence avec leurs préoccupations. Il est proposé aux

membres du conseil municipal, d'autoriser le maire à déposer un dossier de demande de labellisation à la structure information jeunesse, et de l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant. »

M. le maire :

« Et vous avez le document beaucoup plus complet en annexe. »

M. Kouama :

« Chers collègues. Avant de commencer, j'ouvre une petite parenthèse et j'aimerais adresser un message au service et à son directeur général. Les notes de synthèses doivent être lues et relues afin qu'il n'y ait pas de manquements ou d'erreurs manifestes comme, hélas, c'est souvent le cas. Je vais moi aussi faire un peu de droit. La jurisprudence reprenant les obligations imposées par le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 2121-12 et L. 2121-13, conduit schématiquement à vérifier deux points. Un, les conseillers municipaux ont-ils pu consulter les pièces et documents nécessaires à leur information ? Deux, l'information fournie a-t-elle été suffisante, n'a-t-elle pas induit en erreur les élus ? En ce qui nous concerne c'était plutôt une information qui nous a induits en erreur en tant qu'élus que nous sommes. Monsieur le DSG, vous êtes le responsable de cette administration. Nous vous demandons d'être plus rigoureux dans la production des notes de synthèse. Merci et parenthèse fermée. Le point information jeunesse est créé en 2019 sous la mandature d'Éric Mehlhorn. La genèse de cette création remonte en 2017 lors d'une réunion qui s'était tenue en salle Marsaudon en présence du premier cité, d'un groupe de jeunes des Prés-Saint-Martin, du médiateur de la ville, pour ne pas le nommer Idrissa N'diaye et de moi-même en qualité de responsable associatif. Durant cette réunion, j'ai soumis l'idée de la création d'un PIJ sur Savigny avec comme objectif la création future d'un service jeunesse. Cette idée a bien été entendue et retenue par l'ancienne équipe municipale et j'ai tenu à féliciter la Ville de la mise en place d'une de nos propositions. La suite on la connaît. J'avais hérité de la délégation de la jeunesse avec pour mission la création d'un service jeunesse, la création du conseil de la jeunesse et surtout la première labellisation du PIJ qui est arrivée assez rapidement. Il a fallu intégrer l'ex futur centre de santé avec une politique jeunesse santé sur les différents risques. Je suis d'ailleurs étonné que le centre de santé soit encore mentionné dans le nouveau rapport de labellisation, ça sent le copier/coller. »

M. le maire :

« Le pôle santé, c'est un service c'est pas »

M. Kouama :

« Pôle santé oui excusez-moi. Vous avez raison de me rectifier, merci. C'est pour moi l'occasion de rendre hommage au travail entrepris par Jimmy Jocsan, ancien responsable du PIJ dans la rédaction de la labellisation, travail qui sert encore visiblement. J'avais très tôt insisté pour que le PIJ ait une présence physique sur le terrain et une présence non négligeable dans les quartiers et aussi sur la synergie entre les centres sociaux, Alliance Prévention, le médiateur de la ville, la MJC, le conservatoire, les lycées et collèges. Le PIJ a aussi le rôle d'accompagner les jeunes associations dans leurs développements et projets et non de tirer la couverture comme ça a été le cas pour l'organisation du tournoi de foot en salle fait par l'association Cœur de Savigny présidée par Mahmoud El Meshad. Dans la note de synthèse, il est écrit qu'au cours de l'année 2023, ce sont plus de 2 100 jeunes de 13 à 30 ans qui ont bénéficié à titre individuel ou collectif. Or, nous avons un chiffre de 40 jeunes sur 2 100 jeunes qui ont bénéficié d'une action directe du PIJ. D'où provient alors le chiffre des 2 060 ? Bien sûr nous allons voter pour. »

M. le maire :

« Alors c'est l'association Atout cœur. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. le maire :

« Cœur de Savigny je crois. C'est parce qu'on était encore sur le débat du cœur de ville. C'est Atout cœur et je ne suis pas sûr qu'il y ait eu de couverture tirée d'un côté plus que de l'autre. »

Mme Ferreira :

« En fait c'est Atout cœur qui a porté le projet et la ville a aidé. Mais ce n'est pas la Ville qui a porté le projet, c'est vraiment Atout cœur. »

M. Kouama :

« Je sais très bien, j'ai bien suivi. Mais en fait mon propos si vous voulez c'était qu'à un moment donné on a l'impression qu'à chaque fois qu'il y a une association qui essaie de se greffer justement au niveau du PIJ pour organiser les choses, on a tout de suite l'impression que c'est le PIJ qui organise et non l'association. L'association n'est pas assez mise en avant, c'est tout. »

M. le maire :

« On est surtout dans des partenariats. »

M. Vagneux :

« Oui j'ai plusieurs remarques. Tout d'abord, je trouve assez savoureux de lire, puisque maintenant c'est mis par écrit dans votre courrier à ma demande d'information, concernant les jurys donc c'est tout ce qui était, tout ce qu'on a voté ensemble pour permettre la bourse au permis, pour permettre la bourse au BAFA, pour permettre le chantier jeune. Et donc on avait voté ensemble qu'il y avait 5 personnes dans le jury dont un membre de l'opposition. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Vagneux :

« Bah si. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. le maire :

« On poursuit ? Très bien poursuivez. »

M. Vagneux :

« Oui parce que c'était pas ce qu'il y avait dedans. Ok voilà. En tout cas c'est marqué, c'est écrit. Alors je trouve étonnant par rapport à ce que vous me disiez tout à l'heure que vous n'avez pas anonymisé notamment les données personnelles de madame Rondou mais enfin bon voilà. »

M. le maire :

« Alors là il faut anonymiser, vous voyez, on a l'exemple même. »

M. Vagneux :

« Oui je soulève votre propre contradiction. Voilà de la même manière que vous m'avez communiqué des documents en me disant qu'ils n'ont aucun rapport avec la délibération, même si je vous l'ai demandé, en me disant que là vous me les communiquiez et qu'à l'inverse vous avez refusé des documents qui avaient des liens avec la délibération. En fait c'est vous qui manquez de cohérence. Moi je ne fais qu'appuyer sur vos contradictions. »

M. le maire :

« Monsieur Vagneux on va avancer vu l'heure. »

M. Vagneux :

« Donc sur le rapport, le dossier de labellisation. Tout d'abord, je dirais un petit peu comme le rapport d'orientations budgétaires de monsieur Darmon, mais les 11 premières pages sont parfaitement inutiles et n'apportent rien. Peut-être que du coup elles disparaîtront du prochain rapport. En page 17, nous avons une enquête dont je conteste que vous nous ayez fourni la méthodologie, enquête qui dit que 97 % des jeunes qui fréquentent, enfin qui ont répondu en tout cas à l'enquête, trouvent qu'il n'y absolument aucun besoin de nouvel équipement sportif ou culturel sur Savigny. Je trouve ça assez savoureux, par rapport au projet de cinéma où finalement on se demande bien à quoi il va servir, puisque par rapport aux jeunes, alors même s'ils n'étaient que 87 qui ont fréquenté le PIJ et qui ont répondu à l'enquête, eh bien, ils ont dit qu'ils n'avaient besoin de rien parce que Savigny c'était super. Je ne partage pas leur avis, et je ne partage pas non plus l'avis qu'il faille un centre culturel, ou un cinéma à 15 millions hors taxes. Alors ensuite, le pôle santé, il faut attendre effectivement, j'aurais pu avoir la même confusion que Patrice Kouama, il m'a fallu attendre d'avoir votre réponse, qui d'ailleurs peut-être figurait sinon dans les procès-verbaux, mais comme on ne les a pas. Ce pôle santé donc, je vous demandais qu'est-ce qu'il fait, à quoi il sert, vous me dites laconiquement, il est rattaché au CCAS. C'est très bien, ça ne répond pas à ma question, donc ça m'intéresserait de voir un petit peu qui est ce pôle santé ? Qu'est-ce qu'il fait ? Alors justement s'il est rattaché au CCAS, comment est-ce qu'il peut être aussi rattaché au PIJ ? Il y a un truc que je ne comprends pas. C'est pareil par rapport à la convention territoriale globale. On a pas mal d'informations finalement sur le PEDT, le projet éducatif commun, je ne suis pas certain de bien comprendre, est-ce que le projet éducatif commun est la même chose que le PEDT ? Est-ce que le projet éducatif commun est une composante du PEDT ? Comme de toute façon on n'a pas d'information. Donc j'apprends dans le courrier qu'il sera approuvé, ce PEDT, au moment du conseil municipal du 24 mars 2024. Je pense que je ferai encore un recours parce que la procédure me semble pas du tout avoir été respectée. Ce qui serait intéressant parce que vous vantez des chiffres, sur l'année 2023, qu'on sache un peu comment fonctionnait le PIJ avant 2023, puisque Patrice Kouama a rappelé son historique depuis 2019, et donc on voit un petit peu qu'est-ce qu'il y avait en 2022, notamment, où par exemple en 2019, ça, ce sont des questions que j'ai posées en

commission, je ne sais pas si les réponses ont été apportées, mais je trouve cela un peu dommage. Je relève que vous aviez parlé d'émeutes, ça m'a un petit peu surpris. Je ne comprends toujours pas pourquoi le PIJ crée un certain nombre de fiches pratiques, ou fiches techniques, alors que ces fiches existent sur un certain nombre de supports qui sont financés par l'Etat, donc je ne comprends pas bien. Les groupes de parole, on peut apprécier, d'ailleurs sur les photos en plus il n'y a que les élus de la majorité. Les groupes de parole, donc, on voit qu'un certain nombre d'élus de la majorité, ou le cabinet du maire de Savigny parle avec les « jeunes ». Je ne sais pas ce qu'il y a derrière ce vocable un petit peu sauvage. Donc, il y a des groupes de paroles qui existent auxquels les élus des oppositions ne sont pas invités. Vraisemblablement parce qu'ils ne servent à rien. Page 30, je trouve dommage qu'on n'inclut pas dans la découverte des métiers de la fonction publique, le service public de la justice, ça pourrait être intéressant, enrichissant. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. Vagneux :

« Oui mais parce que je n'ai pas de réponse madame, et parce que je n'ai pas les procès-verbaux, donc effectivement, je fais un certain nombre de remarques. »

M. le maire :

« Alors encore une fois, vous pouvez vous en prendre qu'à vous-même, monsieur Vagneux. Si c'est pour faire du page par page, je vais encore devoir vous couper la parole. »

M. Vagneux :

« Non, il suffit de ne pas envoyer les documents cinq jours avant. Vous devriez mieux vous organiser... »

M. le maire :

« Bon, très bien. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. le maire :

« Oui madame Kadri on va avancer, mais si vous voulez venir présider à ma place, il n'y a aucun souci, peut-être que vous savez mieux faire. Mais une question qui est tout à fait justifiée, j'aimerais bien pouvoir avancer, mais le problème, voilà. Très rapidement monsieur Vagneux. »

M. Vagneux :

« Très rapidement, moi aussi je travaille, je plaide à 9h. Alors, sur les évaluations, c'est formidable, tout est positif, je ne comprends pas comment ces évaluations sont réalisées, parce que finalement le seul point négatif c'est qu'il n'y avait pas assez d'affiches, je trouve que ce n'est pas objectif. Il manque des annexes que vous auriez pu nous communiquer, et dernière chose j'avais demandé, j'aurais aimé avoir un témoignage personnel de madame Rondou sur ce qu'elle vit et ce qu'elle veut, ce qu'elle attend. Je trouve dommage que vous n'ayez pas fait ce travail, et que donc, soit une fiche de poste, une fiche de labellisation qui soit visiblement rédigée sans forcément que l'agent y mette du sien, du personnel. »

M. le maire :

« Très bien, content que vous pratiquiez illégalement une profession, si vous plaidez. »

M. Vagneux :

« Redénoncez-moi, vous m'avez dénoncé au conseil national des barreaux, il vous a rejeté votre plainte. »

M. le maire :

« Alors ce n'est pas moi qui vous ai dénoncé. »

M. Vagneux :

« C'est votre avocat, j'ai eu le courrier. »

M. le maire :

« Pas que mon avocat, mais plutôt, beaucoup de vos futurs, ou pas, confrères. »

M. Vagneux :

« Et ils ont perdu. »

M. le maire :

« Très bien, merci. »

A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Éric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ

Abstention : Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal

AUTORISE le maire à solliciter une labellisation pour la Structure d'Information Jeunesse de la commune de Savigny-sur-Orge, auprès du SDJES et du CIDJ pour 6 ans à compter de 2024.

AUTORISE le maire à déposer un dossier de demande de labellisation et à signer tout document y afférent.

DONNE pouvoir au maire pour exécuter la présente délibération.

ENFANCE – VIE SCOLAIRE

– 16/337 – MODIFICATION DU REGLEMENT DES TEMPS AUTOUR DE L'ECOLE

Rapporteur : Mme Viezzi

Préambule :

Pour l'année scolaire 2023/2024, à Savigny-sur-Orge, sont scolarisés plus de 4000 enfants de 3 à 11 ans dans 17 écoles. Ces enfants sont accueillis sur des temps périscolaires ou extrascolaires le matin, le midi, le soir, ainsi que le mercredi et les vacances scolaires.

Dans le cadre de l'évolution des pratiques des accueils, afin notamment d'adapter les modalités de réservation, de faciliter l'organisation des accueils et de mieux gérer les commandes, il est nécessaire de mettre à jour le règlement de fonctionnement des temps autour de l'école.

Les modifications apportées sont les suivantes :

- Modification du titre du règlement (page 1)
- Suppression de la liste différents accueils de loisirs ouverts les mercredis (page 8),
- Ajout d'une règle lorsque l'enfant est inscrit en journée mais que le parent ne souhaite l'inscrire qu'en demi-journée (page 8)
- Suppression du tableau des taux d'encadrement des différents temps d'accueils (page 9)
- Ajout d'une règle de non pénalité financière en cas de demande de dérogation acceptée par la Ville (page 10)
- Modification des délais de dé réservation des activités en semaine scolaire (page 10)
- Modification des délais de réservation et dé-réservations des activités pour les vacances scolaires (page 10)
- Ajout d'une liste de pièces pouvant permettre de justifier de l'identité des personnes autorisées à venir chercher un enfant au sein des accueils (page 13)
- Ajout d'un paragraphe sur les règles de comportement des parents (page 15)
- Ajout d'un paragraphe en cas de grève (page 15)
- Ajout d'un paragraphe en cas d'absence d'un enseignant (page 15)
- Ajout d'un paragraphe concernant la protection des données (page 16)

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le règlement réactualisé.

Interventions :

M. Vagneux :

« J'aurai 8 amendements. Pouvez-vous me confirmer, par rapport à la commission, s'il vous plait, ce qu'il en est des photocopies des pièces d'identité ou des photos sur téléphone ? »

Mme Viezzi :

« Alors monsieur, à la marge, elles sont acceptées. Ce qui est demandé c'est une pièce d'identité comme c'est indiqué. Maintenant si quelqu'un se présente... On ne va pas l'écrire noir sur blanc, parce que sinon on va avoir nécessairement des dérives. »

M. Vagneux :

« Je présente très rapidement les 8 amendements. Page 6, je vous propose de supprimer l'obligation de détermination... »

M. le maire :

« Attendez monsieur Vagneux, je ne vous ai pas donné la parole, mais madame Kadri vous vouliez intervenir ? »

Mme Kadri :

« Il a été dit qu'il y avait 4 000 enfants dans 17 écoles, si on fait grossièrement le calcul cela donne une moyenne de 29 et quelques, ce qui ne correspond pas. »

M. le maire :

« Attendez, comment est-ce que vous êtes en train de faire votre moyenne ? Parce que, si vous faites diviser par le nombre d'écoles, les écoles ne sont pas de tailles équivalentes. »

Mme Kadri :

« Attendez, laissez-moi développer s'il vous plaît. Ce n'est pas grave si c'est pas le sujet, je l'ai écrit, j'ai envie de dire ça. »

M. le maire :

« Juste après avoir dit que vous vouliez avancer. »

Mme Kadri :

« Non, je ne vais rien dire. »

M. Vagneux :

« En page 6, je vous propose de supprimer : l'obligation de la détermination à l'année du choix des repas, en vous rappelant que cette obligation n'est pas conventionnelle et qu'elle n'accompagne pas les enfants qui voudraient se mettre à manger du porc ou arrêter de manger du porc. En page 6, je vous propose de supprimer : il est fortement recommandé de ne pas laisser l'enfant déjeuner à la cantine quand il est prévu un plat unique, et cette recommandation ne repose sur aucune base factuelle étayée. En page 10, je vous propose d'assouplir les dates limites de réservation pour les petites vacances scolaires et les grandes vacances scolaires, et je vous propose de les réduire de 21 à 14 jours. En page 10, je vous propose d'assouplir la date limite d'annulation de réservation de 10 jours à 5 jours. En page 11, je vous propose que les délais pour fournir les justificatifs des absences médicales et des retards dûs aux transports en commun soient assouplis de 3 à 5 jours. J'ai bien compris que ce serait non pour tout. Je vous dis qu'on n'a pas de navigo. »

M. le maire :

« Donc du coup si vous avez compris, vous présentez vos amendements ou pas ? »

M. Vagneux :

« Je continue, vous les rejetterez, mais ça s'appelle la démocratie. »

M. le maire :

« Allez-y pour vos amendements. »

M. Vagneux :

« Ne vous énervez pas monsieur. »

M. le maire :

« Alors là, comme vous voyez, je suis tout à fait calme monsieur Vagneux. »

M. Vagneux :

« Et ça me fait bien rire. En page 11, je vous propose que la facturation supplémentaire de dépassement honoraire soit ramenée à 10 euros par demi-heure de retard entamée au lieu de 20. En page 16, je vous propose de préciser la nature des données collectées par la commune, et notamment, numéro de téléphone, adresse courriel, et alors là pour le coup c'est pour respecter le RGPD. Dernier amendement, en page 16, je

vous propose de supprimer : passé ce délai les données seront archivées par le service des archives communales selon la législation en vigueur, et je précise dans mon amendement, que le site <https://www.cnil.fr/fr/passer-l'action/les-durees-de-conservation-des-donnees> dit que ces données-là, en l'occurrence, peuvent, et même doivent, être supprimées, vous avez l'obligation de les conserver un certain temps, la moyenne, la pratique c'est un an, et après vous pouvez, voire même vous devez, les détruire. Je ne comprends pas pourquoi est-ce que vous voulez archiver les données, les numéros de téléphone et les adresses courriels des Saviniens alors que c'est justement le contraire que dit le RGPD. »

M. le maire :

« Très bien, même mon micro ne voulait plus fonctionner. »

Amendement présenté par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

En page 6, il est supprimé l'obligation de la détermination à l'année du choix des repas

Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Éric HUIBAN, Léocadie PAUL,

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ

REJETTE l'amendement

Amendement présenté par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

En page 6, il est supprimé :

Il est fortement recommandé de ne pas laisser l'enfant déjeuner à la cantine quand il est prévu un plat unique.

Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Éric HUIBAN, Léocadie PAUL,

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ

REJETTE l'amendement

Amendement présenté par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

En page 10, il est assoupli les dates limites de réservation pour les petites vacances scolaires et les grandes vacances scolaires de 21 à 14 jours.

Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Éric HUIBAN, Léocadie PAUL,

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ

REJETTE l'amendement

Amendement présenté par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

En page 10, il est assoupli la date limite d'annulation de réservation de 10 jours à 5 jours.

Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Éric HUIBAN, Léocadie PAUL,

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ

REJETTE l'amendement

Amendement présenté par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

En page 11, les délais pour fournir les justificatifs des absences médicales et des retards dus aux transports en commun sont assouplis de trois à cinq jours.

Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Éric HUIBAN, Léocadie PAUL,

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ

REJETTE l'amendement

Amendement présenté par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

En page 11, la facturation supplémentaire de dépassement horaire est ramenée à 10 euros par demi-heure de retard entamée.

Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Éric HUIBAN, Léocadie PAUL,

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ

REJETTE l'amendement

Amendement présenté par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

En page 16, il est précisé la nature des données collectées par la commune (numéro de téléphone, adresse courriel...).

Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Éric HUIBAN, Léocadie PAUL,

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ

REJETTE l'amendement

Amendement présenté par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

En page 16, il est supprimé :

Passé ce délai, les données seront archivées par le service des archives communales selon la législation en vigueur.

Par 1 voix Pour, 28 voix Contre, Abstentions 9

Pour : Olivier VAGNEUX

Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Éric HUIBAN, Léocadie PAUL,

Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ

REJETTE l'amendement

M. le maire :

« On va passer au vote. »

M. Vagneux :

« Sur les tableaux des tarifs. »

M. le maire :

« On va passer au vote. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. le maire :

« Pardon, excusez-moi, si je peux garder la présidence de cette assemblée, on a voté les amendements on allait passer au vote de la délibération. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. le maire :

« Ha bah vous avez oublié, ce n'est pas mon problème. »

A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle

AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Éric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ
Abstention : Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal

APPROUVE le règlement de fonctionnement de temps autour de l'école modifié tel qu'annexé à la présente.

PRECISE que le règlement ainsi modifié entrera en vigueur dès l'obtention du caractère exécutoire de la délibération.

DIT que la délibération n°7/283 du 16 avril 2016 portant approbation sur les temps autour de l'école est modifiée partiellement par la présente délibération.

- **17/338 – VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES DES ECOLES ELEMENTAIRES SAINT EXUPERY, ARISTIDE BRIAND ET LOUISE MICHEL POUR CINQ SEJOURS EN CLASSE DE DECOUVERTE**

Rapporteur : Mme Viezzi

Préambule :

Par délibération du 30 mars 2017, la commune de Savigny-sur-Orge a décidé de soutenir les écoles, via les coopératives scolaires, par l'attribution d'une subvention sur projet afin de permettre la mise en œuvre de classes de découverte et a ainsi créé un fonds « classes de découverte ».

Le 28 mars 2024, le Conseil municipal proposera la reconduction de ce fonds pour l'exercice 2024, lors du vote du budget primitif 2024.

Les coopératives des écoles élémentaires Saint Exupéry, Aristide Briand et Louise Michel ont adressé des demandes de subvention à la commune pour le financement de cinq séjours :

- deux pour l'école Saint Exupéry élémentaire : l'un à Préfailles (44), du 4 au 8 mars 2024, sur le thème de la découverte du milieu marin et l'autre à Saint Maurice sur Moselle (88), du 2 au 5 avril 2024, sur le thème de la découverte de la montagne, pour un montant de 42 375 €.

- un pour l'école Aristide Briand élémentaire : un séjour à Saint Briac Sur Mer (35), du 2 au 5 avril 2024, sur le thème de la découverte du milieu marin, pour un montant de 7 625 €.

- deux pour l'école Louise Michel élémentaire : l'un à Berck (62600), du 18 au 22 mars 2024, sur le thème de la découverte du milieu marin et l'autre à Paris (75013), du 18 au 22 mars 2024, sur le thème des jeux Olympiques Paris 2024, découverte de Paris, pour un montant de 28 125 €.

Au total, 311 élèves dont 3 enfants porteurs de handicap participeront à ces séjours, les subventions allouées par la commune s'élèvent donc à 78 125,00€ soit 250 € par enfant et 375 euros pour un élève porteur de handicap.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, il convient d'établir une convention avec l'association.

Conformément à la délibération n°23/191 du 6 mai 2021 relative au règlement des classes de découverte, un acompte de 70 % sera versé à la coopérative et les 30 % restant le seront suite à la réception du bilan et du nombre réel d'enfants partis.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le versement des subventions aux coopératives scolaires des écoles élémentaires Saint Exupéry, Aristide Briand et Louise Michel d'un montant total de 78 125,00 € et d'autoriser le maire à signer les conventions y afférentes.

Interventions :

Mme Viezzi :

« Donc nous avons trois écoles qui ont fait des demandes de subventions pour faire partir au total 5 classes. Ça correspond à 311 élèves, dont trois enfants porteurs de handicap. Le montant par enfant, la subvention est de 250 € et de 375 € pour les enfants avec handicap, ce qui fait un montant total de 78 125 €. Un acompte de 70 % sera versé à la coopérative et 30 % restant le seront suite à la réception du bilan et du nombre réel d'enfants partis. Nous demandons au Conseil municipal d'approuver le versement des subventions aux coopératives scolaires des écoles élémentaires Saint Exupéry, Aristide Briand et Louise Michel pour ce montant. »

M. Vagneux :

« Tout en rappelant que, comme l'année dernière, un conseil municipal, une collectivité territoriale, n'a pas le droit de voter des subventions aux associations tant que le budget primitif n'a pas été adopté. Est-ce que je peux quand même poser ma question sur les tarifs ? »

M. Kouama :

« Chers Collègues, comme en commission, j'avais émis une petite observation sur la prise en charge des enfants portant un handicap. En début de premier mandat, le locataire de l'Elysée s'était engagé à la lutte contre la non prise en charge des enfants portant un handicap en milieu scolaire. Depuis, les familles attendent toujours et ce n'est pas la ministre de l'éducation qui changera la donne. Nous avons dans notre ville des parents qui ont un enfant porteur de handicap et qui trouvent, excusez-moi de l'expression, mais toutes les galères du monde pour scolariser leur enfant, parfois à des dizaines de kilomètres de Savigny. Nous devons faire beaucoup plus dans l'inclusion au sein des écoles de la commune et c'est tout. »

M. le maire :

« Très bien, mais je ne vois pas trop le rapport avec la délibération. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. le maire :

« Mais je n'ai pas dit le contraire madame Kadri, je dis juste que je ne vois pas le rapport avec la délibération. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. le maire :

« On passe au vote s'il vous plait. On va tous se mettre au yoga avant les conseils municipaux. Les discussions comme ça croisées, rien n'est au PV. »

Propos inaudibles (micro éteint)

Mme Kadri :

« C'est irrespectueux mais vous êtes en train de le montrer du doigt, ce n'est pas mieux. »

M. le maire :

« Madame Kadri, s'il vous plait. »

Mme Kadri :

« Attendez, moi j'aimerais bien dire pourquoi j'ai dit ça à madame Vierzi. »

M. le maire :

« Allez-y, Viezzi. »

Mme Kadri :

« Pardon. Quand je me suis exprimée, vous avez dit que ça n'avait rien à voir, donc moi j'ai juste envie de vous dire que le monopole, il n'y a pas de monopole de l'école, il n'y a pas de monopole du handicap. Si nous en tant qu'opposants, nous avons envie de nous exprimer, nous nous exprimerons. Voilà. »

M. le maire :

« Sandrine, si tu veux que ça soit inscrit au PV, tu allumes le micro et tu demandes la parole. On peut passer au vote, comme ça on termine par les questions orales, qui sont aussi l'occasion de s'exprimer madame Kadri. »

A la majorité par 37 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 0

Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Dominique LABORIALLE, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ
Contre : Olivier VAGNEUX

Le Conseil municipal

APPROUVE le versement des subventions aux coopératives scolaires :

- de l'école élémentaire Saint Exupéry pour le financement de deux séjours : l'un à Préfailles (44), du 4 au 8 mars 2024, sur le thème de la découverte du milieu marin l'autre à Saint Maurice sur Moselle (88), du 2 au 5 avril 2024, sur le thème de la découverte de la montagne, pour 169 élèves dont 1 enfant porteur de handicap, pour un montant de 42 375 €
- de l'école élémentaire Aristide Briand pour le financement d'un séjour à Saint Briac Sur Mer (35), du 2 au 5 avril 2024, sur le thème de la découverte du milieu marin, pour 30 élèves dont 1 enfant porteur de handicap, pour un montant de 7 625 €
- de l'école élémentaire Louise Michel pour le financement de deux séjours : l'un à Berck (62600), du 18 au 22 mars 2024, sur le thème de la découverte du milieu marin et l'autre à Paris (75013), du 18 au 22 mars 2024, sur le thème des jeux Olympiques Paris 2024, découverte de Paris, pour 112 élèves dont 1 enfant porteur de handicap, pour un montant de 28 125 €.

APPROUVE les conventions avec les associations « Coopérative scolaire de l'école élémentaire Saint Exupéry », « Coopérative scolaire de l'école élémentaire Aristide Briand » et « Coopérative scolaire de l'école élémentaire Louise Michel »

AUTORISE le maire à signer les conventions à conclure avec les associations « Coopérative scolaire de l'école élémentaire Saint Exupéry », « Coopérative scolaire de l'école élémentaire Aristide Briand » et « Coopérative scolaire de l'école élémentaire Louise Michel », pour le versement des subventions.

PRECISE que le montant total des subventions s'élève à 78 125,00 €.

SOULIGNE que, comme indiqué dans le règlement du fonds « classe de découverte », les éventuelles sommes non utilisées devront faire l'objet d'une restitution.

DIT que la dépense en résultant sera imputée à la nature 6574 du budget concerné.

QUESTIONS ORALES

Le maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu des questions orales.

Monsieur Defrémont procède à la lecture de sa question orale relative à la crise des transports collectifs :

« Monsieur le Maire,

Nous alertons depuis des années sur les difficultés des saviniennes et des saviniens qui voient leurs conditions de transport se dégrader.

Dès 2009 la municipalité, le département de l'Essonne et la région Ile-de-France étaient interpellés par les associations locales et par les oppositions municipales sur le sujet du Tram Train T12 : dès sa conception, le projet défavorisait notre commune en allongeant le temps de trajet en direction de Versailles, et en ne prévoyant aucune station sur la commune pourtant la plus peuplée du secteur.

De plus longue date encore, nous vous alertons sans résultat sur la dégradation de la desserte de Savigny-sur-Orge au sein des missions de la ligne C du RER, de plus en plus saturée par le développement économique des territoires à proximité immédiate de Paris.

Que dire encore des transports de rabattement vers la gare de Savigny-sur-Orge, dont nos concitoyens manquent cruellement, la fréquence des lignes de bus ne suivant pas le développement des besoins ?

Pourtant nous avons eu la surprise de voir apparaître une pétition, lancée par deux élus.

Le premier, Robin Reda, Député de la majorité depuis près de 10 ans, comptable de la politique de transport du gouvernement, et Conseiller régional de la majorité à la région Ile-de-France, laquelle est directement responsable des désordres que nous connaissons aujourd'hui.

Le second, vous-même, Monsieur Teillet, membre de plusieurs majorités municipales successives avant de devenir Maire de la commune, et qui à ce titre devrait défendre nos intérêts au sein d'IDFM, membre de la majorité départementale et qui pourrait à ce titre défendre les intérêts de la commune pour une meilleure desserte du T12.

La question posée est la suivante :

Est-il concevable de porter une pétition contre les mesures que l'on a soi-même portées, contre l'inaction dont on est soi-même responsable, et au final peut-on à ce point se moquer de nos concitoyens ? »

Monsieur le maire apporte la réponse suivante :

« Monsieur le Conseiller municipal,

La restructuration des réseaux de bus est systématiquement étudiée par Ile-de-France Mobilités (IDFM) dans le cadre des nouveaux projets.

En l'occurrence, pour le T12, cette étude a eu lieu tout au long de l'année 2021 et les villes et intercommunalités ont été sollicitées sur leurs besoins. Au cours de la restitution du diagnostic du 14 décembre 2021, les avis ont été repris mais la commune de Savigny n'avait pas donné d'avis ce qui est regrettable. Personne n'a jugé bon de représenter la commune lorsque vous étiez Maire, c'est donc un peu fort de nous reprocher vos propres turpitudes !

Au vu de ce diagnostic final, la ville a communiqué des demandes complémentaires par un courrier à IDFM le 27 janvier 2022 sollicitant :

- L'amélioration et simplification des lignes DM21 A et B
- Le prolongement de la ligne 492 jusqu'au PEM de Juvisy-sur-Orge
- La prise en compte avec l'arrivée du T12 de la suppression de la desserte RER C en direction de Massy (dégradation réelle de l'offre sur Savigny)
- L'optimisation de la ligne 385.

Certaines de ces demandes ont été reprises dans le document final des préconisations qui sont mises en œuvre et la Ville ne cesse de poursuivre ses efforts auprès d'IDFM sur les autres points notamment le prolongement de la ligne 492 jusqu' à la gare de Juvisy :

- DM21 A et B : maintien d'une double ligne pour assurer la desserte de Viry-Châtillon et renfort des offres aux heures de pointe (7 min/15 min) et aux heures creuses (30 min)
- DM 22 : renfort de l'offre (toutes les 15 minutes)
- 385 : terminus systématique des 64 allers-retours par jour au niveau de PEM T12 à Epinay-sur-Orge
- 492 : prolongement de la ligne en gare de Chilly-Mazarin

Concernant le RER C, il est assez surprenant que vous ne partagiez pas la mobilisation transpartisane que nous avons engagée. En effet, c'est collectivement que nous pourrions améliorer la desserte de la commune et réduire les dysfonctionnements inadmissibles que subissent quotidiennement les usagers Saviniens.

Quand cela ne va pas, il est essentiel de le dire et peu importe que nous connaissions un peu mieux la Présidente de la Région que vous.

Cette « proximité » n'est ni un compromis ni une compromission. Lorsqu'il s'agit d'améliorer le quotidien des habitants, nous nous battons, avec toute l'équipe municipale, pour faire changer les choses.

L'ouverture d'esprit, voilà peut-être ce qui vous manque pour que nous puissions agir ensemble et permettre de trouver des solutions pérennes aux dysfonctionnements que connaît la ligne C depuis la mise en service du T12.

Aussi soyez assurés de la vigilance et de l'attention particulière de la ville concernant l'ensemble des problématiques de mobilités. »

Madame Kadri procède à la lecture de sa question orale relative à la sécurité aux abords des lycées et de la Gare :

« Monsieur le Maire,

De nombreux parents d'adolescents sont inquiets à Savigny. Les agressions sur les jeunes sont devenues une banalité. Aux abords des lycées Monge et Corot, aux abords de la gare, des jeunes s'installent et peuvent repérer leurs victimes en toute impunité.

Qu'attendez-vous pour sécuriser ces endroits, en coordonnant les interventions de la police municipale avec celles de la police nationale ?

Qu'attendez-vous pour exiger le renforcement de la présence de la police nationale sur ce périmètre particulièrement sensible ?

Qu'attendez-vous pour répondre aux demandes des proviseurs qui demandent depuis des années le réaménagement des entrées, la suppression des murets propices au développement de l'insécurité ?

Dans un contexte où l'insécurité dans la commune a progressé de 11,4 % en 2022, comment expliquer un tel manque de mesures réellement efficaces ? »

Monsieur Muller apporte la réponse suivante :

« Madame la Conseillère municipale,

Tout d'abord, les services de police n'attendent pas les faits de délinquance pour prendre à bras le corps les problèmes liés à la sécurité aux abords des établissements scolaires.

La police nationale et la police municipale sont complémentaires dans les actions menées : chaque année, avant la rentrée scolaire, les services de police se concertent et coordonnent leur action afin d'assurer une présence permanente et quotidienne aux abords des collèges et lycées saviniens.

A ce titre, la Ville a signé sa convention de coordination des forces de sécurité le 9 février 2023, après la rédaction d'un diagnostic local de sécurité. Je vous rappelle que cette convention avait été tout simplement jugée non nécessaire par votre équipe, qui avait fait le choix de ne pas en signer une ! Une équipe qui traitait le sujet de la sécurité par le prisme de la « tranquillité publique » !

Des opérations de sécurisation sont menées aux abords des lycées. Régulièrement des patrouilles sont effectuées sur la place Davout, la grande rue, la gare et ses abords aux heures de pointe. Cette présence peut être opérée de façon statique ou dynamique. Toutefois, cette présence reste tributaire de l'actualité du moment ou des interventions urgentes sur le territoire de la commune.

En 2023, sur le secteur de la place Davout et les abords des deux lycées, la police municipale a dressé :

- 66 procès-verbaux pour consommation d'alcool,
- Une dizaine de procès-verbaux pour déversement d'urine sur la voie publique,
- 9 procès-verbaux pour tapage,
- Sans oublier les procès-verbaux pour des entorses aux règles du code de la route et des désordres résultant de comportements incivils.

La police municipale a également procédé à 9 interpellations pour usage ou détention de produits stupéfiants et 1 interpellation pour vol en réunion.

Des sécurisations de la gare quais compris sont effectuées aux heures de fortes affluences.

Concernant la police nationale, depuis le début de l'année, aucune intervention n'a été réalisée pour agression physique ou vol sur la voie publique dans les secteurs susvisés.

Madame Kadri, je tiens à rappeler quelques éléments qui ont certainement nuit à votre compréhension des problématiques :

- *Lorsque des chiffres et des pourcentages sont énoncés, il est d'usage de préciser la source. Ainsi, nous pourrions très certainement parler de la même chose et non divaguer sur des chiffres qui ne sont, à ma connaissance, pas vérifiables.*
- *A ce jour, nous n'avons eu aucune demande des « proviseurs » des lycées de la ville concernant le réaménagement des entrées et la suppression de murets... Vous indiquez « depuis des années », je me demande comment vous avez pris à bras le corps ce sujet lors de vos 15 mois en responsabilités.*
- *Enfin, vous indiquez que, et je cite : « les jeunes s'installent et peuvent repérer leurs victimes en toute impunité ». Quels jeunes ? Quand ? A quel moment ? Je vous rappelle qu'en cas de problème, la Police municipale est joignable directement au numéro de la patrouille au 06.20.66.47.92. Il est impensable que vous ayez pu être le témoin d'un fait de ce type sans avoir informé les services de police ou vous être présentée au poste de police municipale...*

Il est facile d'alerter et de crier au loup, nous prenons très au sérieux tous les signalements et inquiétudes des Saviniens. A ce titre, notre bilan est exemplaire : triplement des effectifs de Police municipale, hausse des moyens mis à disposition de la Police, extension des horaires d'intervention...

Il est facile de donner des leçons mais il est préférable de balayer devant sa porte avant de faire des reproches injustifiés, d'instrumentaliser politiquement un sujet aussi sensible et de colporter des rumeurs non fondées sur la sécurité au sein de la commune. »

Monsieur Jacques Senicourt procède à la lecture de la question orale de Madame Camelot-Gardella relative à la plantation d'arbres :

« Monsieur le Maire,

Dans « Savigny, Le Mag » vous affichez page 15 et page 22 « la plantation de 150 arbres sur tout le territoire savinien en 2023 » complétée par celle « de 160 arbustes et vivaces ».

Notre question est la suivante : Quelle est la répartition de ces plantations par lieux et les montants correspondants ?

D'avance, nous vous remercions.

Veuillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de nos meilleures salutations républicaines. »

Madame Chevalier apporte la réponse suivante :

« Madame la Conseillère municipale,

Vous m'interrogez sur la plantation d'arbres sur le territoire communal. La Ville s'est engagée dans une campagne de végétalisation afin d'améliorer le cadre de vie des saviniens et d'agir, à son niveau, à la préservation de notre environnement.

La Ville a missionné la société CHADEL pour la plantation d'arbres sur différents sites de la commune pour un coût de 50 000 euros subventionné à 50 % par la Métropole du Grand Paris.

Ces arbres ont été plantés dans les sites suivants (liste non exhaustive) :

- Parc SERON : revégétalisation du sous-bois avec la plantation de + de 100 baliveaux et d'arbres
- Cimetière et parc Champagne
- 4 arbres en alignement dans différentes rues : Avenue de la République, Avenue des Marronniers, rue Marc Sangnier, rue Robert Leuthreu
- Ecoles Ferry maternelle et élémentaire

A cela, s'ajoutent les 115 arbres plantés dans le cadre de la réfection de la rue Carnot en mars 2023.

Concernant la plantation d'arbustes et vivaces sur différents sites, le coût pour la Ville est de zéro. Ces arbustes et vivaces sont issus des productions des serres, des compensations environnementales prévues dans nos marchés ou encore de récupération.

Enfin, je profite aussi de votre question pour exprimer le mécontentement général et le non-respect du travail des agents et de l'engagement de la ville. En effet, peu avant le Nouvel an, le service des espaces verts a justement constaté qu'un arbre planté avenue Robert Leuthreau avait été tout simplement coupé et scié. Ce tilleul remplaçait un spécimen tombé à la suite d'une tempête en 2021.

Nous ne savons expliquer ce comportement mais il entame la motivation des agents qui prennent un soin particulier à replanter, à revégétaliser et reboiser la ville. »

Monsieur Bruno Guillaumot procède à la lecture de sa question orale relative aux contributions financières de la ville dans le cadre de la convention cadre du renouvellement urbain et son avenant n°1 (délibération 21/313) :

« Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal du 14 décembre 2023, nous avons posé la question de la contribution financière de la ville aux différentes opérations prévues par la convention cadre du renouvellement urbain et avenant n°1 sans obtenir de réponse précise en séance.

C'est pourquoi, relativement aux actions de « minoration de loyers », de « pilotage du projet » et « de reconstitution de l'offre » concernant Savigny-sur-Orge pour cette convention cadre et cet avenant nous vous repons la question de savoir quelles seront les contributions financières de la ville et leurs échéances ?

D'avance, nous vous en remercions.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations républicaines ».

Monsieur le maire apporte la réponse suivante :

« Monsieur le Conseiller municipal,

Vous m'interrogez sur la contribution financière de la ville aux différentes opérations prévues par la convention cadre du renouvellement urbain et l'avenant N°1.

Je vous confirme qu'il n'y a pas de participation spécifique de la Ville sur les différents points soulevés.

Concernant les minorations de loyer, ce sont des subventions accordées aux bailleurs qui diminuent le loyer pour maintenir le reste à charge d'un ménage relogé. La Ville ne participe donc pas au financement des minorations de loyer.

S'agissant du pilotage du projet, ce sont les subventions pour les postes gérés par l'EPT. Il n'y a donc pas de contribution spécifique de la Ville mais celle-ci rembourse l'EPT forfaitairement et annuellement dans le cadre du fonds de contribution des charges transférées.

Aussi, concernant la reconstitution de l'offre : il s'agit des projets de construction réalisés par les bailleurs pour reconstituer le patrimoine démoli, sauf à ce que la Ville de Savigny accorde des subventions de surcharges foncières ce qui n'est pas le cas actuellement, la Ville ne prend donc pas en charge ces éléments. »

Monsieur Senicourt procède à la lecture de sa question orale relative aux graves difficultés de transport pour les Saviniennes et Saviniens :

« Monsieur le Maire,

Nous prenons acte de votre courrier du 28 décembre 2023, révélé et publié seulement le 25 janvier 2024 en relation avec la pétition initiée par M. le député R. Reda et vous-même, dans le contexte du très fort mécontentement des Saviniennes et des Saviniens qui subissent de graves difficultés de transport tant, entre autres, vers Paris que vers Massy-Versailles.

Nous dénonçons le caractère tardif de votre réaction, ses insuffisances et la récupération politique du mécontentement légitime de la population en usurpant l'intitulé « stop galère » qui concerne un collectif de citoyens, d'associations et de nombreux élus des partis de gauche qui se sont mobilisés ensemble depuis plus de deux ans et que Madame V. Péresse, Présidente de la Région Ile-de-France en charge des transports publics n'a pas écouté.

Nous dénonçons l'hypocrisie de notre député qui, bien que non-inscrit après avoir été élu sur la liste de Madame V. Péresse, vote toutes les décisions de la Présidente de la région en particulier celles concernant les transports.

Les multiples difficultés de transport que rencontrent nos concitoyens ne pourront diminuer que si les choix politiques de la majorité au Conseil régional changent. Ainsi, pour résoudre la grave pénurie de conducteurs et de conductrices, il est impératif de revaloriser les salaires, d'améliorer les conditions de travail et d'abandonner la privatisation de nos transports publics qui génère un manque d'attractivité. En effet, les agents ne savent pas pour qui et comment ils travailleront dans quelques mois et beaucoup démissionnent pour éviter la dégradation de leurs conditions de travail et de leurs rémunérations dues à la privatisation.

Dans ce contexte, notre question est la suivante : accepteriez-vous d'envoyer un nouveau courrier à Madame la Présidente de la région IDF, signé que de vous-même au nom de votre ville, pour porter les propositions d'amélioration suivantes :

- *Abandonner la privatisation des transports publics ;*
- *Revaloriser les rémunérations des agents et améliorer leurs conditions de travail ;*
- *Reconstituer et proposer dans les meilleurs délais une offre de service public en correspondance avec les besoins des usagers soit pour Savigny-sur-Orge :*
 - o *Pour le RER C : pas de trains courts aux heures de pointe, davantage de trains en desserte, en particulier le soir ;*
 - o *Pour le T12 : respect des engagements de fréquence et de capacité ;*
 - o *Pour le réseau de bus : compte tenu des nouvelles contraintes générées par la mise en service du T12, mise à l'étude rapide de l'intérêt de nouvelles lignes d'autobus qui seraient « directs » de Savigny-sur-Orge « plateau » d'une part vers la gare de Juvisy-sur-Orge et d'autre part vers la gare T12 d'Epinay-sur-Orge et prolongement du 492 jusqu'à la gare de Juvisy-sur-Orge.*

D'avance, nous vous en remercions.

Veillez agréer, M. le maire, l'expression de nos meilleures salutations républicaines. »

Monsieur le maire apporte la réponse suivante :

« Monsieur le Conseiller municipal,

Je ne reviendrai pas sur les éléments de réponse déjà communiqués à votre collègue de votre ancien groupe.

Si cette scission a marqué certains désaccords profonds sur de nombreux sujets, je suis certain que vous partagerez la nécessité d'une mobilisation collective pour améliorer l'offre quotidienne de transports en direction des usagers Saviniens. »

Monsieur Vagneux procède à la lecture de sa question orale relative au format .txt des tribunes municipales :

« Monsieur le Maire,

Vous n'avez pas répondu à ma première question orale du 15 décembre 2023. Je me vois donc obligé de vous la poser de nouveau pour espérer obtenir une réponse... Même si je ne suis pas dupe que l'explication derrière votre non-réponse de la dernière fois est que vous êtes parfaitement incapable d'expliquer comment appliquer des styles avec NotePad ++, et comment conserver ces même styles en enregistrant en .txt. Et pour cause, puisque les deux actions sont impossibles !

Ainsi donc, vous procédez d'une application, quelque peu sélective, du règlement intérieur du conseil municipal.

Nous l'avons encore démontré récemment à l'appui de votre courrier du 22 décembre 2023, que vous avez envoyé au président de la Commission d'accès aux documents administratifs, dans lequel vous lui dites très normalement que vous ne procédez pas à un enregistrement systématique des commissions municipales, au mépris des dispositions de l'article 28-4 alinéa 5 qui prévoit un tel enregistrement.

Ce qui est effectivement toujours mieux à défendre plutôt que d'avouer que vous avez détruit des enregistrements que la justice administrative vous avait pourtant commandé de conserver...

Cela pose toutefois un autre problème quand vous prétendez que le compte rendu synthétique des débats de la commission est en fait un procès-verbal, puis que vous en déférez le contenu au ministre de l'Intérieur, assorti d'une demande de démission d'office de mon mandat, qui n'arrive toujours pas, et vous vaut en attendant, comme à Madame Agnès DUPUIS, une plainte pour diffamation non publique, faux et usage de faux.

Je relève que cette manœuvre a eu lieu un mois avant de me dénoncer pour des faits de menaces de mort. Comme quoi, l'idée de vous débarrasser de moi n'est pas vraiment tout à fait nouvelle, et que tous les moyens sont bons.

Plus fort encore, sans enregistrement donc, vous avez quand même réussi à corriger les propos de Bruno GUILLAUMOT, que vous ne pouviez pourtant pas vérifier...

Sur ce, il ressort de votre réponse à ma question orale du 15 décembre 2023 que vous entendez le format texte, prévu à l'article 32 du règlement intérieur du conseil municipal, exclusivement comme un format .txt ; autrement écrit, un fichier enregistré au moyen de l'extension .txt. Vous m'interrompez si je me trompe.

Sauf que comme j'ai déjà vainement essayé de vous l'expliquer, le .txt ne tolère pas les styles (le gras, l'italique, le souligné...).

D'où il suit que les tribunes des autres listes que la mienne ne peuvent nécessairement pas vous être envoyées en .txt, puisqu'elles paraissent dans le magazine municipal avec des styles (gras, italique, souligné...), et par voie de conséquence, que vous acceptez donc des formats qui se ne sont pas des formats texte, puisqu'ils ne sont pas en .txt.

Ma question est la suivante : Monsieur le Maire, pouvez-vous m'assurer que les tribunes des autres listes vous sont communiquées au format .txt, seul admissible à vos yeux ?

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée. »

Monsieur le maire apporte la réponse suivante :

« Monsieur le Conseiller municipal,

Tous les groupes arrivent parfaitement à se conformer à l'article 32 du Règlement intérieur qui dispose que « la transmission des textes s'effectue par voie de message électronique en pièce-jointe, ou support dématérialisé, au format texte au plus tard 20 jours avant la publication du bulletin ».

Je le rappelle une nouvelle fois, comme pour chaque publication du bulletin municipal, les services vous ont précisé que vous pouvez utiliser des logiciels déjà présents dans le système d'exploitation Windows « Notepad » ou mac « pages » ou télécharger un logiciel libre « Notepad++ » afin de transmettre au service communication votre tribune dans un format conforme au règlement intérieur.

L'application Notepad++ est un exemple de logiciel pour l'enregistrement de format texte. Il vous a été conseillé puisqu'il s'agit d'un éditeur de texte gratuit. Vous pouvez également utiliser Bloc-Notes.

Si vous ne souhaitez utiliser ces derniers, vous pouvez télécharger le logiciel LibreOffice compatible avec ce format. Un courrier en date du 28 mars 2023 vous a été envoyé mentionnant le lien de téléchargement dudit logiciel.

Par ailleurs et en cas de difficulté de téléchargement, la Ville se propose de vous fournir gratuitement le logiciel, via le prêt d'une clé USB.

Aussi, fort de votre opiniâtreté, je suis certain que vous pourrez vous conformer à ces règles d'une simplicité élémentaire. »

Au sujet de la deuxième question orale de M. Vagneux :

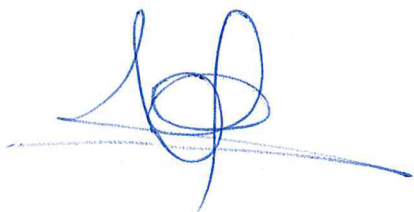
M. le maire :

« Vous évoquez dans votre question une affaire judiciaire qui vous concerne et que vous avez perdue en première instance. Conformément à l'article 5 du Règlement intérieur, les questions orales doivent porter sur des affaires d'intérêt général ayant trait aux affaires de la commune. Les questions orales ne peuvent et ne doivent pas être posées pour régler des litiges devant le Tribunal administratif. Pour ces raisons, je ne peux donc vous laisser la poser. »

Le maire lève la séance à 01h34

Fait à Savigny-sur-Orge, le 29 mars 2024

Léocadie PAUL
Secrétaire de séance



Alexis TEILLET
Maire

